

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 23 MAI 2017

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12 mai 2017, accompagnée d'un ordre du jour comportant 96 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 18 mai 2017 comportant 10 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, ~~Mme OUALI~~, Echevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. X. DUPONT, ~~Mme NAHIME~~, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, M. Fr HAMBYE, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous suggère d'entamer nos travaux. Une première information pour que personne ne soit surpris, donc, nous effectuons, ce jour, un test vidéo, vous avez vu qu'il y a une web-cam, ce n'est pas retransmis à l'extérieur pour le moment, c'est retransmis sur un écran d'ordinateur et nous vérifions la faisabilité, la lumière, le son et on tirera les leçons prochainement si on peut poursuivre dans cette voie ou s'il faut alors envisager des marchés. Je dois excuser l'absence de Mme Mélanie OUALI et de Mme Caroline JUDE ainsi que Mme Khadija NAHIME. Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 avril sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance. Pour vos agendas, un rappel, la séance prochaine se tient le 20 juin, la veille, donc, de l'été à 18h00. Sont remis, deux points, le 9^e objet et le point 17. Par ailleurs, les points complémentaires portés à l'ordre du jour sont le 6^e bis au sujet de la Wallonie 2020 avec des questions de toiture. Le 37-1, c'est une motion relative à la mobilité dans la rue de Bertaimont, le 37-2, c'est la demande de la suspension de la collaboration avec Garance. La 37-3, intitulée « des Echevins à 100 % pour la Ville ». 37-4, une demande d'évaluation du fonctionnement du Palais des Congrès. 37-5, qui est relative à la politique de contrôle des établissements d'aménagement du territoire et d'urbanisme à Jemappes. 37-6, une motion relative aux questions et interpellations. 37-7, une motion intitulée « Bébés admis ». 37-8, une

motion qui demande l'achat de manière privilégiée des armes de la FN pour les services de Police et le 37-9, une proposition de motion pour une modification d'un point au règlement d'ordre intérieur. Nous aurons des questions. Il y a 4 questions et nous avons également 4 interpellations. Avec votre autorisation, on va entamer les travaux.

1^{er} Objet : CTX/DELEGATION SIGNATURE DU DG f.f. (et DGA f.f.) à plusieurs fonctionnaires communaux

ADOPTE à l'unanimité

2^e Objet : Ordonnance de Police - Consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Voilà, en fait, je l'avais déjà signalé en commission mais donc, au-delà de l'obligation pour les friteries, de fermer aux mêmes heures que les cafés et là, sur le fond, je ne pense pas que ce soit une bonne idée ou en tout cas, que cela ne va rien amener de nouveau mais c'est surtout que cet ordonnance de police prévoit la distribution de boissons pour tout l'HORECA en gobelets obligatoirement les jeudis, vendredis et samedis à partir de 22h00 sans distinction de restaurants, de bars, etc... juste trois rues, qui sont la rue de la Coupe, la rue de la Clef et le Marché aux Herbes et donc, j'avais souhaité en commission que la distinction soit faite, en tout cas, un minima, est-ce que vous pouvez me dire ce qu'il en est. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BEUGNIES, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Nous pensons qu'en fait, cette mesure, elle va avoir un effet négatif pour l'extramuros puisqu'apparemment, cela ne concerne que l'intramuros et donc, voilà, si je vous donne un exemple d'un magasin qui vient d'ouvrir à Jemappes, un Night and Day qui est ouvert toute la nuit et bien, ces personnes qui ne trouveront plus de boissons dans l'intramuros vont se déplacer à Jemappes, je ne sais si vous considérez qu'il n'y a pas assez de problème à Jemappes et je pense que c'est une mesure qui trop restrictive en ce sens qu'elle ne concerne que l'intramuros. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Premier élément, je suis assez content qu'on puisse parler de sécurité finalement dans ce Conseil communal puisque vous vous évertuez à nous dire qu'on ne peut parler de sécurité, on passe quand même les ordonnances de police dans les Conseils communaux, donc, c'est rassurant, vous

comprenez que je vais en profiter parce que tout d'abord, votre demande de fermes les établissements plus tôt, c'est une demande en fait, qui est un grand aveu de faiblesse, cela veut dire qu'en fait, comme on n'arrive pas à réguler la sécurité sur notre territoire et bien, on demande aux établissements de fermer plus tôt en se disant que comme cela et bien, on n'aura plus de difficulté, alors, je ne sais pas jusque quelle heure, il faut fermer puisqu'une des agressions qui a eu lieu récemment a eu lieu à 17h00 à la place du Parc, donc, faudrait peut-être envisager de fermer les cafés à 17h00 ou à 16h00, peut-être que cela permettrait d'avoir moins de gens dans les rues, peut-être qu'un jour, on envisagera peut-être un couvre-feu ou quelque chose de ce type-là mais en tout cas, ce qui est certain, c'est que pour le moment, la sécurité à Mons, est un problème majeur que ce soit dans le centre-ville mais aussi dans les autres communes, M. BEUGNIES a parlé de Jemappes, c'est le cas également d'Havré, nous sommes tous sollicités par des habitants qui n'en peuvent plus de cette situation. A de nombreuses reprises, on a déposé des propositions de mesures en la matière, on nous explique à chaque fois, qu'encore une fois, qu'on ne peut pas discuter de sécurité, je suis vraiment ravi finalement que cette ordonnance de police doive passer aujourd'hui et donc, M. le Bourgmestre, par rapport à cette situation puisque j'ai ici, regardez, cela, c'est le nombre d'articles de presse qui évoque les questions de sécurité à Mons depuis moins d'un an. Regardez le tas, alors, je sais que vous êtes certainement occupé à autre chose, d'ailleurs, les citoyens s'en rendent compte mais cela, c'est le tas d'articles de presse qui parlent de la sécurité depuis moins d'un an à Mons, c'est-à-dire quasi un article par jour, que ce soit des incidents, que ce soit aussi des promesses en matière de sécurité. Les promesses, elles sont multiples et on aimerait bien les vérifier avec vous. Tout d'abord, c'était la question des caméras de surveillance, on nous a expliqué qu'il y allait avoir de plus en plus de caméras de surveillance sur le territoire, je dois vous avouer qu'entre les multiples effets d'annonce, on ne s'y retrouve plus trop, on ne sait plus combien il y a de caméras sur notre territoire, donc, premier aspect, est-ce que vous pouvez nous le rappeler, peut-être nous indiquer s'il y a un renfort spécifique durant la Ducasse de Mons. Deuxième élément, toujours par rapport à ces caméras de surveillance, on nous avait expliqué qu'en fait, on allait utiliser les caméras mises sur pied par des structures privées pour les intégrer dans le réseau et donc, avoir plus d'images, je tiens quand même à souligner qu'à Mons Expo, par rapport au drame qui a eu lieu à Mons Expo il y a quelques semaines, heureusement, qu'il y avait des caméras des TEC pour identifier l'individu et d'ailleurs, je vous renvoie à vos déclarations en 2012, quand vous étiez plus que sceptique à l'égard des caméras de surveillance, vous avez vu, nous, on est resté très calme après

chacun de ces incidents parce qu'il n'est pas dans nos habitudes de récupérer ce genre de chose mais j'ai vu des Conseillers de chez vous qui se sont empressés d'aller dans la presse pour expliquer qu'il fallait maintenant des caméras de surveillance à Mons Expo. On est vraiment ravi de votre revirement en la matière et en plus, ici, il est tout à fait avéré que ces caméras permettent à tout le moins l'identification, ce qui est également un élément important. Troisième aspect, M. le Bourgmestre, c'est par rapport à toutes les déclarations et toutes les mesures que votre prédécesseur, en tout cas, le Bourgmestre faisant fonction, M. MARTIN avait annoncé, il y a pas mal d'articles aussi où en 2013, il évoque...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Excusez-moi, est-ce qu'on pourrait parler du point qui concerne les boissons alcoolisées ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ : Mais vous pouvez parler de ce que vous voulez au moment où vous le souhaitez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'étais en train de réfléchir, Madame, parce que, vous savez, M. BOUCHEZ à ses tares de s'aventurer dans tout sujet et d'ailleurs, je dois reconnaître une forme d'intérêt de ma part parce que j'ai rarement connu des personnalités ayant une connaissance aussi universelle sur tous les sujets mais j'étais en train de réfléchir si j'allais lui demander de cesser d'évoquer des points qui n'ont rien à voir avec l'ordre du jour, je voudrais rappeler que l'ordonnance de police est une ordonnance de portée générale, que tout ce qui concerne la sécurité, la gestion de la police, les caméras, c'est tantôt la police elle-même avec les chefs de zones, tantôt ma responsabilité, tantôt celle du Collège de police, tantôt celle du Conseil de police, que cela plaise ou que cela ne plaise pas, telle est la réalité et donc, je vais demander à M. BOUCHEZ s'il pouvait avoir la gentillesse de revenir à l'ordre du jour, ce serait très bien sans quoi, je lui couperai la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, cela devient véritablement insupportable de travailler dans ces conditions, vous vous trompez, une Zone de police travaille sur la gestion administrative, vous êtes le responsable de la sécurité sur votre territoire et nous, en tant que Conseillers communaux, on a le droit de contrôler votre action par rapport à ce que vous faites en matière de sécurité, vous pouvez rire, cela vous fait peut-être rire mais cela ne fait pas rire la population et les gens sont véritablement en attente de réponse parce que votre Ville puisque vous aimez à ce point vous en targuer, faites des mimiques, rigolez, soupirez mais pendant ce temps-là, vous ne répondez pas

véritablement au point, eh bien votre Ville, elle se dégrade à une vitesse incroyable. Pas plus tard qu'aujourd'hui, au Grand Large.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous en êtes pour quelque chose, cela, je peux vous le dire, s'il y en a qui dégrade la Ville, c'est bien vous. Bon, allez, ou bien vous revenez à l'ordre du jour ou je vous coupe la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Certainement que c'est de ma faute, bien évidemment. M. MARTIN était intervenu en tant que Bourgmestre de la Ville et c'est à ce titre-là... je demande une suspension de séance si c'est comme cela. Elle est de droit, je demande une suspension de séance. 5 minutes de suspension pour m'entretenir avec mon groupe parce que cette attitude est intolérable, alors, soit vous gérez l'Assemblée de façon neutre et impartiale, soit vous travaillez pour votre groupe politique, c'est votre droit mais vous confiez la présidence à quelqu'un d'autre, je demande une suspension de séance parce que si on commence comme cela, cela risque de mal se terminer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va vérifier si vous avez droit à une suspension de séance, s'il n'y a pas de souci, si vous n'y avez pas droit, on ne vous la donnera pas, on va vérifier tout de suite. Je ne trouve rien dans le règlement d'ordre intérieur.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Dans toutes les Assemblées, M. le Bourgmestre, vous devriez le savoir, vous en avez fréquenté quelques-unes, elles sont toujours de droit et ce n'est pas indiqué dans le règlement. Je ne trouve rien dans le règlement, donc, je vais vous demander de bien vouloir avoir la gentillesse de vous concentrer sur l'ordre du jour, qu'on puisse entendre ma réponse et avancer. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Est-ce qu'on pourrait peut-être tous aller manger un petit morceau de cake, se calmer et puis, on fait une petite suspension de séance et on essaye de repartir du bon pied sur tout l'ensemble des débats, essayer d'avancer pour le bien de la Ville dans les débats, enfin, moi, je ne comprends pas, cela part en vrille à chaque Conseil communal après deux minutes.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Le bien de la Ville, c'est, d'assurer la sécurité des citoyens, alors, si on ne peut pas en parler, ici, vous m'expliquerez à quoi on sert. C'est une des politiques prioritaires d'une ville, alors, si on ne peut pas en parler, qu'il faut aller manger du cake, moi, je veux bien manger du cake mais je ne suis pas payé pour manger du cake, alors, chacun, a la responsabilité qu'il veut par rapport à son mandat.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Moi aussi, je peux m'énerver et je peux vous dire qu'à supporter votre monopolisation de la parole depuis des mois, moi aussi, je suis à

bout et moi aussi, j'ai des idées pour la Ville, moi aussi, je pense qu'il y a des problèmes de sécurité et bien, cela se défend au Conseil de police et d'ailleurs, notre Conseillère de police, elle parle de manière approfondie des sujets, ce n'est peut-être pas des vôtres mais cela, c'est votre problème, en tout cas, en ce qui nous concerne, on essaye d'évoquer les sujets de manière constructive parce quand on est en train de se battre-là, en attendant, rien n'avance au niveau du Conseil, on ne débat plus de rien, on ne débat plus ici, alors-là, il faut arrêter.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Les points qui sont amenés ne sont pas des points débats.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas un débat entre Conseillers, alors, je vais me permettre, M. BOUCHEZ, juste une suggestion, vous en ferez ce que vous voudrez mais vous avez plusieurs représentants à la Zone de police, vous êtes Chef de groupe, eh bien, déchargez un des vôtres, venez à la Zone de police et vous poserez toutes les questions que vous voulez et vous serez en ligne directe dans l'instance qui contrôle le Collège et qui peut entendre les réponses qui est de ma responsabilité et on a cet avantage à la Zone de police, d'avoir le Chef de zone qui peut répondre techniquement avec beaucoup de précisions, donc, d'ici la fois prochaine, faites ce pas, vous serez alors au cœur du sujet et vous pourrez poser les questions qui sont relatives à la police, voilà, quelque chose de constructif, de positif dont je ne doute pas que vous saisirez l'opportunité. M.

JACQUEMIN, l'ordre du jour parce que franchement, moi, je ne suis pas comme Mme MARNEFFE, je ne me fâche pas mais je pourrais le faire.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Par rapport à vos propos, M. le Bourgmestre, juste parce qu'effectivement, l'organisation de la Zone de police dépend du Conseil de police mais je pense que pour un plan global de lutte contre l'insécurité et ce Conseil communal peut continuer à faire l'autruche autant de temps qu'il le veut mais une politique globale de la sécurité demande que les gardiens de la paix soient associés, que le service de Prévention soit associé, que le service de Développement économique soit associé, de même que le service d'Urbanisme, les travaux soient associés au niveau de l'éclairage des voiries, etc... et donc, on peut faire les autruches tant qu'on veut mais tant qu'on ne prendra pas le sujet de la sécurité à bras le corps, qu'on n'en discutera pas, ici, au Conseil communal, on peut échanger tous les bons mots qu'on veut mais cela ne résoudra pas la situation de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je n'ai pas terminé l'intervention, je vais revenir sur les boissons alcoolisées si vous le souhaitez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Donc, comme je vous le disais, vous avez travaillé sur la question des horaires parce que vous êtes en défaillance et je reprends les propos de M. JACQUEMIN et cela, je crois qu'on a quand même encore le droit de considérer qu'une politique de sécurité, cela devrait vous plaire, ce n'est pas uniquement d'ailleurs la police, c'est la gestion des domiciliations par exemple, cela, c'est la Ville, c'est la gestion de l'Urbanisme, cela, c'est la Ville, c'est la gestion également des marchands de sommeil, des trafics sur le territoire, etc... Et donc, par rapport à cette ordonnance de police, une nouvelle fois, elle est la preuve que les compétences de sécurité doivent revenir ici et donc, M. le Bourgmestre, ce que nous, nous vous demandons, nous allions déposer une série de points à faire voter sur les questions de sécurité, j'entends votre position, les Conseillers de police du MR font leur boulot, ils ont encore discuté sur plusieurs motions qui viennent d'être déposées au niveau du Conseil mais le Conseil communal doit avoir la vision globale, donc, je vous en conjure, soyez constructifs, consacrez à un moment donné, un point sur la sécurité, c'est le premier défi que la Ville doit remplir. Deuxième et dernier aspect sur la consommation de boissons alcoolisées, vous êtes en train de pénaliser finalement tout le monde pour quelques-uns, dans de très nombreux lieux de soirées et de sorties, il est tout à fait possible de boire dans des verres appropriés au niveau de l'intérieur et de ne pas pouvoir sortir avec ces verres et donc, la suggestion qui vous est faite, c'est d'autoriser les établissements qui ont appel à une société de sécurité privée, qui pourra gérer le flux entrant et sortant dans l'établissement et bien de pouvoir utiliser des verres en verre, il y a des restaurants, il y a des bars à vins, il y a des établissements dans notre ville qui veulent offrir un service peut-être un peu plus haut de gamme même pendant le Doudou et ils doivent pouvoir avoir le droit de servir autre chose que dans des verres en plastique. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'abord, cette ordonnance de portée générale, en réalité, ne modifie en rien ce qui existe et donc, tout ce flot de paroles, pour dire qu'il y aurait des difficultés additionnels, on veut simplement adjoindre les friteries, assimiler les friteries aux cafés parce que nous considérons après avoir observé ce qui se produisait, que le fait de les laisser ouverts au-delà de l'heure de fermeture des cafés, cela occasionnait véritablement un trouble à l'ordre public et des difficultés et la police demande avec insistance qu'on puisse assimiler des friteries, c'est la portée de ceci. Deux, contrairement

à ce que vous dites, les restaurants pourront bien entendu continuer à servir dans des verres, ils ne sont absolument pas concernés, c'est écrit en toutes lettres, ne sont pas visés les établissements de restauration, les hôtel ainsi et j'imagine que la précision ne doit pas vous intéresser, que les bars à hôtesse parce que vous pourriez nous dire dans quelques minutes qu'il y a des bars qui durent un peu plus longtemps dans la nuit mais voilà, ils sont exonérés et les clients de ces endroits pourront bénéficier de verres en verre. Voilà. Je vais, M. BEUGNIES, je vais discuter avec le Chef de zone parce que je suis sensible tout en ajoutant que normalement, après 22 h, ils ne peuvent pas vendre de l'alcool - oui, je vois la mimique que vous faites et je la comprends parfaitement – mais donc, je vais un peu parler lors du prochain Collège de police pour voir la situation non seulement à Jemappes mais ailleurs avec ces nightshops. On passe au vote.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI -
CITOYEN : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 33 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, pour justifier l'abstention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement puisqu'on ne peut pas avoir de débat global sur les questions de sécurité et alors, votre réponse est quand même assez hallucinante par rapport à Jemappes. Vous allez voir ce qui se passe à Jemappes et je pense que vous êtes le seul dans cette Ville à ne pas lire la Presse, à ne pas écouter les citoyens parce que si vous allez seulement prendre connaissance des difficultés, cela pose quand même question mais en tout cas, tant qu'on ne peut avoir de débat global sur la sécurité, je ne vois pas pourquoi, on devrait valider vos ordonnances de police qui ne sont que des emplâtres sur des jambes de bois parce que je vais vous faire une suggestion, fermez les établissements à 20 h, comme cela, vous serez sûr que la Police sera très contente, elle ne devra plus gérer aucun flux mais on peut aussi s'interroger de la manière dont les instructions sont données via le Cabinet du Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous faire une confidence. Je ne devrais pas mais je suis prêt à donner des médailles à votre entourage parce que vous supporter à longueur

de journée, cela doit être quand même quelque chose d'inimaginable – on n'a pas beaucoup d'argent, Mme la Directrice générale – mais on pourrait peut-être avoir des médailles du mérite et voir un peu dans certains entourages, comme des aides de famille, etc ... si cela ne mérite pas. Allez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : En tout cas, M. le Bourgmestre, les attaques ad hominem vous grandissent par rapport à un homme qui a eu votre carrière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Parce que vous, ce que vous venez de dire, ce n'est pas une attaque, c'est une allusion, une allégorie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Moi, M. le Bourgmestre, c'est une attaque par rapport à l'efficacité ou l'inefficacité de votre politique. Vous, c'est une attaque ad hominem et moi, je ne me prévaux jamais d'être au-dessus de la mêlée comme vous le faites à de nombreuses reprises.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, oui.

3^e Objet : IMIO - Assemblée générale ordinaire du 01/06/2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : On va s'abstenir sur les points 3 et 4.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voulais réagir exactement de la même façon que Georges-Louis.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, vous n'allez pas tous, justifier votre abstention, le groupe l'a fait, non, non et non. On passe au point 3.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je considère cela presque insultant de votre part.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On passe au point 3. Abstention aussi ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Abstention aussi pour les deux. Pour le 3 et le 4.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, d'accord.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est une prise de parole. Simplement pour dire deux choses. La première, c'est que comme on ne nous autorise jamais à avoir un débat sur les intercommunales, je ne vois pas pourquoi, on doit jouer à ces simagrées de valider des ordres du jour sur lesquels on ne peut rien faire ainsi que les comptes, cela ne sert qu'à valider quand il y a un problème, d'ailleurs, j'attire l'attention des collègues, qu'avec PUBLIFIN, maintenant, on reproche à tous les Conseils communaux d'avoir

valider pendant des années sans n'avoir jamais rien dit, donc, moi, je n'ai pas envie de jouer dans cette pièce-là et le deuxième élément, on peut aussi s'interroger sur le rôle d'IMIO par rapport à la concurrence qui est faite des groupes privés qui font le même boulot comme concevoir par exemple, des sites internet, il y a des groupes privés qui le font, je ne crois pas que c'est le rôle d'une institution publique de concurrence des entreprises qui sont déjà en difficulté vu la conjoncture économique et donc, pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Je vais simplement vous indiquer que nous organisons chaque année une toutes-commissions, c'est-à-dire une commission ouverte à tous les Conseillers et nous faisons venir les responsables d'intercommunales et il vous est loisible de les interroger, de comprendre, de tenter d'y voir clair, vraisemblablement que là, à cet endroit, cela ne vous intéresse pas de le faire, que vous préférez le faire ici, moi, je n'ai pas de problème avec cela, je veux juste rectifier le fait qu'on ne s'y intéresserait pas, on s'y intéresse beaucoup et c'est la raison pour laquelle, il y a une toutes-commissions mais nous prenons acte de votre abstention dans les deux cas.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pour vous répondre sur deux points. Le premier, les commissions sont à huis clos et je trouve qu'une intercommunale mérite un débat public, les citoyens ont le droit de savoir et le deuxième élément, c'est que votre argument est assez contradictoire parce que vous nous dites qu'il y aura une toutes-commissions dans un mois mais vous me demandez de voter aujourd'hui sur le point, donc, inversez peut-être l'ordre des choses et nous voterons quand nous serons en pleine possession des informations mais donc, ici, si je comprends bien, on doit voter sur la base d'informations qui ont été divulguées il y a un an.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez pour les points qui sont à l'ordre du jour, tout le dossier à votre disposition et vous aviez toutes les libertés d'en prendre connaissance.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENSION - ECOLO : ABSTENTION - MR : ABSTENTION – CITOYEN : ABSTENTION – PS : OUI – CDH : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 12 abstentions

ADOPTE

4^e Objet : IMIO - Assemblée générale extraordinaire du 01/06/2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai demandé la parole parce que je pense que cette réunion annuelle où on entend l'ensemble des intercommunales ne permet pas de faire notre travail correctement parce qu'il y a toutes les intercommunales qui sont là, donc, si on veut faire son travail correctement et poser assez de questions, on en a au moins pour une demi-heure, une heure par intercommunale. Vu le nombre d'intercommunales pour lesquelles nous sommes membres, c'est une commission qui devrait durer 5 ou 6 heures, ce qui n'est jamais le cas parce que les gens partent, parce qu'il est tard, elle commence à 18h00 et compagnie, donc, moi, je serai plutôt de l'avis de quand l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour une intercommunale est à l'ordre du jour du Conseil communal, alors, la toutes-commissions se réunit ou en discute à la Commission du Bourgmestre, on n'a pas besoin de faire une toutes-commissions puisque de toute façon tous les conseillers communaux peuvent assister à toutes les commissions, il n'y a pas besoin d'avoir un jeton de présence pour faire son travail, donc, moi, je serai plutôt d'avis que dès qu'il y a un ordre du jour qui doit être validé par le Conseil communal, si on n'a pas entendu l'intercommunale à la Commission avant et bien nous, en tout cas, on s'abstiendra et je pense que cela permettrait de faire un travail plus correct que d'avoir toutes les intercommunales en une fois et en plus, avec des choses qui ne sont pas liées à ce qu'on vote mois par mois.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je comprends ce que vous dites mais il y a certaines intercommunales et cela ne relève pas de l'autorité de la commune qui ont des Assemblées générales qui ne sont pas regroupées avec les Assemblées générales de la Grande majorité des intercommunales – oui, je sais – mais donc, là, il faudrait peut-être voir dans quelle mesure, nous pourrions demander mais c'est un travail qui n'est pas simple, que les intercommunales dans lesquelles, nous participons, que ces intercommunales puissent tenir des Assemblées générales à la même période pour nous permettre alors, en effet, d'avoir une vision complète de l'ensemble des intercommunales avant de venir ici.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ce n'est pas exactement ce que je dis, moi, je n'ai pas besoin que les Assemblées générales aient lieu au même moment, simplement, que le représentant de l'intercommunale soit présent à la Commission du Bourgmestre le mois où on va voter l'Assemblée générale, plutôt que les faire venir tous d'un coup, en même

temps, à chaque Commission du Bourgmestre auquel un point pour une intercommunale est inscrit à l'ordre du jour, on y invite, on y convie un représentant de l'intercommunale, ce qui permet de faire notre travail semaine par semaine, quoi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Parfait.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : Simplement, on reçoit en qualité de Conseiller communal, une invitation à assister à l'Assemblée générale des intercommunales, donc, on aurait tout le loisir d'examiner les points de la structure. Ceux qui ne le font pas, libre à eux mais ce n'est pas dans le cadre d'une toutes-commissions qu'on va aborder l'ensemble des éléments de la structure. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est la troisième fois, donc, vraiment en une minute.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pour répondre à ce qui vient d'être dit, tout le monde sait très bien que les Assemblées générales des intercommunales se réduisent à peu de chagrin, ne permettent pas de connaître le fonds des dossiers et il doit être possible à n'importe quel Conseil communal, à un moment donné, de pouvoir intervenir sur un dossier pour donner son opinion en tant qu'actionnaire. Dans aucune société privée, l'actionnaire se tait et attend un an pour dire d'intervenir sur ce qu'on lui présente, qui est une belle histoire, donc, à un moment donné, moi, je ne comprends pas cette volonté de la part de certains élus de ne pas intervenir finalement sur des choses qui les concernent parce que vous savez, il y a un système qui est très simple, mettez toutes les compétences de la Ville dans des intercommunales et comme cela, vous avez totalement sorti l'intérêt de cette Assemblée puisque le but d'une intercommunale, c'est de gérer des politiques communales. Je vous remercie - je vois que vous continuez sur l'humour ce soir, cela doit être le style que vous avez adopté, c'est tout à fait digne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, je n'ai pas envie d'allonger les débats et donc, ils sont clos. Le 3 et le 4 sont approuvés.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENSION - ECOLO : ABSTENTION - MR : ABSTENTION – CITOYEN : ABSTENTION – PS : OUI – CDH : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 12 abstentions

ADOPTE

5^e Objet : CPAS - Compte 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Peut-on avoir peut-être une brève présentation, M. le Président sur les comptes du CPAS et la modification budgétaire avant de céder la parole à nos collègues.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre, chers Collègues, donc, les comptes du CPAS au niveau du boni budgétaire, il est de 717.000 euros, c'est-à-dire, inférieur quelque 660.000 au compte 2016. Je rappelle que l'intervention communale restait la même, ce qui veut dire que comme conséquence, le fonds de réserve à l'ordinaire qui s'élevait à 1.366.000 euros pour la constitution du budget 2017 est ramenée maintenant à seulement 717.000. La différence est notamment due au fait que dans les recettes de prestations, nous avons eu un manque à gagner au niveau des recettes de bois, c'est-à-dire les ventes de bois de plus de 600.000 euros et d'autre part, au niveau des dépenses en revenus d'intégration, nous avons eu une augmentation de 500.000 euros, donc, ce qui veut dire 1.100.000 qui sont évidemment des dépenses qui sont incompressibles par une action au niveau du CPAS. Par contre, ce qui est quand même à souligner, c'est que les coûts nets de fonctionnement, hors énergie, ont encore diminués de 7,9 %, cela veut dire que les mesures d'économie restent d'actualité au niveau du CPAS, donc, cela, c'est pour ce qui concerne les comptes. Est-ce qu'on vote directement sur les comptes ou est-ce que je vais la présentation pour la modification budgétaire ? Bon. Modification budgétaire, c'est une modification qui est vraiment purement technique et simplement dû au fait que nous avons reçu un subside spécifique à la Cité de l'Enfance, que nous devons acter pour pouvoir le dépenser et que d'autre part, nous avons transféré la quote-part des chèques-repas à la fonction SIP plutôt qu'à la fonction des dépenses de personnel et nous avons transféré les recettes de recyclerie vers le SIP suite aux recommandations de la Région Wallonne mais ce sont les seules modifications budgétaires pour le CPAS. Voilà, présentation a été faite évidemment avec présentation en Powerpoint à la Commission du CPAS. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Merci. Je cède la parole à qui la demande. Oui, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Pas grand-chose à dire, bien entendu, sur le compte, toujours bien présenté du CPAS, sauf, bien entendu, comme l'a expliqué le Président, un petit dérapage quand même d'un petit peu plus d'1 million d'euros, moi, ce qui m'inquiète particulièrement, c'est plutôt le domaine des Epioux, vous avez dit qu'on avait encore perdu 600.000 euros cette année en vente de bois, j'ai l'impression d'être un an plus tôt et d'entendre la même chose que ce que vous aviez dit l'année passée. Alors, première question, est-ce que c'est cumulatif ? Deuxième question, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire autre chose avec ce domaine pour que finalement cela rapporte un peu plus à la communauté et quels sont les projets que vous avez pour ce domaine dans les 15 à 20 ans à venir. Et enfin, effectivement, la dotation de la Ville n'augmente pas mais nous aurions souhaité qu'elle diminue et donc, voilà, c'est un petit bémol quand même sur le budget. Je vous remercie pour vos réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. D'autres interventions ? Ok, M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Quand je parle de diminution des ventes, c'est de manière globale et pas exclusivement les Epioux mais par contre, aux Epioux, en 2015, nous avons eu par contre, une vente vraiment exceptionnelle parce que nous avons dû abattre des arbres le long de la voie Elia, c'était l'électricité, ce qui nous a permis d'avoir une vente particulièrement intéressante, donc, cette année, effectivement, elle est inférieure, le fait de décider des coupes, cela ne dépend pas du CPAS mais cela dépend de la DNF puisque les bois sont gérés en bonne gestion, je crois par la Division Nature et Forêt de la Région wallonne, ce qui entraîne évidemment des variations d'année en année hors évidemment prix du bois au niveau international. Quels sont les projets au niveau du domaine des Epioux, vous avez entendu pas mal parler, je crois, de Natagora et d'autre part, de l'échec au niveau de Natagora et de la volonté de la Région wallonne de trouver d'autres domaines qui pourraient servir de zones de recherche au niveau de la diversité au niveau de la forêt est une autre manière de voir la chasse au niveau des forêts, donc, parmi les quinze domaines sélectionnés par le Ministre des Forêts de la Région wallonne et de la DNF figurent, effectivement, le domaine des Epioux. Le premier domaine qui sera soumis à marché public est le domaine de la région de Freÿr qui sont des domaines royaux gérés par la DNF et des chasses royales, on parle de 1500 hectares. Ce cahier spécial de charges, je crois, est ou va être disponible et nous verrons bien l'évolution. Notre objectif est d'éventuellement être la deuxième forêt de la Région wallonne qui pourrait être de type recherche avec la complémentarité de la Région wallonne et des Universités. D'autre part,

ce serait vraiment très complémentaire au domaine de Freÿr qui est un domaine plutôt de bois dans une zone sèche, alors, que nous avons la chance d'avoir des bois dans des zones humides avec notamment la Semois et les étangs, la pisciculture, donc, ce serait certainement au niveau de l'avenir des forêts wallonnes, un domaine qui pourrait être un domaine pilote et il est évident que cela nous permettrait à ce moment-là, de par la négociation qu'on aurait, je l'espère, avec la Région wallonne, d'avoir l'équivalent de ce qu'on pourrait appeler « un bail emphytéotique » qui nous garantirait des revenus clairement définis et stables dans l'année parce qu'effectivement, vous comprenez que pour un CPAS, avoir des variations de 600.000 d'une année à l'autre, c'est difficilement gérable. Voilà, un peu les perspectives que nous espérons pouvoir concrétiser si pas en 2018, peut-être en 2019.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Est-ce qu'on a déjà un chiffre pour la rentabilité ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Cette rentabilité se ferait sur un calcul pluriannuel parce qu'on s'engagerait évidemment pour une période longue, si on veut transformer la forêt, cela ne se fait pas sur 5 ans, donc, ce serait un bail emphytéotique, peut-être de 30 à 50 ans et cela veut dire qu'on estimerait les recettes de la forêt actualisé en euros 2017, sur 5 ou 10 ans, en faire une moyenne et projeter cela sur l'avenir, donc, cela veut dire une étude de stabilité et cela évidemment, les chiffres ne sont pas encore définis parce que cela inclue aussi les revenus de chasse et les revenus de pêche évidemment parce que la chasse future, à mon avis, n'aura pas les mêmes rentabilités que les techniques de chasse actuelles.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Je mets aux voix, j'imagine que c'est le même vote pour le 5 et le 6 ?

Sortie de M. Marc BARVAIS, Président du CPAS = 40 présents

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI - MR : ABSTENTION – CITOYEN : OUI -
CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

6^e Objet : CPAS - Modification budgétaire n°1 exercice 2017

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI - MR : ABSTENTION – CITOYEN : OUI -
CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement pour vous dire qu'on s'abstient sur la base de la gestion globale mais on y reviendra dans le cadre du budget de la Ville puisque cela a été évoqué séparément cette fois-ci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, d'accord.

Entrée de M. Marc BARVAIS, Président du CPAS = 41 présents

6^e Objet bis : BE/2017/Wallonie2020/HV-St. Georges/toitures/Trvx/CC - Wallonie 2020 Hôtel de Ville, Salle Saint Georges, toitures - approbation des conditions du marché et du mode de passation - Procédure négociée directe avec publicité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je dois dire qu'on a été assez surpris à l'examen du dossier de voir que vous aviez opté pour la projection de cellulose pour l'isolation de la salle Saint-Georges, donc, d'opter pour un matériau non seulement durable mais en plus d'opter pour 25 cm d'isolation, donc, on s'en réjouit mais on voudrait que cette mesure soit prévue de manière plus régulière et que ce soit vraiment un changement de paradigme qui soit réalisé au sein des services. La question qu'on se pose finalement, c'est pourquoi ce type de dossier est traité de manière justement plus durable, plus proactif et par contre, un peu plus loin, dans l'ordre du jour, on y reviendra, pour l'isolation de l'école de la rue Mouzin, on opte à nouveau pour de la laine minérale 15 cm d'isolation, donc, on pourra peut-être revenir sur le détail de ce dossier-là plus tard mais pourquoi ne pas envisager à l'échelle de l'ensemble des services parce que peut-être que les dossiers sont gérés de manière différente, une vision globalement plus durable parce que bon, on est en train de parler des comptes, on est en train de parler des modifications budgétaires, de façon répétée, des augmentations de budget pour tout l'aspect énergétique, donc, je pense

que clairement, aller dans la bonne direction non seulement en isolant davantage mais également en prenant des matériaux durables, je suis déjà revenue maintes et maintes fois sur le sujet, pourquoi est-ce que cela bloque finalement, pourquoi est-ce que ponctuellement on utilise une chaudière à bois ou à pellets et on avance dans le bon sens et par contre, d'autre fois, on reste avec du double vitrage pas très performant et des matériaux issus du pétrole et pas très isolant, donc, voilà, je reviens sur le sujet un peu en désespoir de cause mais voir aussi cela avance mais pourquoi, le coup par coup finalement, c'est vraiment la question qui m'anime aujourd'hui.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Je pense que globalement, vous avez raison. Je viens d'indiquer que je vais rappeler moi-même et au service des marchés publics et au service des travaux avec l'Echevine, Mme MOUCHERON, que notamment les questions liées à l'isolation, à la réduction de la consommation d'énergie, chaque fois qu'il y a des énergies fossiles, chaque fois qu'il y a des travaux, doivent être une priorité vraisemblablement, je dis bien vraisemblablement, dans ce cas-ci, c'est vraiment un dossier « économie d'énergie », donc, c'est dans le dossier FEDER, catalogué comme « économie d'énergie », je pense que cela doit être la raison mais vous avez raison, pour le reste, il faut aussi agir de la sorte, donc, on va donner à nouveau des instructions très nettes. Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. J'en avais déjà parlé à différentes reprises lors des Conseils communaux précédents mais en ce qui concerne la façade de l'Hôtel de Ville, je sais que c'est un travail délicat, qui coûte très, très cher mais est-ce qu'on va ou en tout cas, vous réfléchissez à des façons de faire dans les prochaines années pour que cette façade de l'Hôtel de Ville qui est magnifique soit rénovée malgré évidemment les montants exorbitants que cela pourraient entraîner. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, j'y réfléchis et j'avoue même que j'y réfléchis intensément

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Pas plus que cela, pas plus de précision...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je voyais le moindre moyen d'avoir des subventions, croyez bien que je saisirai ces opportunités sans délai, il faudra le faire un jour, on ne peut pas rester comme cela mais c'est vraiment. Quand on a fait la Place, cela a été oublié mais voilà, il n'y avait aucun budget européen qui nous permettait de pouvoir y inclure la façade, donc, on a fait tout ce qu'on a pu faire mais c'est vrai, qu'il faudra poursuivre et dès que l'opportunité se présente représenter le dossier et voir un peu comment gérer financièrement la partie communale de la rénovation mais c'est une rénovation extrêmement chère parce que pour faire simple, c'est pierre par pierre mais voilà mais il

faudra un jour y venir, c'est un patrimoine trop important que pour le laisser comme cela. Moyennant toutes ces explications, je peux considérer qu'on est d'accord j'imagine.

ADOPTE à l'unanimité

Sortie de Mmes BRICHAUX et JOB = 39 présents

7^e Objet : "Fonds nouveaux commerces" - Proposition de règlement du fonds d'impulsion pour l'implantation de nouveaux commerces

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il s'agit d'un fonds d'impulsion visant à réinstaurer de nouveaux commerces sur l'axe du piétonnier, on va dire, ce sera plus facile pour comprendre et donc, je pense que c'est quand même important de se rappeler pourquoi on en est là, si on en est là aujourd'hui, c'est parce que la majorité précédente a mené une politique qui a visé à la création des Grands Prés, qui a accepté son extension, qui a fait des pieds et des mains pour faire venir IKEA et qui a accepté la venue de Retail Park et donc, on ne va pas se méprendre, le citoyen, il a payé deux fois. Il a payé une première fois pour l'ensemble des aménagements qui ont eu lieu de l'autre côté, du côté des Grands Prés, que ce soit le récent pont de l'autoroute ou que ce se soit les aménagements routiers qui ont été payés par la collectivité et il va payer une deuxième fois aujourd'hui, 200.000 euros dégagés de son budget, de son argent, l'argent du citoyen pour faire venir des commerces et repayer encore lorsque les fonds européens qui sont des fonds des citoyens de partout de l'Europe, arriveront sur la Ville de Mons pour créer la maternité commerciale. Maintenant, la politique qui a conduit à cela a été menée, nous ne l'avons jamais cautionné, nous l'avons toujours critiquée et aujourd'hui, il faut agir et donc, nous soutiendrons le fonds d'impulsion tel qu'il est présenté avec quelques bémols. Le premier bémol concerne les loyers en fait puisqu'ici, on va donner une aide aux loyers aux commerçants, quels sont les garanties que nous avons que les propriétaires du piétonnier n'augmentent pas leur loyer suite à cette annonce. Cette annonce est déjà parue dans la presse à la fin de la semaine passée si je ne m'abuse. Les propriétaires savent donc, qu'aujourd'hui, la Ville peut payer jusqu'à 75 % du loyer, quels sont les garanties que nous avons pour empêcher une spéculation et empêcher les propriétaires d'augmenter leur loyer sachant qu'ils seront aidés indirectement par la Ville. La seconde question, c'est évidemment, l'agrandissement et la possibilité que ces commerces qui auraient reçu une

subvention de la Ville s'en aillent du centre-ville et là, on est un peu dubitatif par rapport à la possibilité pour ces commerces qui voudraient s'étendre, donc, obtenir une surface commerciale plus grande que ce qui existe dans le piétonnier, de pouvoir partir sans rembourser les aides qui auraient été données par la Ville et ils nous semblent que même si c'est pour une extension et qu'il n'y a pas de surface commerciale à la taille de son extension, toute aide devrait être remboursée puisqu'elle a été perçue. La troisième chose, c'est au niveau du comité de sélection, j'ai rarement vu un comité de sélection avec un nombre paire, en général, soit, on a un nombre impair, soit, on a une voix prépondérante de la part du Président, cela me paraît logique. Nous, ce qu'on propose, c'est d'aller vers un comité avec un nombre impair en rajoutant l'ACMV qui, je pense, à une expertise assez importante dans tout ce qui est les centres-villes, qu'on rajouterait dans l'expertise, dans les experts extérieurs à la Ville, ce qui ferait 7 personnes extérieurs à la Ville, 6 à la Ville, un nombre impair et on pourrait par exemple, avoir M. CALONGER qui a déjà démontré un intérêt assez important pour notre Ville y siéger et ainsi nous aiguiller quant aux choix qui devront être faits, donc, vraiment, comment est-ce qu'on fait, hormis le passé sur lequel nous revenons mais pas longuement, comment est-ce qu'on fait pour éviter que les loyers s'en volent après l'annonce par toute presse du fait que la Ville allait payer 75 % des loyers. La seconde, comment est-ce qu'on fait pour des commerces qui auraient touché une aide et qui voudraient s'agrandir, comment est-ce qu'ils la remboursent et la troisième, c'est d'avoir un comité de sélection impair avec une place prépondérante pour l'extérieur, elle a la présidence mais il n'y a pas de double voix, donc, de rajouter l'ACMV. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, tout d'abord, un peu dans le sens de Mme DE JAER, il est évident que tout cela vient d'un peu, ce que j'appellerais le PC originel, du fait que la Ville et que son Echevin a accepté l'extension de 4.500 m² de commerces aux Grands Prés qui a provoqué en 2014 ce qui nous vivons aujourd'hui. Et si aujourd'hui, je vois que M. l'Echevin essaye de rattraper un peu les dégâts qui ont été provoqués par cette situation, pour moi, c'est un peu un emplâtre sur une jambe de bois et je voudrais quand même revenir sur la lecture du projet que vous nous proposez. Tout d'abord, quant au candidat ou candidat commerçant comme vous les appelez, tout d'abord, je suis étonné de voir que vous les limitez, vous dites que c'est uniquement des franchisés, des franchisés, cela veut dire qu'ils dépendent d'un grand groupe et en même temps des artisans, des artisans qui doivent être à la limite immatriculé, diplômé, spécialiste, etc... alors que les artisans non peut-être pas une vocation purement

commerciale et en même temps, le simple commerçant qui lui n'a pas de diplôme, qui est quand même la grande majorité des gens que peut-être vous voulez aider et bien ceux-là, on ne les prend pas en considération puisque vous ne parlez que des franchisés et des artisans, alors souvent ces commerçants ont justement le sens de la gestion, un sens commercial et en même temps, vous limitez, moi, c'est cela qui me frappe aussi, l'informatique, en disant pas de téléphonie et en même temps, on ne sait pas très bien si l'HORECA qui normalement devrait attirer du monde dans un piétonnier, on ne sait pas si l'HORECA est autorisé, on dit toujours qu'un boulanger ou une pâtisserie, cela peut attirer du monde notamment le dimanche. Toutes les chaînes, je dirais alimentaires, je pense à des chocolatiers, tout cela, rien, même encore des commerces de monde indépendant, ceux-là, on ne sait pas très bien s'ils sont autorisés puisqu'ils ne seront certainement ni franchisés ni artisans, alors, vous les éliminez, je ne sais pas pourquoi, vous restreignez vraiment d'une manière assez forte toutes les personnes qui pourraient être candidates à ce fonds, cela, c'est la première remarque que je voulais dire. En même temps, vous parlez d'une participation aux animations de la Ville, alors, on ne sait pas très bien si c'est obligatoire ou pas obligatoire, il y a une sorte de flou qui est laissé en disant aux gens, écoutez, je n'ai jamais vu dans un texte de ce genre-là en disant qu'est-ce que cela veut dire participer aux animations de la Ville, donc, il y a quelque chose qui est aussi anormale. En plus, ce qui me frappe, c'est que d'une certaine façon, vous ne parlez que des personnes franchisées ou artisans nouveaux, cela veut dire que pour les commerces actuels, vous ne dites rien, est-ce qu'ils peuvent bénéficier aussi de ce fonds et en plus ceci, pour les reprises de commerces, ce qui se passe régulièrement, c'est quelqu'un qui se présente et reprend un commerce, là-dessus, pas une ligne, pour moi, quand je lis votre document, je pourrais considérer que les commerces actuels ne pourraient pas bénéficier de ce fonds et en même temps, ceux qui reprennent un commerce actuel non plus, c'est un peu contradictoire, à votre volonté, donc, j'ai l'impression que là, il y a aussi des manquements existants. En plus, il y a quelque chose dont vous avez complètement effacé, c'est que vous parlez de loyer et vous parlez uniquement de loyer, alors vous devriez savoir aussi qu'en matière commerciale, il n'y a pas que les loyers qui existent dans une cession, il y a ce que j'appellerais le fonds de commerce, est-ce que le fonds de commerce, d'une certaine façon, c'est aussi quelque chose qui coûte, est-ce qu'il y a une participation au fonds de commerce de la part de ce fonds et en plus pour aller plus loin, il y a aussi des pas de porte, il est évident que même des commerces vides aujourd'hui, ils ont eu un commerce précédent, donc, celui qui le céderait a toujours une possibilité de demander une participation financière dans la cession

du fonds de commerce et en même temps du pas de porte, là-dessus, rien, rien, pas une ligne, alors, je me dis, là, cela pose quand même quelque chose d'assez étonnant et ce serait donc, peut-être, uniquement pour des nouveaux commerces ou des nouvelles directions, cela, c'est une question assez importante que je voulais vous poser.

Deuxièmement, le budget de 200.000 euros, vous prenez ce budget où ? Est-ce que c'était prévu dans le budget 2017, est-ce que c'est un modificatif budgétaire, est-ce que c'est un fonds européen, est-ce que c'est un fonds wallon, pas une ligne, on ne sait pas, c'est un mystère. Aussi, vous avez développé, vous essayez de développer plutôt, ce que j'appellerais la maternité commerciale, votre dada utopique et tout cela, on n'en parle pas non plus, est-ce que, je ne sais pas, je me demande, comment cela se fait qu'on ne parle pas des maternités commerciales, est-ce que les candidats, ici, c'est pour les maternités commerciales ou pour d'autres commerces, voilà encore un point d'interrogation. Autre remarque que je voulais vous faire aussi, le jury, le jury, moi, j'ai été étonné, 12 personnes et des personnes vraiment, l'Invest, l'IDEA, l'Université mais pour moi, je ne vois vraiment pas l'utilité de mettre autant de personnes dans ce jury, c'est quand même quelque chose de si important, je peux comprendre qu'il y ait un jury, qui ait peut-être la moitié, 6 personnes, je trouverais, en tout cas, que d'une certaine façon, que dans ce jury, il pourrait y avoir au moins une personne politique représentant l'opposition, donc, ici, 12 personnes, c'est trop, qu'est-ce qui va se passer pour finir, ce jury ne va pas pouvoir se réunir correctement parce que pour finir l'intérêt de pouvoir aller discuter comme vous le dites très bien, je lis dans l'extrait de presse, cela va déboucher sur 8 à 10 nouveaux commerces pas plus, c'est ce que vous avez indiqué, c'est ce que vous avez dit en conférence de presse, faire fonctionner un jury aussi important avec autant de personnes, je ne vois vraiment pas l'utilité, pour finir, il y aura beaucoup plus d'absents qu'autre chose. Voilà, pour moi, c'est une trop grande structure pour le nombre de commerces que vous pourriez essayer de susciter et en même temps pour le budget. Je suis en train de me demander si ce questionnaire parce qu'il y a un questionnaire que vous avez fait pour les candidats, ce questionnaire est extrêmement théorique et général, pour moi, il vient d'ailleurs, ce n'est pas la Ville qui l'a conçu, vous avez peut-être eu, je ne sais pas par quel circuit, un questionnaire que vous avez trouvé qui était pas mal mais c'est un questionnaire qui n'est pas adapté à la situation telle que nous le vivons, ici, actuellement, voilà, donc, je serai de savoir comment vous avez conçu ce questionnaire. J'ai quand même été relire la conférence de presse, c'est toujours intéressant puisque la conférence de presse, je suppose, c'est ce que l'Echevin a déclaré et alors, c'est assez amusant, j'ai encore

l'impression et c'est assez régulier parce que, M. le Bourgmestre, votre Echevin aime bien cette manière de procéder – je peux le comprendre, c'est politique, cela communique – j'ai encore l'impression...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : A mon avis, c'est le seul, ici, qui fait de la politique. Les autres, c'est vraiment objectif, il n'y a rien à redire. Vous faites de la politique M.

l'Echevin ? Bon.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Vous reconnaissez qu'il aime bien faire des conférences de presse régulièrement, pour les moindres points, il intervient mais on a aussi l'impression que c'est régulièrement des effets d'annonce, c'est-à-dire, il nous annonce quelque chose puis trois mois après, il nous dit la même chose mais ce n'est pas tout à fait la même chose, il dit que c'est reporté de 6 mois ou d'un an, il y a un tas d'exemples que je ne vais pas citer mais que vous comprenez bien que cela veut dire, uniquement PRIMARK, c'est l'évidence que chaque fois, on le reporte, on le reporte, donc, ce sont des effets d'annonce permanents. Ici aussi, pour moi, c'est encore un effet d'annonce, alors, on nous annonce qu'on va mettre 200.000 euros pour les commerces mais en même temps, on est un peu responsable du problème, alors, c'est un peu schizophrénique, si je peux dire cela comme ça mais je voudrais quand même dire ceci sur les loyers parce que vous dites que les cellules vides ont grimpés et vous dites « la faute à qui », des loyers trop élevés, alors, je voudrais quand même vous expliquer ce que je vous ai déjà expliqué la fois dernière, en matière de loyer, il y a quelque chose qu'on a complètement oublié, j'avais déjà signalé, j'avais parlé de régulation de loyer. Les régulations de loyer, il y a un automatisme et d'ailleurs, il y a une législation qui existe en matière de baux commerciaux, c'est qu'automatiquement, lorsqu'un loyer est trop élevé, tous les trois ans, que ce soit le locataire ou que ce soit le propriétaire, il peut aller devant le Juge de Paix, demander la diminution ou l'augmentation de loyer en fonction des loyers actuels sur le terrain et je vais vous donner une information comme cela, cette information, elle pourra vous servir, ce que j'ai appris récemment, que deux chaînes commerciales qui se trouvent dans la rue de la Chaussée avaient pu obtenir de leur propriétaire, une baisse de loyer de 20 et de 30 %, c'est quand même extrêmement important, d'ailleurs, je vous avais toujours dit que les problèmes des loyers que tout le monde critiquait disant que c'était trop cher, que les propriétaires en profitaient, etc... non, il y a une législation qui permet de pouvoir régulièrement tous les trois ans, de demander l'augmentation ou la diminution des loyers en fonction de la situation commerciale sur le terrain. Il est évident qu'ici, la situation commerciale sur le terrain étant mauvaise, les loyers baissent automatiquement, c'est pour

cela que je ne crois pas que votre maternité commerciale est une bonne idée pour répondre aux problèmes des loyers qui augmentent et en plus, ce n'est pas tout parce que vous avez de nouveau cité la concurrence desdits commerces et des centres-commerciaux mais là, vous savez très bien que vous en êtes aussi un peu responsable, voilà, pour moi, il y a une volonté de votre part, d'essayer de trouver une solution, pour moi, cela restera un effet d'annonce. Je suis certain qu'on en reparlera dans quelques mois d'une manière un peu négative parce que je voudrais savoir aussi quand, vous n'avez pas du tout mis dans votre projet, quand allez-vous commencer à procéder à ce sujet-là. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Je pense qu'il y avait encore deux demandes, trois même. Oui, Je vous en prie, M. BOUCHEZ et puis Mme MARNEFFE.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mme MARNEFFE avait levé sa main avant moi, je lui laisse donc, la parole.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci. Je voudrais revenir sur l'aspect budgétaire pour compléter l'intervention de ma Collègue et effectivement, dans ce qu'elle disait, je pense qu'il y a vraiment besoin de balises claires parce que moi, je vois comme un risque certain que cette manne d'argent, il y ait beaucoup de volontaires pour en prendre une partie et qui par tout de sorte de manœuvres imaginables et dieu sait s'il y a parfois de l'imagination quand c'est pour prendre de l'argent public et s'en aller avec. Moi, j'imagine très bien une entreprise, trouver une combine pour prendre les sous et puis se mettre en faillite et d'une manière ou d'une autre, que finalement, on ne voit pas du tout l'effet de l'argent public qui aura été placé dedans. Il ne faudrait vraiment pas que cet argent placé dans lequel on a eu beaucoup de difficulté de dégager au niveau du budget, une enveloppe budgétaire, il ne faudrait pas que cet argent soit mis dans une mesure qui ne soit qu'un coup d'épée dans l'eau. D'autant, qu'il y a par ailleurs, un budget qui a été dégagé par des fonds européens via une maternité commerciale, alors, pourquoi finalement faire un double financement d'une part par le budget communal directement et d'autre part, par cette maternité commerciale, je ne voudrais pas qu'une volonté d'agir de manière urgente avant les élections 2018, nous mène à finalement mener de manière parallèle deux projets qui ont finalement le même objectif. Finalement, quand on avait fait cette proposition pour les parkings parce que – bon, on aime de temps en temps le rappeler – que cette proposition d'enveloppe de 200.000 euros, donc, qui a été dégagée par une taxe fixée sur les parkings commerciaux, comme notamment aux Grands Prés, c'était une proposition qu'on avait faite lors du budget 2016 et à l'époque, quand on avait fait cette proposition, on avait dit qu'il fallait utiliser cet argent pour effectivement renforcer le centre-ville mais par une

politique de mobilité qui soit beaucoup plus approfondie parce que le centre-ville s'il meurt, bon maintenant, c'est une spirale dans laquelle un effet boule de neige qui ne semble plus s'arrêter mais si au départ, si ce centre-ville s'effondre, c'est en partie de part des raisons liées à la politique de mobilité et donc, nous réitérons notre demande de consacrer cette enveloppe en partie à renforcer la cellule mobilité qui est largement sous-financée par rapport à d'autres villes wallonnes, on compare chaque fois avec la ville de La Louvière, qui pour une ville plus petite a un service mobilité deux fois plus important que la Ville de Mons et je peux vous dire que des investissements comme ceux-là avec une politique de mobilité forte, permettront peut-être tout aussi bien que cette piqûre qui ne sera peut-être pas faite à bon escient, de renforcer les commerces montois ou d'aussi remettre de la vie en centre-ville parce que c'est de cela que le centre-ville manque cruellement et faire venir des commerces dans lequel il n'y a plus personne qui passe, cela ne sert tout bonnement à rien, donc, au-delà de la question de l'intérêt d'avoir du financement d'une politique autour d'une maternité commerciale, concrètement, par rapport à cette enveloppe de 200.000 euros, on se pose quand même beaucoup de questions. Merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci à vous. M. BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. J'ai bien fait de laisser parler Mme MARNEFFE avant puisqu'on se rejoint sur de nombreux aspects. Peut-être le premier élément puisque j'ai entendu quelques allusions sur la majorité précédente, il est bien évident que c'est moi qui avais la main dans ce Collège, je n'ai jamais rencontré les patrons d'IKEA Belgique, je pourrais croiser le patron des Grands Prés sans le reconnaître en rue mais bien entendu, j'étais à la manœuvre en ce qui concerne ces politiques, c'est bien connu, on a décidé de tout dans le Collège. Ceci étant dit, maintenant que le mea culpa est fait, on peut venir sur le fond des choses et le fond des choses, M. l'Echevin, c'est que je ne comprends pas bien votre politique mais je ne sais même pas si vous la comprenez encore vous-même puisque cela fait 10 ans que vous vous dépatouillez dans cette histoire de commerce, à force d'annonces parce que tout à l'heure vous rigoliez avec le Bourgmestre, quand on vous parlait des effets d'annonces, vous savez, on pourrait reprendre, par exemple, la litanie d'annonces sur les parkings, la litanie d'annonces sur la sécurité, sur les caméras, sur certains aspects de mobilité, donc, oui, des effets d'annonces, il y en a quand même eu beaucoup et disons que le respect du calendrier n'est certainement pas votre première qualité mais quoi qu'il en soit, il y a quelque chose que je ne comprends pas dans votre démarche, c'est que vous ne travaillez pas du tout au retour des chalands

dans cette politique et donc, encore une fois – ECOLO – l’a dit à de nombreuses reprises et je pense que c’est assez juste également en matière de mobilité d’ailleurs, c’est qu’on prend toute une série de mesures, une par une, sans adopter un plan global, d’ailleurs, le plan commerce, le plan stratégique, il est toujours à la Gestion Centre Ville, on nous a fait une première présentation dans laquelle, on nous a expliqué par exemple qu’il fallait essayer de fédérer les associations de commerçants, ça, cela fait quand même un certain temps qu’on le dit mais en tout cas, ce plan stratégique n’est que balbutiant pour le moment, il n’a toujours pas été finalisé, en tout cas, il n’a pas été adopté par les administrateurs de la Gestion Centre Ville et encore moins dans cette Assemblée mais malgré l’absence de plan stratégique, on sait déjà qu’il faut débloquer un budget de 200.000 euros pour agir dans la direction des loyers mais aussi d’une aide à l’aménagement de commerces, alors, cela peut poser question parce qu’en fait, M. l’Echevin, quelles sont les garanties que vous nous offrez, que cela ne sera pas un attrape-nigaud pour les commerçants, c’est-à-dire qu’au début, vous arrivez, on vous aide quelques mois, on prend en charge certains aménagements, on prend en charge une partie de votre loyer et puis un jour, c’est un petit peu comme les aides à l’emploi, il y a beaucoup d’entrepreneurs qui pourraient témoigner et puis un jour, l’aide, elle s’arrête et là, ce jour-là, vous avez 100 % de vos charges mais si vous n’avez pas de clients en face pour venir, c’était très bien de vous aider mais à l’arrivée, c’est quand même inéluctable, vous avez peut-être gagné quelques mois mais à l’arrivée, vous ne pourrez pas maintenir votre commerce et donc, votre politique d’attractivité, ici, avec vos 200.000 euros, on a quand même le sentiment que c’est une politique qui aurait dû conclure un processus, un processus qui s’attaque, excusez-moi de vous le rappeler mais à la sécurité, un processus qui s’attaque aux problèmes de mobilité, de parking, un processus qui s’attaque aux problèmes de propreté, tous ces éléments qui font l’attractivité ou non d’un centre-ville, vous le savez, j’avais indiqué il y a deux ans qu’il fallait remettre du logement dans le centre-ville mais pas nécessairement à l’étage des commerces, faire des petits immeubles à appartement au milieu du centre-ville, à l’époque, vous aviez rigolé mais maintenant, la Faculté d’Architecture de l’Université de Mons a dit la même chose donc, vous voyez, M. le Bourgmestre, parfois, je suis rejoint par des gens sérieux qui doivent quand même montrer un certain intérêt par rapport...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n’ai jamais porté de jugement sur les autres.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, ce n’est pas votre genre et donc, par rapport à cela, M. l’Echevin, j’ai l’impression que vous nous sortez une mesure à la va-vite

à un an de la période électorale en se disant le temps que l'on mette cela en place, cela va bien ouvrir 4-5 commerces et vous pourrez vous targuer d'avoir mis des commerces mais qui vont quand même fermer après. Je vais vous donner un exemple tout bête de cette politique parce que vous allez dire que nous sommes des gens destructeurs. Vous vous souvenez du magasin « Mais il est où le soleil ? », il avait ouvert dans le centre-ville parce que cette marque de vêtements était sponsor de Mons 2015 et je me souviens, j'avais été à l'inauguration, vous y étiez, il y avait une série de représentants de la Fondation et on avait dit « regardez, cela, ce sont les effets de Mons 2015 » est-ce que le magasin a tenu un an ? Je ne crois pas. Vous avez diffusé aussi auprès de la population, une liste de nouveaux commerces, entre le moment où vous l'avez imprimé et le moment où vous l'avez distribué, il y en avait déjà trois qui avaient fermés, il y en avait certains qui en fait, étaient de simples déplacements de commerces qui existaient à un autre endroit et il y en a encore quelques-uns qui malheureusement ont dû se résigner à fermer et donc, M. l'Echevin, ce qu'on attend de vous, c'est à un moment donné, une vraie politique structurelle qui va redynamiser ce centre-ville, j'insiste à nos yeux sans remettre de la population dans le centre-ville, vous n'y arriverez pas, pour une raison qui est très simple, c'est que la zone de chalandise du centre-ville montois s'est réduite, avant, on faisait peut-être 80 km pour venir dans le centre-ville de Mons, maintenant, on en fait à peine 10 et je sais que vos relations avec M. CALONGER ne sont pas toujours excellentes mais vous pouvez l'écouter sur certains aspects, il vous démontre cela, chiffres à l'appui avec toute une série d'études dont a parlé, Mme DE JAER et donc, à partir du moment où votre zone de chalandise se réduit dans son périmètre, eh bien, il faut densifier le périmètre et il faut densifier le périmètre avec une population qui a un pouvoir d'achat, donc, vous avez l'angle, en tout cas, à mon sens mais vous pouvez peut-être me démontrer l'inverse, vous avez l'angle sur lequel jouer, ce n'est pas un problème d'offres dans le piétonnier, jusqu'il y a peu, jusqu'encore maintenant, il y a des commerces de qualité, il y a encore des commerces qui se battent et qui essayent de proposer une qualité, ce qui prouve bien que ce n'est pas un problème d'offres, c'est un problème de demandes et ici, vous ne jouez pas du tout sur la demande, vous jouez sur l'offre en attirant encore une fois, des personnes qui vont devoir subir les conséquences en cas d'échec alors que vous ne jouez pas sur les autres paramètres et donc, par rapport à cela, M. l'Echevin, nous vous demandons aujourd'hui, un calendrier précis de l'ensemble des mesures que vous prenez pour que nous puissions comprendre finalement l'enchaînement et le scénario qu'il y a derrière, c'est-à-dire, je prends telle mesure au mois de février 2016, telle mesure en septembre

2016, puis en 2017 et vous échelonnez pour qu'à la fin, on puisse enfin, avoir une vue d'ensemble. D'ailleurs, si vous arrivez à nous dire que vous avez une vue d'ensemble, on sera très surpris de savoir pourquoi vous demandez à la Gestion Centre Ville de développer un plan stratégique, avouez que c'est assez contradictoire, soit, vous avez déjà la vue d'ensemble et vous avez le plan stratégique et donc, faut pas demander à la Gestion Centre Ville de le faire, si pas, c'est de l'occupationnel, soit, vous ne l'avez pas et alors, là, je ne comprends pas pourquoi vous sortez des idées plic ploc, des petits coups et c'est cela que vous voulez vous dire, M. TONDREAU, on fait tous de la politique, il n'y a pas de problème avec cela mais il y a une différence fondamentale quand on gère et vous pouvez critiquer qui vous voulez mais quand on annonce quelque chose, il faut le faire derrière, il faut qu'il y ait une cohérence de la politique publique qui est menée et cela, je dois avouer que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Dernier point, M. l'Echevin, c'est sur les montants. On a le sentiment qu'avec votre fonds, vous allez aider au niveau loyer, vous aidez à l'installation, vous aidez à la rénovation, avec 200.000 euros, cela, c'est quand même avoir les yeux plus gros que le ventre parce que de deux choses l'une, soit, vous allez aider spécifiquement quelques commerces et vous arrivez à 5 ou 6 commerces, c'est très bien pour les commerces concernés mais vous n'avez aucun effet de levier, aucun effet d'impulsion au niveau de la politique commerciale, soit vous allez aider 20 ou 30 commerces parce que cela c'est bon pour vos statistiques, cela fait des bons chiffres mais c'est du saupoudrage parce qu'avec 200.000 euros, si vous voulez aider 25, 30, 40 commerces, vous vous rendrez très vite compte que l'aide qui sera attribuée à l'un ou l'autre commerce sera extrêmement réduite et donc, M. l'Echevin, je trouve que ce dossier illustre encore une fois la manière dont le commerce de centre-ville est traité et d'ailleurs, il n'y a pas que le commerce de centre-ville, depuis 10 ans maintenant, vous faites une annonce chaque année, chaque d'année d'ailleurs, vous faites l'annonce selon les salons, certains salons par exemple, des Immobilières commerciales, à quelques semaines, on fait une nouvelle annonce qui vous permet d'aller à Cannes, je ne sais pas si c'était encore prévu cette année ou pas mais vous y avez été plusieurs fois pour expliquer l'annonce et dire voilà, Mons agit pour son commerce, puis après, pendant l'hiver, il y a une phase d'hibernation et puis, après on revient encore avec une mesure, c'est comme cela depuis 10 ans et vous allez certainement nous répondre que les centres-villes ailleurs ne vont pas mieux. Je vous dirais que c'est faux. Il y a des centres-villes comme celui de Louvain-la-Neuve, qui se porte très bien, il y a des centres-villes qui résistent mieux que le nôtre, comme Namur et surtout, M. l'Echevin, vous ne pouvez pas nier que la dégradation de la

Ville est une dégradation qui est plus rapide que n'importe où ailleurs et donc, effectivement, le commerce partout souffre, partout, en France, en Belgique, le commerce de manière globale souffre mais les conséquences que nous sommes en train de vivre à Mons, on ne les voit dans aucune autre ville commerçante, en tout cas, de ville importante comme on l'a eu à Mons en si peu d'années et par ailleurs, M. l'Echevin, quand on fait de la politique, on est là pour résoudre les difficultés et ce n'est pas en se rassurant à bon compte en disant « regardez, finalement, le voisin est aussi en difficulté » qu'on mène une politique surtout quand on se veut être proactif comme vous avez essayé de le montrer ces 10 dernières années. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, M. le Conseiller.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Simplement un point de détail que je voudrais faire remarquer de manière tout à fait amicale à Emmanuel TONDREAU, son interprétation m'étonne pour un mandataire aussi chevronné que lui, qu'un Echevin, dans un Collège, il n'a pas de pouvoir, il y a le Bourgmestre, qui a quelques pouvoirs, il y a l'Officier d'Etat civil qui a quelques pouvoirs mais les Echevins n'ont pas de pouvoir, c'est le Collège qui a un pouvoir, donc, quand vous dites que l'Echevin a décidé de la politique économique et de l'extension des Grands Prés, c'est faux, c'est le Collège qui a décidé, or, le Collège, il a décidé de cela quand vous en faisiez encore partie. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui M. John JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : Juste par rapport à tout ce qui a été dit, je pensais après avoir consulté le dossier, sur la question de l'efficacité de l'investissement qui est fait par le denier public, il y a jury d'experts, on a entendu qu'il y avait une composition aussi d'experts universitaires, etc... est-ce qu'il ne serait pas opportun de transformer ce jury, de le responsabiliser mais d'une manière pédagogique sur l'accompagnement à court terme et à long terme des investissements, cela répondrait peut-être à l'ensemble des remarques qui ont été faites et l'ensemble des craintes qui sont exprimées, ici, par l'opposition. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Simplement pour répondre à M. DUPONT, vous devez quand même bien savoir que je n'ai jamais été au Collège, dans tous les échos que j'ai eu, c'est que d'une certaine façon, ce sont les Echevins qui présentent les dossiers concernés en fonction des matières dans lesquelles, ils sont compétents et souvent, je suppose, que l'Echevin en question, il est suivi automatiquement surtout dans le cadre d'un accord de majorité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non, non, non

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Il est suivi régulièrement, en tout cas, dans ce dossier-là, je ne crois pas qu'il y ait eu de discussion à ce sujet-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Grande sévérité au Collège. M. l'Echevin, est-ce que vous pourriez avoir la gentillesse de répondre à toutes ces questions au nom du Collège.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, au nom du Collège, je vais répondre à l'ensemble des interrogations et des réflexions qui ont été formulées par les Collègues que je remercie pour le débat qui a été entamé, on l'avait déjà débuté d'ailleurs en commission la semaine dernière. Moi, je voudrais vous dire que le Collège est très fier de pouvoir développer ce type de projet qui s'intègre, effectivement, dans le cadre d'une stratégie qui est une stratégie globale, une stratégie globale qui a d'ailleurs été validée dans ces grandes lignes en avril 2016 par le Collège de l'époque et la majorité de l'époque, PS/MR, cela s'appelait Plan de redéploiement stratégique commercial du centre-ville et ce plan prévoyait un certain nombre de mesures. Pour le résumer parce que c'est un document qui fait une soixantaine de pages, je dirais qu'il y a trois axes principaux qui ont été retenus à l'époque. Le premier visait à faire en sorte de pouvoir développer une politique d'attractivité à l'égard des grandes enseignes puisque ce sont ces grandes enseignes, qui selon tous les spécialistes du secteur, amènent le flux de chalands et font en sorte que le centre-ville puisse être attractif et puisse faire en sorte qu'il y ait suffisamment de clients pour l'ensemble des commerçants qui s'y trouvent et notamment les petits commerçants, ceux qui exercent une activité indépendante. Le deuxième axe était développé à cette occasion, c'était le fait de pouvoir travailler avec des deniers publics cette fois puisque bien entendu, les grandes enseignes n'en bénéficient pas sur du commerce indépendant, spécialisé, du commerce de qualité. Dans ce cadre-là, nous avons développé deux ambitions, deux projets. Le premier visait à faire en sorte que la Ville puisse se rendre elle-même maîtresse du foncier, c'est-à-dire qu'elle acquiert des bâtiments qui sont laissés à l'abandon, parfois dans un état pitoyable par des propriétaires qui ne veulent plus s'en occuper et qui laissent ces cellules vacantes avec toutes les difficultés que cela peut générer dans le piétonnier et en termes d'attractivité et d'image pour le centre-ville, c'est la maternité commerciale et donc, la maternité commerciale qui est mise en œuvre par la Régie foncière de la Ville permet et nous développons ce projet depuis maintenant plusieurs mois avec des acquisitions qui sont en cours, elle sont régulièrement contestées, je le regrette, par notamment le groupe MR, issu au Conseil communal mais je trouve que c'est une excellente initiative qui permet à la Ville de reprendre la main sur des bâtiments laissés à l'abandon et là, de s'inscrire dans une politique de recommercialisation de ces

bâtiments avec un loyer qui est un loyer progressif, qui permettra aux commerçants qui s'installeront à cet endroit de pouvoir disposer du temps voulu pour se faire une clientèle et pour le moment venu, après plusieurs années, voler de leurs propres ailes. Dans la plupart des cas et je réponds là aussi à une remarque qui a été faite par M. BOUCHEZ, les bâtiments qui sont acquis par la Ville et qui sont en piteux état actuellement, feront l'objet aussi, à chaque fois que ce sera possible, de l'aménagement de logement aux étages, je ne sais pas pourquoi, M. BOUCHEZ, nous dit qu'on a rigolé quand il a évoqué l'installation de logement aux étages, on n'a absolument pas rigolé, non seulement, on n'a pas rigolé mais on est passé à l'acte puisque dès 2012, on a travaillé sur un plan de rénovation urbaine globale propre à l'ensemble des axes commerçants du centre-ville, ce plan est aujourd'hui en cours d'étude au niveau de l'IDEA, avant d'être déposé à la Région wallonne et a pour objectif précisément de réinstaller des logements aux étages avec des subsides de la Région wallonne. Et puis, troisième axe de la stratégie globale, après les grandes enseignes, après le commerce de niche qui passe par la maternité commerciale d'une part et par le fonds d'impulsion d'autre part que je vais expliquer plus dans le détail dans quelques instants, il y avait évidemment une politique de mobilité qui nécessitait une croissance de l'offre de stationnement en ville, ce qui s'est concrétisé non pas par des effets d'annonce, je ne sais pas pourquoi, on parle d'effets d'annonce, certains, ont la mémoire courte ici ou ne veulent pas voir les dossiers qui passent au Conseil communal, il y a des projets de parking qui sont en cours, un, en chantier dans le bas du piétonnier mené par le privé. Un autre, qui fait l'objet d'une étude et qui sera réalisée à la place Nervienne et puis enfin, d'autres projets qui sont menés par le Collège via son Echevinat de la Mobilité en termes de rénovation dans le parking de la Grand-Place, cela a fait l'objet de nombreux débats, ici même et pour les travailleurs du centre-ville, au parking de Messines qui fait l'objet également de crédits au budget 2017 de la Ville. Donc, une approche globale qui passe effectivement, par une densification de l'offre commerciale mais aussi par une amélioration des conditions d'accueil des clients des chalands dans le cœur de la Ville. Pour répondre aux différentes questions qui ont été posées, je voudrais d'abord dire que sur la philosophie du projet qui est mis en œuvre aujourd'hui à Mons, celui-ci a déjà été testé dans d'autres villes, pas exactement de la même manière, pas avec la même sévérité, c'est vrai parce que le règlement que nous avons proposé au Conseil ce soir est un règlement extrêmement précis, extrêmement fouillé et qui essaye précisément d'envisager tous les cas de figures dont ceux qui ont été évoqués par certains membres du Conseil ce soir. Ces projets pilote se sont soldés par des réussites et je pense notamment à la Ville de

Liège qui a elle-même tenté l'opération il y a quelques années avec un succès réel et qui fait qu'aujourd'hui, le Gouvernement wallon s'inspire de cette opération pour son plan wallon du commerce. Pour ce qui concerne les différentes réflexions des uns et des autres. Tout d'abord, par rapport aux remarques de Mme DE JAER, Mme DE JAER, nous dit en parlant des Grands Prés que les infrastructures routières ont été financées par la collectivité publique pour les commerces. Permettez-moi de vous dire que c'est tout à fait faux. Les projets d'infrastructures routières ont été portés dans le cadre des projets européens en 2006/2007, si j'ai bonne mémoire, c'est-à-dire bien avant tout cela, avec pour objectif de desservir les zones d'activités économiques – Initialis, Initialis II et les Bas Prés – qui font l'objet d'un PCA spécifique sur une trentaine d'hectares à cet endroit et c'est la raison pour laquelle, évidemment, la Région Wallonne a développé ces projets et non pour un magasin ou une enseigne spécifique. Je doute que la Région Wallonne puisse développer de tels investissements pour de simples enseignes commerciales, je pense que ça coule de source mais je préfère le rappeler ici. Toutes les infrastructures routières qui ont été aménagées sur le site des Grands Prés, je vous le rappelle, l'ont été sur fonds privés et ont été rétrocédées dans le domaine public, par après, comme s'il avait été négocié à une époque où j'étais encore sur les bancs de l'Université ou à peu près, il y a une quinzaine d'années, quand les Grands Prés ont été inaugurés. Pour ce qui concerne les garanties par rapport aux effets d'aubaine, effectivement, c'est un cas de figure que nous avons envisagé et qui est stipulé noir sur blanc dans le Règlement qui vous est proposé ce soir, il y a une analyse préalable d'analyse d'appel à projet qui se fera sur les loyers qui sont pratiqués actuellement d'ores et déjà par les agences immobilières et, par ailleurs, cette aide ne sera en aucun cas octroyée sans qu'il y ait au préalable un travail du jury sur le montant qui sera réclamé aux candidats commerçants par le propriétaire privé, ce montant devant évidemment être un montant qui reflète le prix global, le prix moyen du marché pour précisément éviter ces effets d'aubaine. Quant au déménagement que vous avez évoqué, je pense qu'il y a une confusion, si j'ai bien suivi votre réflexion en la matière

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ce que je dis, c'est que s'il y a un déménagement, les loyers perçus ne sont pas remboursés, c'est écrit noir sur blanc dans le règlement, cela veut dire qu'une enseigne qui décide de s'installer dans le piétonnier, un petit commerçant qui décide de s'installer dans le piétonnier, reçoit son aide à l'investissement pour s'installer, l'aide à l'installation et reçoit un loyer. Le jour où il part si ce n'est pas pendant les trois ans, il est écrit noir sur blanc que la prime de loyer est suspendue, suspendue, cela veut bien dire

qu'on ne lui réclame pas ce qu'on lui a donné pour les loyers pendant un an ou pendant deux ans où il s'est installé dans le piétonnier.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Par rapport au déménagement, il y a deux cas de figure qui sont prévus dans le règlement, d'une part, un qui interdit les délocalisations intra centre-ville si je puis dire pour éviter aussi les phénomènes d'effet d'aubaine sauf deux cas de figure, le premier, c'est si c'est une contrainte extérieure qui s'impose au commerçant, le deuxième, c'est si le commerçant a un projet d'extension significative de son magasin et ne peut pas trouver la place dans sa cellule actuelle. Dans le cas de figure que vous évoquez, il est, effectivement prévu dans le règlement que le lauréat a une obligation de maintien de son activité, c'est-à-dire pendant au moins 2 ans, en quel cas, si cette activité n'est pas maintenue pendant au moins 2 ans, il sera obligé de rembourser l'intégralité des montants qui lui ont été versés en matière d'aide au loyer.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Alors, il faudrait reformuler puisque moi, je lis ici, dans le dossier que j'ai devant les yeux, « la prime de lancement sera entièrement remboursable dans le cas de figure où on déménage pas dans le cas de figure où le rentabilité n'est pas prouvée alors que la prime loyer sera suspendue », moi, quand j'entends « alors que la prime loyer sera suspendue », cela veut dire qu'on arrête de la payer mais que les loyers qui ont été payés pendant l'année précédente ne sont pas remboursables. A la page 8, dans l'article 10.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Moi, je suis dans l'article 10 qui prévoit qu'effectivement, le seul cas de figure où le loyer n'est pas réclamé, c'est celui d'une faillite qui n'est pas une faillite frauduleuse si je puis dire, c'est-à-dire une faillite de bonne foi où le commerçant peut prouver que c'est parce que son concept n'a pas fonctionné et que son commerce n'a pas été une réussite.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : « Toutefois, la prime de lancement ne devra pas être remboursée si le lauréat prouve que sa fermeture est motivée par un manque de rentabilité », donc, c'est dans ce cas-là, le premier cas, il est bien marqué, enfin, je veux dire, « en cas de fermeture ou de délocalisation du commerce dans les 2 ans qui suivent, le début de l'activité, la prime de lancement sera entièrement remboursable alors que la prime loyer sera suspendue », moi, ce que je voudrais, c'est que la prime loyer soit aussi remboursée.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Ok. J'entends bien votre demande, je vais en prendre note et je pense que c'est une remarque que l'on peut accepter dans le cadre du projet de règlement qui est présenté ce soir.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, on considère que c'est amendé dans le règlement ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui. Je vous en fais la proposition parce que je pense que votre proposition est tout à fait fondée. Pour ce qui concerne la présidence du jury, effectivement, c'est un jury avec un nombre pair. Nous vous proposons, effectivement, de donner une voix prépondérante au Président du jury qui sera un représentant du monde académique pour régler la question comme vous l'avez d'ailleurs vous-même soulevée et proposée toute à l'heure. Pour ce qui concerne les remarques effectuées par M. TONDREAU, je n'ai pas bien compris pourquoi, M. TONDREAU, parlait de limitation du profil des candidats, en fait, M. TONDREAU, la réalité du règlement est simple, seuls, sont exclus dans le règlement en dehors des cas spécifiques liés au magasin de téléphonie, etc... et aux solderies, seuls sont exclus du champ, les grandes enseignes puisque précisément, les commerces et la définition du commerce est reprise dans le règlement texto, c'est à l'article 1, premier paragraphe de l'article 1, c'est un commerce qui est défini de manière générale, cela veut dire que tout commerçant, tout artisan, tout franchisé également peut bénéficier de ce fonds mais pas les grandes enseignes internationales qui ne sont pas reprises explicitement dans le règlement et sont exclus de son champ d'action, donc, il est évident contrairement à ce que vous avez dit que ce règlement s'applique, bien entendu, au candidat commerçant, ils sont d'ailleurs cités comme tel dans le projet de règlement. L'HOREA repris ou pas repris ? Vous aurez remarqué si vous avez bien lu le texte du règlement que celui-ci va faire l'objet d'une approche participative préalablement à sa mise en œuvre. Le Collège a décidé de consulter à la fois les commerçants du centre-ville, les 800 commerçants du centre-ville mais aussi la population montoise et toutes celles et ceux qui souhaitent exprimer sur le sujet. Pourquoi ? Parce que nous souhaitons que les commerçants puissent nous dire ainsi que la population et les visiteurs du centre-ville, quels types de commerces ils souhaitent voir se développer demain dans le cœur de ville et à travers cette consultation de la population et des acteurs du commerce du centre-ville, cela aidera évidemment le jury à faire des choix en matière de sélection de projet, en matière de sélection de commerce dans des secteurs qui seront identifiés dans ce cadre, dans un cadre participatif mais ce ne sera pas la seule analyse qui sera faite, il y aura également une analyse qui sera faite sur base plus professionnelle, si je puis dire, sur base du mix commercial existant et des manquements qui sont identifiés actuellement dans le piétonnier et pour répondre très précisément à la question que vous vous posiez, l'HORECA, c'est effectivement un secteur que l'on peut pointer comme étant déficient actuellement dans le piétonnier, c'est vrai que le fait de pouvoir disposer à l'avenir

d'une belle brasserie ou d'un beau restaurant dans le piétonnier pourrait être un point positif en termes d'animations de celui-ci, que ce soit sur le temps de midi ou que ce soit en soirée, pour faire en sorte d'attirer les gens dans cet axe commerçant du centre-ville. A l'heure actuelle, le Collège ne s'interdit rien, il demande simplement à consulter et les commerçants et la population et les spécialistes du secteur et donc, il n'est pas question d'exclure le secteur de l'HORECA de l'éligibilité de ce règlement. Quant au fonds de commerce, vous évoquez, les fonds de commerce en disant « pas une ligne dans le règlement, pas une ligne », écoutez, à mon avis, vous avez dû sauter un article, M. TONDREAU, c'est explicitement prévu à l'article 7. Le budget de 200.000 euros, vous nous dites « d'où sort ce budget, on ne sait pas d'où il vient, on n'en pas connaissance », si vous aviez été attentif lors du budget 2017 de la Ville, si vous l'aviez examiné, vous auriez vu qu'il y avait une ligne explicitement reprise pour la création de ce fonds d'impulsion. Le Collège avait même communiqué très clairement à ce sujet dans le cadre de l'adoption du budget 2017 qui a été voté par ce Conseil communal. Vous nous dites « a maternité commerciale, je ne comprends pas bien, il y a une confusion, est-ce que c'est le même projet », non, ce n'est pas le même projet, ce sont des deux projets différents, la maternité commerciale, c'est la Ville qui achète des bâtiments et qui le remet en location avec un loyer progressif sur plusieurs années, c'est un projet qui est porté par la Régie foncière. Le fonds d'impulsion, ce sont des candidats commerçants et je peux déjà vous dire qu'il y en a toute une série qui ont des projets et qui souhaitent pouvoir adhérer à ce fonds et bénéficier de ce fonds mais qui choisissent eux-mêmes leur cellule commerciale, c'est-à-dire qu'ils ont le choix en toute indépendance sans que la Ville intervienne de la cellule qui vont retenir, qui discutent avec le propriétaire privé et qui ensuite déposent leur projet auprès du jury, lequel décide d'intervenir ou pas et de fixer le montant de l'aide qui sera proposée alors à la validation du Collège communal, est-ce qu'il pourra y avoir un jury commun ? Est-ce qu'il pourra y avoir un appel à candidature qui soit commun aux deux projets, c'est-à-dire au fonds d'impulsion et la maternité commerciale ? Bien entendu, si le jury fait ses preuves et si nous avons énormément de marque d'intérêt pour des nouveaux commerces et que ceux-ci ne trouvent pas place dans des cellules privées, il y a évidemment aucune raison que ces candidats commerçants ne puissent pas postuler si je puis dire auprès de la maternité commerciale demain et frapper aux portes de la Ville pour s'installer dans les bâtiments qui seront alors propriété communale. Vous dites « 8 à 10 commerces, c'est trop peu », ce sont 8 à 10 commerces soutenus via l'aide loyer et pas uniquement via l'aide aux loyers. Si je reformule, ils seront soutenus par l'aide aux loyers, il y en a d'autres qui seront soutenus également par l'aide à l'installation et qui ne sont pas chiffrés. Si vous faites un rapide calcul

– on n'est pas ici pour rentrer dans le détail des dossiers - mais 200.000 euros, on est au moins de mai, le projet va être mis en œuvre à partir de septembre, le jury se réunit en septembre, vous comprendrez bien qu'on pourrait potentiellement aider notamment via l'installation, l'aide à l'installation beaucoup plus de commerces, sur l'année 2017 et si vous faites le même exercice en 2018, libre au jury de faire la distinction des budgets qu'il attribuera à l'aide aux loyers d'un côté ou à l'aide à l'installation de l'autre, mais il est clair que ce sera un minimum pour nous 8 à 10 commerces. Ceci étant, c'est la qualité qui primera sur la quantité et donc, nous n'allons pas nous substituer au travail du jury. Vous parlez d'un questionnaire, je n'ai absolument pas compris ce que vous disiez sur le fait que ça venait d'ailleurs, je ne sais pas ce que vous voulez dire, vous parlez des faits d'annonce pour PRIMARK, je suis désespéré de vous entendre parler des faits d'annonce à ce sujet. Il suffit de se rendre dans le piétonnier pour se rendre compte que non, PRIMARK n'est pas un effet d'annonce, oui, il y a un chantier qui représente des millions d'euros qui est en cours. Donc, ce n'est pas une illusion, ce n'est pas une oasis qui a soudain été évoquée par le Collège, ce projet est actuellement en chantier et donc, merci de ne pas systématiquement remettre en cause des évidences et des choses qui sont en cours de réalisation. Vous parlez de la saisie du Juge de Paix, vous avez totalement raison sur le sujet et nous conseillons d'ailleurs régulièrement les commerçants du centre-ville à cet égard en les orientant vers la Justice de Paix quand leur loyer est trop important et qu'ils arrivent en fin de bail, puisque c'est effectivement une technique qui permet de diminuer les montants des loyers et parfois bien au-delà de ce que vous avez cité comme exemple. Heureusement, parce que les exagérations sont parfois significatives. Vous demandez quand le fond sera mis en œuvre ? C'est très simple, dès maintenant, l'appel à candidature est d'ores et déjà lancé, on l'a fait avec le Bourgmestre la semaine dernière, on va le relayer par tous les moyens de communication possibles et imaginables, on compte sur votre aide d'ailleurs pour nous apporter des candidats commerçants de qualité pour relayer l'existence de ce fond le plus largement possible, ce sera fait par la plateforme web de la Ville, ce sera fait par le MonsMag, par le site Internet de la Ville, par tous les éléments qui nous donneront la possibilité de le faire connaître. Pour ce qui concerne Madame MARNEFFE, vous évoquiez l'enveloppe mobilité ; je voudrais juste vraiment être clair par rapport à cela, ce sont deux enveloppes différentes. Il y a l'enveloppe Région Wallonne de 20 millions d'euros qui a été mise à disposition de la Ville et qui permet de réaliser des projets d'infrastructure uniquement en lien surtout, pas exclusivement, mais surtout avec la mobilité et c'est sur cette enveloppe-là que la Ville travaille pour la réhabilitation de ces parkings et le développement de ces parkings, Monsieur LAFOSSE

pourra en parler bien mieux que moi au nom du Collège. Ici, on parle d'un budget qui fait partie du budget général des dépenses de la Ville. Je ne sais pas si je vous ai bien compris en la matière ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Non, non je ne parle pas du tout des budgets Région Wallonne mais bien de l'enveloppe des 200.000 euros qui est dégagée à partir de la taxe sur les emplacements de parking sur les Centres commerciaux, c'est bien ça qui a été évoqué dans le dossier ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Non, c'est parce que vous avez évoqué une enveloppe « mobilité », donc, c'est pour ça que j'avais ce doute, puisque l'enveloppe « mobilité », c'est l'autre à laquelle je fais référence. Comme vous le savez, effectivement, dans le cadre du budget 2017, le Collège a décidé d'accroître la fiscalité sur les Centres commerciaux de périphérie. Ces recettes font partie des recettes globales de la Ville et dans le cadre de son budget des dépenses, le Collège a fait le choix de toute une série de dépenses, dont le fait de soutenir le commerce du Centre-ville, par le biais notamment de ce fond. Alors, Monsieur BOUCHEZ parlait lui aussi des faits d'annonce, je ne vais pas revenir dessus puisque les parkings, pas d'effet d'annonce, réalité concrète ; les caméras, pas d'effets d'annonce, réalité concrète, je ne vais pas faire toute la liste exhaustive. On ne travaille pas au retour des chalands, si, c'est tout le contraire puisque en densifiant l'offre commerciale avec les grandes enseignes, avec le commerce indépendant, effectivement, c'est en densifiant l'offre commerciale que l'on travaillera au retour des chalands et il suffit de discuter avec les commerçants du centre-ville pour se rendre compte que c'est effectivement leur attente, c'est qu'on densifie l'offre et qu'il y ait moins de cellules vides pour que les gens soient à nouveau tentés de revenir plus en nombre encore en centre-ville. Vous parlez du plan stratégique de la gestion centre-ville, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que ce sont deux documents totalement différents, il y a un plan stratégique à la Gestion centre-ville qui est propre à l'ASBL et il y a un plan stratégique qui est propre à la Ville de Mons qui a fait l'objet d'une première approbation en première lecture, en avril 2016, qui reviendra au Collège et sera soumis également au débat de ce Conseil communal une fois que celui-ci sera définitivement clôturé et proposé à l'approbation des Conseillers et également à leurs remarques. Vous parlez d'attrape nigaud par rapport au fait que l'on donne une prime qui est une espèce de prime d'attractivité qui fait que les gens viendraient maintenant, mais se feraient avoir un ou deux ans plus tard. Ecoutez, je pense que les termes du contrat sont clairs, je pense qu'ils sont mesurés et qu'ils ont été bien réfléchis, l'aide est d'un montant fixé la première année qui ne peut excéder 75 % du montant du loyer ou du montant de

remboursement du prêt et de ses intérêts et du remboursement capital si c'est un propriétaire. L'aide est dégressive de 25 % d'année en année, cela veut dire que le commerçant a quatre ans pour faire en sorte de trouver sa clientèle et de s'en sortir sur le plan de son activité commerciale, sachant que dans quatre ans, les projets privés que j'ai évoqués tout à l'heure – PRIMARK etc... auront abouti et qu'on sait que ces projets vont drainer énormément de chalands – on parle de 40.000 clients attendus chaque semaine pour PRIMARK, on peut se dire légitimement que d'ici quatre ans, la situation se sera améliorée, compte tenu de tous les chantiers privés qui sont en cours, parce qu'il y a du PRIMARK, il y a également un dossier MEDIAMARKT, il y a également le projet IBER qui est en voie de finalisation qui sera terminé le mois prochain, etc etc et que donc, quatre ans, c'est une période raisonnable pour faire réussir ce projet. Les logements aux étages, nous en avons parlés. Je terminerai donc avec la remarque de Monsieur JOOS qui est une remarque extrêmement pertinente.

Effectivement, Monsieur JOOS, vous avez tout à fait raison, l'idée, bien entendu, c'est d'aller bien au-delà d'un simple appel à candidature où le jury sélectionne les projets et puis, leur tourne le dos par rapport aux candidats qui ont déposé leur projet. Ce qu'on a demandé qui est prévu dans le règlement, c'est qu'il y ait un accompagnement par le jury des candidats commerçants, y compris après le lancement de leurs activités, tout comme on demande que préalablement au lancement de cette activité, il y ait une analyse professionnelle qui soit réalisée, notamment en terme d'établissement de plans financiers, etc... Et par ailleurs, et j'en termine par-là, au-delà de ce travail, nous avons demandé à chacun des Membres du jury y compris les privés (UCM, Syndicat National des Indépendants, les Universités, l'IDEA etc ...) de pouvoir apporter une contribution systématique à l'ensemble des lauréats qui seront retenus par le jury et proposé à l'adoption définitive du Collège, c'est-à-dire que par exemple, un coup de main sur la réalisation du plan financier, des conseils sur la manière d'aménager sa vitrine, la manière d'accueillir les chalands etc... Donc, toute cette dimension qualitative est effectivement prise en compte, vous avez tout à fait raison de le souligner, tout comme notre souhait est également de faciliter et de favoriser puisque je fais le lien avec votre interpellation de tout à l'heure, les projets liés notamment aux circuits courts et à leur valorisation. Voilà, Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues, la philosophie de ce projet qui, je le pense, est un projet qui a été longuement réfléchi qui s'insère dans une stratégie globale et qui, je l'espère, portera ses fruits pour le commerce du Centre Ville mais, bien entendu, le Collège reste ouvert à toute suggestion ou proposition de l'opposition quant à la manière de pouvoir faire en sorte que du commerce se réinstalle en cœur de Ville et que les

Cellules vides diminuent à Mons, particulièrement comme c'est malheureusement le cas dans d'autres Villes, mais je ne m'étendrai pas sur le sujet plus longuement. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors quelques répliques que j'imagine brèves. Monsieur LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Personnellement, je vais vous dire mon sentiment, je n'y crois absolument pas, je n'ai jamais cru d'ailleurs aux situations artificielles. Je pense qu'à partir du moment où un centre-ville est accueillant, les commerçants n'ont pas besoin nécessairement d'avoir des subsides quelconques pour se développer. Que du contraire ! J'ai l'impression d'ailleurs qu'à Mons – c'est un peu triste ce que je vais vous dire – même si j'ai l'impression que même si je ne devais pas payer de loyer, les commerçants se s'en sortiraient pas tellement la Ville est pauvre en termes d'attractivités des chalands, il fait sale, il y a de nombreux SDF qui se promènent dans les rues et il n'y a pas de possibilité de se garer. Tout est réuni pour que le chaland ne vienne pas au Centre-ville, si ce n'est pour voir les magnifiques bâtiments que notre Ville possède, et ça, on ne peut pas, bien entendu, l'écarter mais certainement pas pour faire des courses dans le piétonnier. Ceci étant dit, j'avais une petite question à poser à Monsieur l'Echevin parce que tout à l'heure il a parlé de remboursement éventuel des avantages donnés aux commerçants et il a dit nous verrons si le commerçant a fait faillite de bonne foi ou pas. Mais qui va contrôler ça ? Parce que moi, je suis expert-comptable et sincèrement, j'ai trouvé franchement que vos explications sur la réglementation, tous les aménagements qui sont dans votre Règlement, c'est très très très lourd. Les commerçants sont submergés de paperasses et vous leur en présentez encore un bottin complet. Bref, c'est juste une petite parenthèse, mais sincèrement, j'aurais voulu savoir qui va contrôler que le commerçant est de bonne foi ou pas ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Trois quatre petites remarques sur ce que vient de dire l'Echevin. Première remarque, on a parlé de maternité d'entreprise, mais moi je me souviens que l'année dernière, il y a déjà eu un immeuble qui est rentré dans le cadre d'une maternité d'entreprise qui est un immeuble qui est situé rue de la Coupe. C'était un immeuble si je me souviens bien qui appartenait à Mons Rénovation, en tout cas une société filiale de la Ville, de la Régie foncière, et aujourd'hui c'est une maternité commerciale, je suppose que nous sommes bien d'accord là-dessus ; c'est la première en principe. Cet immeuble est vide et inoccupé depuis pour ainsi dire le début, à part le rez-de-chaussée qui a été de temps en temps loué mais certainement d'une manière provisoire, pour moi actuellement, c'est le seul exemple que j'ai comme maternité commerciale ici à Mons, c'est-à-dire l'échec le plus total

dans la rue de la Coupe, alors que dans cette rue, au contraire, pour ainsi dire, tous les commerces fonctionnent sauf celui-là, sauf celui où se trouve la maternité commerciale. Je dis bien le rez-de-chaussée commercial est vide et l'ensemble des appartements ou des studios qui se trouve aux étages sont vides. Alors qu'à l'époque, il y avait eu un amateur qui était prêt à racheter à la ville plus de 500.000 euros cet immeuble, on a dit non, c'est pour la maternité commerciale, donc ce que j'appellerais toujours cette volonté utopique de la part du collège à cet effet. Première remarque sur les maternités commerciales. Deuxième remarque, j'ai bien relu le texte, dans votre texte vous ne parlez non pas de commerçants, mais vous parlez d'artisans et vous parlez de franchisés. C'est comme cela que vous commencez votre texte, je le regrette beaucoup, si je me suis trompé, mais en tout cas, c'était inscrit de cette manière-là, je vous demande dans votre texte, que vous précisiez ce que vous avez dit tout à l'heure, et que c'est ouvert à tous les commerçants... c'est la première page... donc tous les commerçants à l'exception des grandes surfaces. Bien que d'une certaine façon ils s'y retrouveront en pouvant y mettre des franchisés ; ça c'est la deuxième remarque que je voulais faire. Troisième remarque que je voulais faire aussi, vous avez parlé de PRIMARK et vous avez répondu toute une série de choses sur PRIMARK, et bien moi je vais compléter votre information, je suppose quand même que vous avez lu il y a quelques semaines que le Directeur de PRIMARK annonçait des projets pour la Belgique. Vous l'avez lu cet article quand même ? Et à ce moment-là on aurait pu croire que Mons allait être cité, pas du tout, Mons n'est pas dans les projets de PRIMARK, les seuls qui sont dans les projets, les seules communes qui sont reprises, c'est Bruxelles, Chaussée d'Ixelles et un autre projet en Flandre. Mons n'est cité par la Direction de PRIMARK. Je sais que l'intermédiaire avec lequel vous êtes souvent en contact espère toujours que peut-être, on ne sait jamais, c'est pour cela qu'il essaie de garder des pions à gauche et à droite, peut-être que PRIMARK va venir, mais en tout cas aujourd'hui, PRIMARK n'est pas à l'ordre du jour ; la preuve, c'est que régulièrement depuis un an, vous reportez, alors là c'est extraordinaire, dans vos effets d'annonce, vous êtes extraordinaire, moi j'ai vu sur un an de temps l'arrivée de PRIMARK fin 2017, j'ai vu l'arrivée de PRIMARK en novembre 2018, ça c'était il y a quelques mois, et il y a deux trois jours, vous annonciez, si vous voulez bien reprendre l'article de presse dont vous avez parlé parce qu'il y a eu un double article, vous y annonciez pas avant deux ans. Cela veut dire fin du printemps 2019. Alors attendons dans quelques mois, peut-être que cela sera de nouveau reporté. Ça c'est la réalité, ce n'est rien d'autre, c'est ce que j'ai toujours dit qu'il fallait faire extrêmement attention dans le dossier, on m'a toujours dit, non non il n'y connaît rien. Vous m'en avez parlé, je vous réponds avec des faits. Avec cet écrit dans la presse, c'est

surtout ce que vous avez annoncé. Vos effets d'annonce, ils changent tous les 6 mois voire tous les 3 mois. Chaque fois vous reportez. C'est la même chose pour les parkings. Pour les parkings vous êtes encore meilleur, là vous avez réussi à annoncer que le premier parking que la Ville va faire, cela sera en 2022. Vous avez déjà commencé à nous annoncer cela en 2008-2009. Les derniers extraits de presse que vous avez faits, comme effets d'annonce que vous avez fait, c'est dire les parkings, ce sera en 2022. Voilà, ça c'est ce que vous dites. Moi c'est ce que je lis. Ce sont vos déclarations que vous faites dans la presse. Alors moi je serais prudent dans ce que vous dites. Je ne sais pas ce que vous allez nous dire dans quelques mois. En tout cas, voilà exactement ce qu'il en est, aussi bien pour PRIMARK que pour les parkings. Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire là-dessus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors merci. Monsieur Bouchez, et puis je vais vous demander... oui Madame URBAIN je ne vous oublie pas. Je vais demander quand même, d'atterrir, parce que je vais considérer qu'on a quand même suffisamment débattu, je pense que je ne suis pas le seul à estimer que le point a été suffisamment débattu. Je vous en prie Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. En fait, d'un côté on y voit un peu plus clair et de l'autre c'est encore plus compliqué. C'est-à-dire que votre règlement quand vous l'expliquez Monsieur l'Echevin, il est encore plus compliqué finalement que quand on le lit, parce que tout ce que vous nous avez expliqué à chaque fois qu'on a fait une remarque sur le règlement, vous dites : « Le collège ne s'interdit rien, on verra, c'est effectivement peu adapté, il y a une exception à l'exception qui contredit l'exception du paragraphe précédent ». Franchement, il va falloir s'y retrouver. Alors vous pouvez rigoler mais moi je rirais moins, c'est par rapport à vos annonces, parce que pas de chance, avec les nouvelles technologies, il y a beaucoup de mémoire, on a toutes les dates de vos différentes annonces par exemple sur le parking, parking auquel vous êtes résigné à la Place Nervienne, mais rappelez-vous, quand nous étions collègues dans le même collège, vous n'étiez pas pour la Place Nervienne parce que vous nous expliquiez que c'est une rupture de charge, et que la rupture de charge les gens n'aimaient pas, et que donc il ne fallait pas mettre le parking là, vous vous étiez entêté à mettre le parking du côté du Match, mais le deuxième, Monsieur Martin, il ne faut pas vous enorgueillir, c'est le privé qui le construit, donc il ne faut pas essayer de nous dire que le parking de PRIMARK c'est le parking que vous annoncez depuis 6 ans, ça, excusez-moi mais sur le plan politique, c'est de l'escroquerie de première. Vous annoncez un parking puis il y en a un autre qui le fait pour vous, et vous dites « Regardez, je vous avais annoncé un parking ». Oui je peux vous annoncer aujourd'hui

que Noël arrivera cette année, ce n'est pas grâce à moi si cela arrive, mais effectivement Noël va arriver cette année, ça c'est incontestable. Donc Monsieur MARTIN il faut être un peu sérieux, il y a eu de nombreux reports de votre part, il y a eu autant d'annonces en matière de parking, il y a eu autant en matière de sécurité, ce qui prouve quand même la hauteur. Par contre, quand vous expliquez votre règlement et que vous dites que le Collège ne s'interdit rien, on a vraiment le sentiment que vous naviguez à vue en la matière. J'ai beaucoup apprécié d'ailleurs la réponse que vous avez faite à Madame DE JAER en disant « Mais non, les voiries qui ont été faites près des Grands-Prés, ce n'est pas de l'argent public, ce sont les fonds programmation FEDER. ». Boh oui, ce n'est pas de l'argent public ! Allez, il faut arrêter de rigoler, bien sûr, vous savez très bien que le projet initial d'IKEA n'était pas à cet endroit-là, et donc vous savez bien qu'il y a eu des aménagements qui ont été opérés pour ces sociétés privées. Vous savez, pas de souci, chacun a sa conception de l'économie, et en tout cas, on a compris où était la vôtre. Par contre, ce que j'ai beaucoup mieux compris, c'est votre stratégie ; parce que votre stratégie en fait elle est super simple, elle est de dire « Il faut que je gagne du temps avant que PRIMARK arrive. Et PRIMARK va nous sauver. » Vous l'avez dit vous-même. Vous avez dit « le fond c'est 4 ans. Et dans 4 ans, PRIMARK - vous avez cité un autre projet également d'une grand enseigne – seront là, et donc à ce moment-là on aura sauvé le bateau, on aura permis au dernier des mohicans de traverser la barge et on y est, maintenant, on est de l'autre côté de la rive, et il n'y a pas de difficulté avec cela, PRIMARK va nous sauver » Sauf que Monsieur MARTIN, et je suis désolé de vous le dire, mais votre thèse selon laquelle les grandes enseignes génèrent le flux et amènent des clients pour les petites, ça c'est ce que vous affirmez en permanence depuis des années, mais jusqu'à présent, je suis désolé, j'ai pas votre expertise, vous êtes tellement..., vous tutoyez les cieux, moi vous savez je ne fais que me balader dans les autres villes, et quand je me balade dans les autres villes, qu'est-ce que je vois, je vois qu'en réalité, il y a des zones de commerces thématiques. Par exemple, l'avenue Louise a un commerce de plus haute qualité qui n'est pas du tout le même que celui à la rue Neuve. Quand je vais à Lille et que je vois le vieux Lille, et bien ce sont les petites enseignes, commerces de qualité, rien à voir avec le piétonnier de Lille. Quand je vais à Louvain-la-Neuve, c'est la même chose, et donc dans toutes les villes où je vais, le mix commercial que vous évoquez n'existe pas. Mais vous, vous nous expliquez que c'est le mix commercial qui va sauver le monde. Et moi je vais vous dire Monsieur MARTIN, parce qu'il y a quand même une différence entre vous et moi, c'est que moi la réalité d'un commerce, alors j'étais enfant à l'époque, mais je l'ai vécu de l'intérieur. La vie d'un petit commerçant qui voit arriver autour de lui de grandes enseignes avec des politiques comme

vous qui expliquent à ces petits commerçants que les grandes enseignes vont amener du flux. Mais ces petits commerçants ils se disent qu'ils se sont fait avoir dans l'histoire ; et alors l'histoire se déroule dans le Borinage, mais c'est la même chose à Mons, c'est que les grandes enseignes, oui on voit les voitures passer, ça, les voitures passent, mais les gens ne sortent pas de leur voiture pour rentrer dans le magasin. C'est cela votre flux Monsieur MARTIN et d'ailleurs vous ferez bien de revoir vos chiffres de zone de chalandise, parce que les chiffres de PRIMARK que vous évoquez, c'était à l'époque où PRIMARK était uniquement à Liège ; depuis lors ils ont ouvert à Charleroi, ils ont ouvert à Bruxelles, ils parlent même d'un deuxième projet à Bruxelles, ils ont ouvert à Lille, votre zone de chalandise s'est réduite considérablement. Vous n'allez plus attirer les gens du nord de la France, vous n'allez plus attirer les Carolos, vous n'allez pas attirer les Bruxellois, vous pouvez peut-être espérer attirer les Brabançons mais je n'ai pas le sentiment qu'à Wavre il y avait une attente folle pour PRIMARK, peut-être, on peut le considérer, et donc à partir de là, votre zone de chalandise s'est réduite à votre arrondissement, c'est-à-dire 250.000 personnes, si vous considérez que dans ces 250.000 personnes il y a ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'excuse d'intervenir, mais si vous pouviez rester dans le projet...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : ça je n'accepte pas Monsieur le Bourgmestre, parce qu'on est en plein dans le thème, j'ai le droit de développer un propos politique, je développe avec des arguments, on n'est pas dans l'attaque, on est vraiment dans le fond, donc s'il vous plaît, laissez-nous terminer sur un point de divergence.

M. Elio Di RUPO, Bourgmestre : oui bien sûr, j'ai compris, vous n'êtes jamais dans l'attaque ça c'est exact, d'ailleurs on vous doit cette élégance de ne jamais être dans l'attaque mais si vous pouviez revenir au sujet et clôturer le point, sans quoi je vais le faire d'autorité, mais je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Et donc, Monsieur Martin, vous nous avez clairement expliqué que l'enjeu pour faire revenir les chalands, c'était l'accueil de PRIMARK, et par rapport à votre stratégie, je dois avouer que je ne comprends pas bien l'intérêt d'avoir un plan stratégique à la Gestion Centre Ville et un autre plan stratégique au niveau de la Ville parce que alors, dans ce cas-là, quelle est leur complémentarité ? Quelle est le sens qui est opéré par rapport à cela. Monsieur MARTIN, c'est assez drôle quand vous nous dites qu'on a un problème d'offre. Notre nouvelle thèse ce soir, c'est de nous expliquer que c'est parce qu'il n'y a pas assez de commerces qu'il n'y a pas assez de clients. Pourtant vous le savez très bien puisque je sais que vous suivez la

Gestion Centre Ville avec beaucoup d'attention, d'ailleurs vous n'y êtes pas, mais parfois on a le sentiment que vous y êtes tellement votre âme et votre ombre sont présentes, mais en tous les cas, vous savez très bien, dans les enquêtes de satisfaction des personnes qui viennent dans le centre-ville de Mons, les problèmes qui sont évoqués dans le top 3, c'est la saleté, la mobilité et l'insécurité. Cela n'arrive pas dans les 3 premiers critères le fait qu'il n'y aurait pas une offre commerciale suffisamment élevée. Ce qui a d'ailleurs, parce que cette offre commerciale la meilleure preuve c'est qu'elle existait, si elle n'existe plus, c'est parce que les gens ne venaient pas, ne venaient plus à Mons. Quand on consomme, on fait un choix, et donc les gens ont décidé ne plus venir dans le centre ville pour les raisons que j'ai évoquées et c'est pour cela que l'offre s'est réduite, mais vous êtes en train de nous expliquer maintenant que c'est parce qu'il n'y aurait pas assez d'offre commerciale. Mais c'est totalement fou, d'abord c'est insultant pour beaucoup de commerçants, mais c'est totalement contraire à l'histoire que l'on a vécue, cette offre commerciale elle existait, toutes les cellules commerciales étaient occupées ; y avait une offre commerciale qui était complète et elle se réduit, donc ce n'est pas là-dessus qu'il faut jouer, c'est pourquoi les gens ne sont plus venus. Deux derniers points très rapidement ; le premier de ceux-ci c'est par rapport au logement, parce que vous parlez des hauts de commerces, vous savez aussi bien que moi qu'au niveau urbanistique c'est extrêmement compliqué, et donc moi je vais plus loin quand je vous parle de commerces, j'ai la conviction et à un moment en politique, il faut avoir le courage de le dire, qu'on ne saura plus occuper un 1,4 kilomètres de surface commerciale dans ce piétonnier ; et donc quand je parle de logement dans le centre-ville, c'est de réhabiliter certains immeubles du rez-de-chaussée jusqu'au deuxième voire troisième étage en appartements, parce que ces cellules commerciales, vous n'arriverez plus à toutes les remplir, parce que dans une zone où le pouvoir d'achat est ce qu'il est, vous ne pouvez pas demander aux gens de consommer pour plus d'argent qu'ils n'ont, et vu le nombre de centres commerciaux, c'est juste pas possible de rajouter encore des magasins, donc, arrêtez cette stratégie de vouloir à tout prix remplir comme à l'époque, c'est-à-dire au début des années 90 où il n'y avait pas un seul centre commercial aux alentours, et donc, décidons à un moment donné de reconvertir certaines cellules commerciales, cela amènera un meilleur bien-être dans le centre –ville, une plus belle urbanistique, plus de propreté, plus de sécurité, et ça profitera donc aux commerces qui vont eux rester. Enfin le tout dernier point, Monsieur l'Echevin, également Monsieur le Bourgmestre d'ailleurs, en ce qui concerne votre jury, votre jury et le suivi, vous savez les commerçants n'ont pas besoin de tuteur, et donc moi ces réflexions « il faut des comités d'accompagnement » vous pensez vraiment qu'un commerçants qui ne voit pas un seul client

passer la porte de la journée, il a besoin de quelqu'un pour venir lui expliquer qu'il devrait peut-être faire un site internet, ou mettre un feuillet d'une telle manière ou tourner son étalage d'une manière ou d'une autre ? Mais franchement, quelle arrogance de penser qu'on a des cours à donner à ces commerçants ? Les commerçants souffrent parce qu'il y a une personne qui passe leur porte. Il s'il y a une personne qui passe leur porte c'est parce que le cadre de la ville de Mons ne le permet pas, mais c'est quoi cette idée de leur dire on va leur apprendre des langues, on va leur dire comment ils doivent gérer leur commerce, on va les accompagner, c'est quoi cette conception ? Oui c'est une conception socialiste, effectivement, c'est une conception infantilissante de l'individu, moi je crois que les commerçants ils savent ce qu'ils ont à faire, le problème, c'est que quand ils s'installent dans une zone où il n'y a pas de flux, où il y a une personne qui passe la porte, ils peuvent être les meilleurs commerçants du monde il n'y arriveront pas, et notre boulot, c'est de s'occuper de ce cadre de vie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, il me reste Madame URBAIN, Monsieur HAMBYE et puis je clôture.

M. Fabienne URBAIN, Conseillère : Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. Moi je voulais un petit peu, je voulais dire à Monsieur MARTIN que je trouvais son approche assez créative, et que donc, pouvoir offrir des commerces différents dans le centre-ville, en sachant que de toute façon les grandes enseignes sont incontournables, ça allait pouvoir permettre d'ouvrir un autre horizon aux acheteurs et de proposer des choses qu'on ne trouve pas forcément aux Grands Prés. Entendre que, on sait que j'ai beaucoup de vert dans le rouge, entendre parler de circuit court et d'artisanat, moi cela me parle vraiment, et donc je constate quand même qu'il y a un changement de mode de consommation de la part de pas mal de personnes actuellement, et ce n'est pas un changement radical, donc on aime bien aller dans les circuits courts mais on reste quand même parfois attaché à certaines grandes enseignes, et ça va avoir le mérite de proposer une panoplie de commerces qu'on ne trouve pas ailleurs ; j'ajouterais puisque je suis administratrice à la Gestion Centre-Ville que j'aimerais bien aussi remercier le travail de la Gestion Centre-Ville qui soutient les services de la Ville, qui se bat chaque jour avec sa présidente qui fédère vraiment les commerçants de la Ville et qui a besoin de soutien, donc moi je ne vous souhaite que franc succès dans votre projet Monsieur MARTIN.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, d'autres... oui Monsieur HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : oui simplement, en guise de réflexion à propos de certaines réflexions de l'évolution du centre-ville ces dernières années, quand j'entends certaines phrases, certains propos de Monsieur TONDREAU et de Monsieur BOUCHEZ, moi j'ai un problème de compréhension intellectuel ; et je profite pour saluer la présence de

Monsieur MILLER, ancien échevin du collège de la Ville de Mons, et je me demande si le groupe MR actuel est-il capable d'assumer la responsabilité que le MR a pratiqué depuis 2000, en présence de Monsieur MILLER, le MR est-il capable d'assumer ce qu'il a fait pendant 16 ans en matière commerciale ? Quand j'en vois les réflexions, les critiques depuis qu'ils sont dans l'opposition, tout ce qui a été fait est mauvais, et on est dans une espèce d'effondrement du centre ville ; qui a autorisé l'ouverture des Grands Près ? C'est le MR. Qui a autorisé l'arrivée d'IKEA ? C'est le Mr

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : le MR tout seul Monsieur HAMBYE, vous devriez rajouter le MR tout seul, et moi en l'occurrence.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Vous jouez David contre Goliath.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non non non, vous avez raison, c'est moi qui ai accepté... et regardez, c'est moi qui ait accepté... et regardez la signature apparaît sur le permis et d'ailleurs je suis très copain avec le patron d'IKEA, vous ne saviez pas, on part en vacances ensemble.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : cette espèce de ... sans cesse

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Laissez-le s'exprimer, on vous a laissé vous exprimer Monsieur BOUCHEZ...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : vous faites tout pour oublier que pendant 16 ans vous avez été au pouvoir, il y a une espèce de tentative continue d'Alzheimer intellectuelle, deuxièmement, quand on se souvient que vous étiez au pouvoir, vous dites j'étais David contre Goliath donc je ne pouvais rien faire, et quand on se souvient encore que vous étiez là, mais tout petit, vous aviez dit « j'avais le pistolet sous la tempe et le couteau sous la gorge pour accepter ». Alors que jusqu'à présent, les décisions du collège se prennent à l'unanimité et d'ailleurs, je veux vous poser une question très pratique Monsieur BOUCHEZ, combien de fois vous-êtes-vous abstenu ou opposé à une décision du collège depuis 2000 ? Répondez-moi, si vous avez, je dirais, un caractère adulte, si vous êtes un adulte, répondez-moi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Revenons alors au sujet. Monsieur BOUCHEZ, vraiment en style télégraphique, il y a encore Monsieur POURTOIS.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Très rapidement, Monsieur le Président, c'est vrai Monsieur HAMBYE que vous, on n'aura pas de mal à oublier votre participation à cette majorité parce que vous êtes tellement transparent qu'on ne risque pas de vous voir, ça c'est pour vous répondre sur le même ton. Maintenant sur le fond, Monsieur HAMBYE, on n'a jamais été en charge de cette politique, premier aspect. Et deuxième aspect, c'est la millième fois que je le répète, mais je vois qu'apparemment, cela a du mal à rentrer chez vous, si nous

avons été un partenaire aussi docile, si nous nous étions jamais plaint, on nous aurait jamais reproché certains articles de presse, on nous aurait pas reproché certaines attitudes et nous serions toujours dans la majorité, parce que je vous rappelle que vous êtes le quatrième parti et que ce n'est pas le résultat électoral qui a amené dans cette majorité, c'est uniquement le fait le bien d'être courtisan de chacun d'entre nous, et à ce niveau-là, vous avez le premier prix je vous félicite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : allez, si nous pouvions... non non non. Terminé, Monsieur l'Echevin, est-ce que vous souhaitez dire quelque chose très brièvement ? Je m'excuse auprès de chacun mais c'est terminé.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, je ne vais pas poursuivre le débat même si ce n'est pas l'envie qui manque ; je pense que nous sommes ici pour être constructifs, faire avancer les projets, faire en sorte que cette ville se développe et donc très concrètement, ce que je vous propose, suite au débat que nous venons d'avoir, c'est de pouvoir intégrer deux modifications dans le règlement pour tenir compte des réflexions de l'opposition. La première modification porterait à l'article 6 sur le fonctionnement du jury pour intégrer le fait que le président du jury a une voix prépondérante, cela répond à la remarque du groupe Ecolo, et je pense qu'elle est légitime et fondée, et toujours pour répondre à la remarque qui a été faite par Madame DE JAER à l'article 10 au point G si je puis me permettre, je transformerai le texte en disant « Le lauréat devra maintenir son activité pendant deux ans au moins après la fin de la période de soutien financier de la Ville » comme ça cela répond je pense tout à fait clairement à la demande de l'opposition, j'espère que l'on pourra dès lors avancer conjointement dans la mise en œuvre de ce projet de manière constructive.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, alors, vraiment ... oui mais écoutez, on a suffisamment discuté du point conformément à mes prérogatives, je passe au vote, alors d'abord les amendements. Qui est favorable à l'amendement à l'article 6 ? D'abord, oui...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, on demande un vote individuel.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Quel est l'intérêt sur un amendement ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : A partir du moment où l'on ne peut pas avoir de réponses aux questions...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui. Ce n'est pas grave, on fait les votes individuels.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : c'est une stratégie du pourrissement ça

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ah tiens ! Vous vous en rendez compte ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : je sais qu'il y a un traitement de faveur par rapport à Ecolo mais nous n'avons pas de réponses à nos questions, désolé d'utiliser le règlement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : il n'y a pas de traitement de faveur.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : vous rigolez ? Vous voulez qu'on parle de l'envoi des PV du collège par exemple qui sont envoyés par e-mail sur simple demande à Ecolo et pas à nous ?

M. Charlotte DE JAER, Conseillère : les PV de collègues ne me sont pas envoyés je vais les voir, j'ai été la semaine passée...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais ne vous énervez pas, ce n'est pas bon pour la santé... ne vous énervez pas.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Cela fait deux mois qu'on a demandé un rendez-vous Madame DE JAER, nous ne l'avons pas eu.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et l'on nous demande 400 euros pour avoir les copies.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Est-ce que vous avez envoyé une demande de rendez-vous au Secrétariat communal ? Parce que c'est un peu facile de jouer les victimes, les petits caliméros du Conseil communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il vous plaît, ne perdons plus de temps. Est-ce que je peux considérer que pour l'article 6 et l'article 10.G les réponses des groupes et individuelles seraient les mêmes, je ferais alors les deux amendements en même temps. Oui, allez, les deux amendements en même temps.

L'Assemblée passe au vote :

M. MARTIN : OUI - Mme MOUCHERON : OUI - Mme HOUDART : OUI - M. SAKAS : OUI - M. LAFOSSE : OUI - M. DARVILLE : OUI - M. BARVAIS : OUI - M. J.-P. DUPONT: OUI - M. TONDREAU: ABSTENTION - M. DEPLUS : OUI – Mme KAPOMPOLE : OUI - M. MILLER : ABSTENTION - M. ROSSI : OUI - M. MANDERLIER : OUI - M. LECOCQ : ABSTENTION - M. X. DUPONT: OUI - M. G. HAMBYE: OUI - M. JACQUEMIN : ABSTENTION – Mme BOUROUBA : OUI - Mme WAELPUT : OUI - M. BOUCHEZ : ABSTENTION - M. POURTOIS : OUI - M. KAYEMBE KALUNGA : OUI - M. MELIS : OUI - Mme DE JAER : OUI - M. JOOS : OUI - M. ANTONINI : OUI – Mme WUILBAUT – VAN HOORDE : OUI - M. ANDRE : OUI - M. DUFRANE : ABSTENTION - M. BERNARD : OUI - Mme LAGNEAU : ABSTENTION - Mme DEFRISE : OUI - Mme URBAIN: OUI - Mme MEUNIER : OUI - Mme MARNEFFE : OUI - M. BEUGNIES : OUI - M. Fr. HAMBYE : OUI - M. DI RUPO : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 7 abstentions

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : les deux amendements sont adoptés. Puis-je considérer que c'est le même vote sur l'ensemble du texte ? Non, alors, vous voulez le vote nominatif. Justifiez l'abstention.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : voilà Monsieur le Bourgmestre, je regrette beaucoup que dans les propositions que vous avez faites de préciser les personnes qui pouvaient être susceptibles d'être intéressées commercialement à ce genre d'entreprise, donc non, c'est ce que j'avais demandé en précisant qu'on pouvait certainement rajouter des commerçants, mais je constate que tout simplement on a laissé « artisan » et on a laissé « franchisé », on aurait pu préciser les choses, je regrette qu'on ne l'a pas fait. Seconde chose que je voulais aussi dire, puisque je n'ai pas eu la possibilité Monsieur le Bourgmestre parce que vous ne me l'avez pas donnée cette possibilité, c'est de répondre à Monsieur HAMBYE, je crois qu'il ne sait pas ce qu'il s'est passé entre 2000 et 2014. Pendant 2000 et 2014 il y a eu plus ou moins un équilibre qui a existé entre le centre-ville et les Grands Prés, plus ou moins vu qu'il y avait à l'époque une volonté de part et d'autre d'essayer de trouver des équilibre notamment à travers des sociétés filiales qui a certainement très très bien servi à la Ville, je vais citer Mons Rénovation etc, ça a servi à la ville, je crois que pendant tout ce temps cela a plus ou moins marché, il y a une sorte d'équilibre entre les deux. Je regrette beaucoup c'est à partir de 2014 que tout a changé, voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO : Merci. Oui

M. Richard MILLER, Conseiller : Je voulais également justifier mon abstention également, Monsieur le Président, surtout en réponse à ce que notre collègue a dit, l'interpellation qu'il m'a adressée et de cette façon je justifie mon abstention. Que ce soit très clair pour l'ensemble de nos collègues et du public, j'assume mais pleinement tout ce qui a été fait durant les années où nous étions en majorité avec le PS, je n'ai jamais mis en cause la moindre décision qui a été prise, j'assume pleinement. Il est vrai aussi que je suis occupé de faire un peu une analyse pour l'instant et j'y reviendrai plus tard, des résultats de tout ce qui a été fait durant cette époque et je crois que le bilan auquel j'ai eu l'honneur de participer comme échevin des finances était un bon bilan ; ça c'est pour le premier volet Monsieur HAMBYE, et le deuxième volet, j'assume et je suis complètement associée et je soutiens totalement tous les différents combats d'opposition qui sont menés par mes collègues et j'aurai d'ailleurs, j'espère, le plaisir dans les mois à venir, d'y être associé davantage. J'assume pleinement ce qui a été fait, et je suis pleinement associé au combat d'opposition.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci, alors, pour le...

M. Jean-Marc LECOQ, Conseiller : Je suis désolé Monsieur le Bourgmestre, mais moi je n'ai pas polémique, alors vous dites on ne peut pas polémiquer. Je n'ai pas polémique, j'ai juste posé une seule question. J'ai demandé qui allait juger que les commerçants étaient ou non de bonne foi lorsqu'ils devaient ou non rembourser la participation qu'ils avaient reçues. Je n'ai pas reçu de réponse donc je me suis abstenu et je m'abstiendrai pour les avenants et je m'abstiendrai pour le point désolé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Sur le texte ainsi amendé

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI - ECOLO : ABSTENTION - MR : ABSTENTION - CDH : OUI - CITOYEN : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 10 abstentions

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, nous avançons bien, nous sommes au point...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je souhaite justifier notre abstention. D'abord je voudrais remercier les conseillers qui ont voté pour nos amendements qui visaient à ce que la présidence soit prépondérante, donc il y a une voix prépondérante pour les services extérieures et aussi notre second amendement qui visait à ce que les personnes qui quittaient avant les trois ans remboursent les loyers, je pense que c'était important de voter pour ces amendements dans l'ensemble du texte. Néanmoins, on ne va pas voter pour ce texte même si on trouve que cette une mesurette parce que cela reste une mesurette par rapport à l'enjeu global, est importante et fonctionne bien, on va s'abstenir parce qu'elle vient trop tôt, elle vient trop tôt dans un contexte où on a d'une côté rien qui se passe en matière de mobilité et pourtant on l'a dit, c'est surtout une crise de la demande plutôt que la crise de l'offre et donc là au niveau de la demande, on ne voit rien qui se dégage, cela devient de plus en plus difficile d'aller dans le centre-ville quel que soit le moyen de locomotion qu'on utilise et on va s'abstenir parce qu'on aurait voulu que les deux dossiers, celui-ci et celui de la maternité commerciale arrivent en même temps et par ailleurs parce qu'on a l'impression qu'on a une mesure qui arrive fortement proche des élections communales de 2018. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment.

Entrée de Mmes BRICHAUX et JOB = 41 présents

8^e Objet : Centres récréatifs 2017 - approbation du ROI et du Projet pédagogique

ADOPTE à l'unanimité

9^e Objet : Délégation de signature pour le Service Mobilité - Mme Daphné KUCHARZEWSKI

REMIS

10^e Objet : 79024 Saint-Symphorien - Compte 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors je suis au point 10 mais je me suis rendu compte que j'ai sauté une ligne tout à l'heure. J'en suis au point 10, le point 35 est remis... le point 21 et pas 35 est remis, décidément... alors

J'en suis au point 10, oui... abstention du PTB

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller: On ne peut pas parler ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On peut parler sur le dossier

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller: Sur les comptes 2016.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : on est sur les comptes de fabriques d'églises, Saint-Symphorien je crois. Ça va ? Donc abstention du PTB pour les autres on accepte.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : OUI – CITOYEN : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 40 voix pour et 1 abstention

ADOPTE

11^e Objet : Régie Foncière - comptes 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : je suis déjà intervenu là-dessus en commission brièvement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous passe la parole mais vous la souhaitez ? Parce que si vous ne la souhaitez pas, je...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : non non non j'ai un tout petit peu parlé en commission là-dessus, pour quand même signaler une série de choses, si vous permettez deux petites secondes, je vais quand même retrouver mes documents parce que ça se prépare ce genre de choses ; si je me souviens bien j'avais interpellé parce que dans les comptes apparaissaient deux choses, notamment il y avait une recette exceptionnelle si je me souviens bien, et cette recette exceptionnelle nous annonçait que depuis 2009 on avait calculé deux fois dans les comptes l'ensemble des salaires, et cela représentait quand même des sommes extrêmement conséquentes, j'ai été étonné et on m'a répondu qu'il y avait eu une erreur quelque part, moi je voudrais avoir des renseignements complémentaires là-dessus parce que Monsieur DARVILLE ce que vous m'aviez raconté c'était en disant oui mais vous devriez le savoir etc, j'avoue très honnêtement j'étais très étonné de votre réponse alors moi je voudrais savoir pourquoi il y a eu cette erreur, on m'a dit que c'était dû à un changement de comptable, pourquoi y a-t-il vraiment cette erreur, comment cela se fait que cette erreur on la voit seulement aujourd'hui ? C'est la même chose au niveau du budget Ville puisque cela va des deux côtés. Comment cela se fait qu'on ne voit que cela aujourd'hui ? Et ce n'est pas des petites sommes, c'est 1 960 000 euros si je me souviens bien, donc ce n'est quand même pas des petites sommes, comment cela se fait-il que cette erreur on la voit 7 ans après ? Vous vous rendez compte ? 7 ans après on a fonctionné comme cela ? J'avais posé cette question en espérant avoir d'autres réponses que celle que vous avez donnée en commission, vous aviez dit « oui vous devriez le savoir parce que vous aviez un échevin au collège » alors j'avoue que cela m'a un peu surpris comme réponse, moi je voulais savoir pourquoi il y a eu cette erreur, qu'est-ce qu'on a décidé suite à cette erreur de prendre comme attitude, est-ce que l'on a été vérifier, est-ce qu'on contrôle ces comptes, est-ce qu'il n'est pas nécessaire de faire un audit de ces comptes, est-ce qu'il y a un réviseur qui s'en occupe, est-ce que c'est un réviseur intérieur, extérieur ? Il n'y a rien à ce sujet, je désire avoir une réponse à ce sujet-là.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Seconde chose que j'ai constatée aussi, ce que vous avez aussi en bas de compte, c'est assez amusant si je ne me trompe pas, on me dit que vous aviez dans le temps un compte où vous placiez l'argent que vous aviez, il y avait quand même des sommes conséquentes, je m'excuse, c'est 500.000 le premier poste, c'est ici 1,9 million et des, vous aviez 1 900 000 de liquidités, liquidités assez importantes que vous aviez remis dans un compte vue, et j'ai constaté que ce que vous nous proposez ça rapporte plus ou moins 25 euros. Alors là comme

gestion cela n'est pas extraordinaire. Moi je suis en train de me demander si une fois pour toute, il ne serait pas nécessaire de procéder à un audit de l'ensemble de la gestion donc de la Régie foncière en matière de finances. Merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci beaucoup, y a-t-il d'autres interventions des conseillers ? Non, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, donc effectivement, il y a eu une erreur d'écriture en 2009, un double salaire qui a été imputé pour la somme de 498 000 euros mais je vous l'ai dit en toute sincérité, le comptable de l'époque est décédé et aujourd'hui nous procédons à toute une vérification et nous remontons année par année, on essaie de faire le travail vraiment convenablement et c'est juste une opération d'écriture que nous voulons régulariser ; en ce qui concerne le million neuf placé sur un compte, c'est de l'argent qui va servir très rapidement à payer les adjudicataires des travaux qui ont été désignés dans différents marchés donc, on a fait des emprunts, les emprunts ont été payés, le cache lot se trouve dans les comptes, et ils servent à payer des factures excessivement importantes pour divers montants et divers constructions.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : votre réponse est à peu près la même que celle que vous avez donné en commission ; vous m'avez dit qu'il y avait quelqu'un qui était décédé, moi je peux comprendre, mais 7 ans pour le constater, si cela avait été 1 an ou deux, j'aurais encore compris mais pendant 7 ans on a fonctionné comme cela, alors je suis en train de me demander si vous avez un réviseur qui vérifie ces comptes. Je n'en sais rien, c'est la question que je pose, ne serait-il pas nécessaire de faire appel à un réviseur pour vérifier ces comptes. Il peut avoir d'autres surprises dans ces comptes, je n'en sais rien, ne faut-il pas auditer ces comptes, je n'en sais rien, je me pose une série de questions et je crois que quand on voit des montants comme ceux-là qui sont oubliés pendant 7 ans, c'est quand même... faut faire attention, ce n'est pas la première fois que ce genre de chose peut encore se produire, il y en aura encore peut-être d'autres qui se reproduiront. Moi je crois vraiment que vous devez auditer et faire appel annuellement faire appel à un réviseur qui puisse vérifier vos comptes pour voir s'ils sont bien exacts ou pas. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Alors je propose de passer au vote du point.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION - ECOLO : ABSTENTION - MR : ABSTENTION - CDH : OUI - CITOYEN : ABSTENTION - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 12 abstentions

ADOPTE

12^e Objet : Régie Foncière - Premier amendement au budget 2017

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Nous en arrivons au point 12. Monsieur TONDREAU, d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur TONDREAU je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Mais c'est gentil je vois que les chiffres et les comptes et les modifications budgétaires ne suscitent pas de grandes interventions. En tout cas je voudrais dire ceci, c'est dans la lecture que vous avez tous reçu, c'est-à-dire la note explicative qui a été communiquée par ... qui se trouve dans le dossier et que j'ai pu obtenir auprès des fonctionnaires à la rue Buisseret.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Il y a quelque chose qui m'a surpris, c'est que vous parlez à toute une série de points d'ajustement. Alors pour moi un ajustement, c'est une toute petite modification, je suppose que ça veut dire que c'est un pourcent, un demi pourcent qu'on modifie, mais ici quand je lis, des ajustements, et je prends l'exemple de ce qui m'a le plus intéressé, c'est de l'ajustement dans les dépenses, alors dans les dépenses, il y a un ajustement, en fait ce n'est pas un ou deux pourcents, dans la réalité, c'est une augmentation de 60% puisque c'est une augmentation de 2 millions 516 alors que le total est de 6 millions et des ; et je suis aussi étonné, c'est que cet ajustement, vu que vous me parlez d'ajustement, j'aurais pu comprendre que vous me disiez « une forte augmentation » d'un crédit, plutôt que dire un ajustement, vous voyez quand même les mots employés, mais c'est surtout pour toute une série de postes, alors là j'ai été étonné, qui sont pour des aménagements de Calva, alors j'ai été étonné, plus dix mille euros pour le Calva de Spiennes, plus 560 000 euros pour le Calva d'Hyon, plus 1 million quatre cent cinquante mille euros pour le Calva de Ghlin, et plus encore 60.000 euros pour les pistes de skate, on ne précise pas exactement où cela se trouve, plus 60.000 euros, je suppose que c'est Hyon. Alors je me dis est-ce que ces sommes, puisque c'est dans un modificatif budgétaire, première chose, pourquoi cela n'a pas été introduit dans le budget primitif ? Moi je n'en sais rien, pourquoi tout d'un coup on rajoute ça dans un modificatif budgétaire, pourquoi ne l'a-t-on pas prévu immédiatement lorsque l'on avait fait le budget. Parce que

c'est évident, lorsque l'on voit que c'est à Hyon, à Ghlin et que c'est une seconde fois à Hyon, il y a certains échevins qui vont se dire c'est chez moi, c'est une bonne chose, nous sommes en 2017, l'année 2018 ce sont les élections, donc cela peut être intéressant, donc voilà, j'ai envie de poser comme question, pourquoi cela n'a pas été repris dans le budget et pourquoi cela arrive dans un modificatif budgétaire, pourquoi les Calva, pourquoi un ajustement, vous désignez cela comme un ajustement, surtout que lorsqu'on parle de Calva, moi il y a un Calva actuellement, à Mons Ville, il y a un petit Calva qui est situé dans, si je me souviens bien, du côté du Béguinage, et alors il y a un énorme Calva, on pourrait considérer que c'est un énorme Calva pour lequel on ne fait rien, rien du tout, et que beaucoup de gens réclament qu'on fasse quelque chose, et c'est la salle du Waux Hall. La salle du Waux Hall que se passe-t-il actuellement ? Elle sert de buvette, et la salle arrière on ne fait rien, et cela dure depuis des années, et les gens réclament cette salle, pour des manifestations, pour des mariages, cela pourrait être vraiment une sorte de Calva centre-ville, et bien là, rien et beaucoup de gens réclament d'une certaine façon qu'on aménage ce Waux-hall qui est une sorte de Calva centre-ville, alors vous me dites aussi, l'ensemble de ces projets, je lis le texte, sera financé par des emprunts ; j'ai essayé de chercher où se trouvaient les emprunts de notre côté, le coût de ces emprunts. Rien, rien n'est marqué, alors moi je voudrais avoir des explications là-dessus, vous avez certainement des réponses à me donner, je les attends. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors d'autres interventions ? Monsieur l'Echevin

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, donc effectivement tous ces articles budgétaires étaient inscrits dans le budget que j'ai présenté lorsque j'ai présenté le budget de la Régie foncière au mois de décembre en même temps que la Ville et le CPAS. Ces projets n'étant pas finalisés, à l'époque, il était impossible de déterminer le montant de ces projets. Aujourd'hui, nous avons des projets mûrs, prêts à être mis sur le marché public dont nous avons des sommes beaucoup plus précises et nous ajustons les lignes budgétaires qui avaient été prévues donc au mois de décembre. Vous me parlez du Waux-hall, on ne fait rien, et bien cela est faux, on a fait une étude pour voir combien allait coûter la réhabilitation de ce lieu. Il y a eu un marché public pour désigner un bureau d'études, le bureau d'études a été désigné suivant les critères de marché public et ce bureau d'études est venu avec les propositions allant de 3 à 5 millions d'euros. Donc aujourd'hui, il n'y a vis-à-vis de cette étude aucune décision qui a été prise, pourquoi ? Nous nous posons la question puisque nous allons lancer un marché de concessions pour le camping, ce qui pose problème dans le camping, c'est sa taille, pour que celui-ci soit rentable, il y a un problème de taille, donc nous allons mettre une option où celui

qui va gérer le camping, le futur candidat, pourra s'il le désire aussi réhabiliter et gérer le Waux-hall, donc nous sommes toujours vigilants à cet endroit qui est un endroit que tous les Montois aiment bien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : merci, en tout cas merci à l'échevin pour ses réponses, mais je voudrais savoir quand même, quand avez-vous lancé ce marché pour pouvoir, parce que vous me dites on a lancé/on va lancer ce marché public pour la gestion du camping du Waux-Hall. Parce que vous dites, cette réponse-là, je crois que je l'ai déjà entendue il y a au moins un an, donc, je voudrais savoir ce qu'il s'est passé ? Depuis 2014, nous sommes en 2017, c'est-à-dire 3 ans, alors me dire « on va lancer » mais il y a déjà 3 ans de passé, alors que se passe-t-il ?

M. Marc DARVILLE, Conseiller : Bien que ce ne soit pas le point, je peux vous répondre parce que j'ai beaucoup de sympathie pour votre intéressement à votre ville, donc je vais répondre. Il y a eu un premier marché qui a été lancé, et le cahier des charges étant, j'estime personnellement, vraiment compliqué, il y a eu des intérêts de la part de certains gestionnaires. Et après des discussions, ces gestionnaires ont jeté l'éponge, vu aux exigences très spécifiques du cahier des charges. Nous avons, avec notre collègue, Nicolas MARTIN, demandé au CGT d'avoir une autorisation parce que c'est le CGT qui donne l'autorisation de pouvoir ouvrir des campings, nous avons demandé au CGT de pouvoir ouvrir momentanément en 2015 dû à l'ampleur exceptionnelle des événements qui se déroulaient en 2015. Et nous avons bien fait parce qu'il a été ouvert de mai en septembre et il y a eu 5000 nuitées ; c'était une autorisation tout à fait exceptionnelle du CGT. Nous sommes après venus avec un dossier ici devant ce conseil communal où nous avons décidé de lancer une nouvelle procédure avec l'aide de l'IDEA et dans le cadre du In House, nous avons désigné l'IDEA pour nous faire un cahier des charges afin de pouvoir mettre sur les marchés cette nouvelle concession. Pas plus tard qu'il y a 15 jours nous avons eu une réunion dans mes services pour relire ce cahier des charges, donc il est prêt et nous allons peut-être pour le mois prochain le présenter au conseil communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors passons aux votes

L'Assemblée passe au vote :

PTB : NON - ECOLO : ABSTENTION - MR : ABSTENTION – CITOYEN :
ABSTENTION - CDH : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour, 1 contre et 11 abstentions

ADOPTE

13^e Objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n°5 du parking couvert Rachot à Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, je suis au 13.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : oui Monsieur le Bourgmestre, il me revient que le collègue a fait du bon travail, à un petit détail près, donc, en fait par rapport à la demande que nous avons formulées au mois de décembre au budget, les travaux ont enfin été effectués fin avril sauf que l'entrée était toujours possible à tous véhicule qui se stationnaient devant la porte ; la sortie par contre n'était pas possible, ce qui a eu pour conséquence que le lecteur posé à l'intérieur a été arraché ; sans doute par quelqu'un qui s'est retrouvé enfermé à l'intérieur du parking, donc voilà, je voulais vous le signaler et possiblement avoir un délai quant au remplacement, et cette fois-ci peut-être intérieur comme extérieur, parce que vous comprendrez aisément que si quelqu'un peut rentrer et pas sortir, un moment il s'énerve. Je s'énerve.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, moyennant cette information, qui est pour ?

ADOPTE à l'unanimité

Sortie de M. G. HAMBYE = 40 présents

14^e Objet : Quartier Rachot - constitution de servitude

ADOPTE à l'unanimité

Entrée de M. G. HAMBYE = 41 présents

15^e Objet : Conciergerie du cimetière d'Havré - rue du Cimetière 42- Estimation

ADOPTE à l'unanimité

16^e Objet : Nimy, Cité des Wartons - incorporation dans le domaine public

ADOPTE à l'unanimité

17^e Objet : Cité des Wartons Mons - accord sur le projet d'acte

REMIS

18^e Objet : Servitude d'aspect architectural - rue de la Clef 39A et Place Louise 2

ADOPTE à l'unanimité

19^e Objet : Havré, Avenue Benoite - Accord projet d'acte

ADOPTE à l'unanimité

20^e Objet : Clos Saint Macaire - accord projet d'acte

ADOPTE à l'unanimité

21^e Objet : Contrat de gestion Ville-RCA 2016-2017-2018 : modification de l'article 6

REMIS

22^e Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs du "Parc du Bois de Mons" à 7000 Mons appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan Général d'Alignement.

ADOPTE à l'unanimité

23^e Objet : BE/2013/RENOV.RF.877.Clesse/MF Rénovation urbaine du quartier de la rue de Nimy – Réfection complète de la rue Antoine Clesse - Approbation du projet de convention-exécution 2017 du SPW

ADOPTE à l'unanimité

24^e Objet : E/2017/877.233.00/GMS - Egouttage divers - Reconstruction de chambre de visite dans diverses rues de l'entité de Mons - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (Procédure négociée directe avec publicité)

ADOPTE à l'unanimité

25^e Objet : E/2017/426.084.00/GMS - Eclairage public, travaux d'amélioration (Dossier n°2 Obourg) - Approbation du pré-projet ORES

ADOPTE à l'unanimité

26^e Objet : E/2017/426.087.00/GMS - Programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure (Phase III - Obourg, Mons, Nimy, Havré, Saint-Symphorien, Villers-Saint-Ghislain, Spiennes, Saint-Denis) - approbation des devis ORES

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : on revient malgré tout sur le remplacement des lampes à vapeur de mercure, on est malgré tout en retard ; c'est une directive qui date de 2009 dans lequel on devrait déjà être en ordre depuis déjà 2 ans. Est-ce que cela serait

possible de nous fournir un calendrier détaillé et nous rassurer quant aux conséquences éventuelles que cela pourrait avoir au niveau du retard de l'agenda ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : vous voulez le calendrier du remplacement de toutes les lampes à mercure c'est ça ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : oui, tout à fait

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : on va le demander, ok. Moyennant à ça on est d'accord j'imagine ?

ADOPTE à l'unanimité

27^e Objet : BO/17.1.0.0.4.Marché financier.NGP - Conclusion d'emprunts et d'escomptes de subvention pour le financement des dépenses d'investissement de la ville de Mons et de la Régie Foncière, du CPAS, de la régie communales autonome et de la Zone de police Mons-Quévy. - Approbation des conditions du marché et du mode de passation

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Abstention ? Oui Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : le point 27 est un dossier intéressant parce qu'en fait on n'a jamais eu l'approbation en tant que telle du précédent marché financier, et donc manifestement, il y a un problème avec ce marché financier, cela dure depuis une paire d'années, en fait cela dure depuis qu'ING a envie d'intégrer ce marché, et donc depuis lors, on a d'abord eu un problème par rapport aux critères qui étaient utilisés, à l'époque j'étais encore échevin des finances, donc j'ai demandé que l'on fasse des critères qui permettent à chacun de pouvoir participer au marché ; alors il y a tout le temps ce grand problème de se dire est-ce que les services offerts par le partenaire financier justifie un tel différentiel de points par rapport aux différentiels économiques de ce marché ? A plusieurs reprise, ING a remis des offres qui sont inférieures à celles de BELFIUS et pourtant c'est ING qui a obtenu le marché, c'était quand même des différences qui se calculent en millions de charges annuelles, et malgré tout on a considéré que le service qui était offert par BELFIUS était à ce point impressionnant que cela justifiait de faire appel à BELFIUS ; il y a eu beaucoup de discussions, on le sait et donc, j'aimerais bien savoir de la part de l'Echevin où on en est, qu'en est-il par rapport au marché précédent, et surtout est-ce que le cahier des charges qui est présenté ici permet de faire véritablement la part belle à tous les candidats et pas uniquement en privilégier un en particulier. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : alors merci, est-ce que...je vous en prie

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Effectivement le marché précédent a été approuvé et ce que l'on propose ici c'est de proroger pour un an le marché qui est en cours, dans les

conclusions du marché, on pouvait le poursuivre je crois deux années, donc ici on est en train de poursuivre le marché précédent. Donc, il n'y a pas de mise en concurrence ici.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, il y a quand même un problème, il est mis « approbation des conditions du marché et du mode de passation » Tous les marchés qu'on a bouclés étaient tout le temps pour 2 ans et donc c'était simplement la poursuite, la poursuite elle est tacite, on ne doit pas passer au conseil, quand vous indiquez « approbation des conditions du marché et du mode de passation » c'est qu'effectivement on modifie ou du moins on présente les conditions de marché, donc il y a un problème entre l'intitulé et ce que vous nous dites.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Je peux confirmer qu'ici on continue avec BELFIUS et qu'il n'y a pas de mise en concurrence, donc l'intitulé « approbation » ça, je peux revoir, mais c'est effectivement avec le service des marchés publics, ça ce n'est pas ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je peux me permettre, je vais vous lire la proposition de décision telle qu'elle est préparée, donc c'est d'abord d'arrêter les conditions du marché et d'attribuer le marché par procédure négociée sans publicité, conformément à l'article 26§1 etc, d'approuver le cahier des charges marché financier NGP et le montant estimé du marché, conclusion d'emprunt d'escompte etc, d'acter que le ville de Mons est mandatée pour exécuter la procédure et pour intervenir au nom de sa régie foncière, du CPAS, de la Régie communale, de la Zone de Police, à l'attribution du marché, d'acter qu'en cas de litige concernant ce marché, chaque pouvoir est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci à concurrence de la participation et d'autoriser le collège communal de se prononcer sur l'exécution du marché avec avis informatif au conseil communal, donc à propos des emprunts et escomptes, subventions contractés au fur et à mesure des besoins durant le marché, et, de transmettre copie de cette décision au pouvoir adjudicateur. Et donc dans les considérants, mais je ne vais pas toucher moi-même l'ordinateur... voilà, alors donc... considérant le cahier des charges qui est relatif à la conclusion d'emprunt d'escompte établi par le département Gestion financière, considérant que le montant estimé du marché est de à peu près 99 millions, considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité sur base de l'article 26 etc, s'agissant d'un nouveau marché de service consistant en la répétition de service similaire, le mode de passation ayant été prévu dans le cadre du marché initial, donc, c'est cela que Monsieur l'échevin essaie d'expliquer. Voilà. Moyennant toutes ces explications,...

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION - ECOLO : ABSTENTION - MR : ABSTENTION - CITOYEN :
ABSTENTION - CDH : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 12 abstentions

ADOPTE

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : je voudrais justifier l'abstention vu que c'est la mode ce soir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Donc une fois de plus, on regrette le manque de critère éthique et environnementaux dans le choix des partenaires financiers, on sait que cela n'est pas facile, qu'il n'y en a pas des masses, on sait que les banquiers sont souvent des banksters, mais voilà, par principe, notre groupe nous encourage à continuer à chercher des banques et des financiers qui proposent de l'argent, qui n'ait pas de ... des billets qui ne soient pas souillés par le sang. Voilà merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour votre justification.

28^e Objet : BE/2017/832.194.00/BD Ancienne école St Lazare, renouvellement des chaudières, régulation et désamiantage - Lot 1: désamiantage Lot 2 : chauffage – Approbation des conditions du marché et du mode de passation - Application article L 1222-3 du CDLD – Urgence impérieuse

ADOPTE à l'unanimité

29^e Objet : BE2017/722.136/MCP. Ecole rue Mouzin Nimy - Renouvellement des toitures des 2 ailes latérales - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (Procédure négociée directe avec publicité).

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : comme évoqué précédemment, nous demandons que d'autres stratégies techniques soient envisagées pour l'isolation des bâtiments, et donc, pour nous, 15 cm de led minéral, ce n'est vraiment pas une stratégie durable, donc on ne votera pas contre évidemment mais on s'abstiendra. Merci

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : on va poser la question comme je m'y suis engagé tout à l'heure. Alors abstention d'Ecolo.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : ABSTENTION – CITOYEN : OUI - MR : ABSTENTION - CDH : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 31 voix pour et 10 abstentions

ADOPTE

30^e Objet : CPAS Commission locale pour l'énergie CLE - rapport 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : on est assez interpellé dans le fait que dans le rapport d'activités, il est mentionné que de toute façon on le constate, qu'il y a de plus en plus d'augmentation du nombre de saisines et que pour cette commission il y a de plus en plus de travail, et son bilan n'est qu'un regret de ne pas avoir d'aide financière pour réaliser ce travail, et je voulais savoir quelles étaient les démarches réalisées pour essayer d'avoir des aides, et comment envisager de continuer à gérer toutes les demandes qui sont faites dans ce contexte, et les ressources disponibles pour réaliser le travail.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : merci, donc je voulais effectivement vous confirmer que si on compare le nombre de réunions de 14-15-16, on passe de 9 à 11 et puis à 12 réunions, que l'on a traité en 14 : 72 dossiers, en 15 : 150 dossiers, en 16 : 174 dossiers, qu'au niveau des recettes à distribuer effectivement, c'est une enveloppe fermée qui est attribuée au niveau des différents CPAS et que nous gérons dans le cadre de médiation de dettes et d'aide à la consommation énergétique, donc, au niveau personnel, on n'a pas de problème pour résoudre cela, on a suffisamment de personnel, ce sont les budgets qui nous sont alloués que nous répartissons au mieux. Donc c'est chaque année une enveloppe qui est fixée au niveau de la Région wallonne et qui nous est attribuée pour pouvoir aider financièrement ces cas.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : donc ma question subsidiaire, c'était : « quelles démarches sont faites pour essayer d'avoir des ressources supplémentaires ? »

M. Elio Di RUPO, Bourgmestre : des sous, c'est cela que vous voulez dire ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : oui... des sous ou de l'isolant, ou du personnel wallon qui serait mis à disposition de la commune pour aller isoler chez les gens, ... que sais-je ? On pourrait imaginer des choses mais oui effectivement, c'est plutôt des sous que j'imaginai.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Président, est-ce que vous imaginez des choses ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : c'est-à-dire que les sous, on connaît exactement l'enveloppe et effectivement on travaille avec les différentes familles, on a une personne responsable au niveau énergétique qui visite les maisons, qui donnent des conseils et qui aident au prêt, et qui peut prendre en charge même la constitution des marchés publics, l'analyse et compagnie pour que les personnes aient le meilleur prix et le meilleur investissement, ça c'est ce que nous pouvons faire, techniquement, avec le personnel que nous avons, mais l'argent disponible pour aider les gens, c'est une enveloppe qui vient de la région wallonne, on peut demander plus d'argent mais c'est une enveloppe qui est répartie à un autre degré de pouvoir, donc ce n'est pas spécialement le CPAS de Mons en frappant à la Région wallonne qui obtiendra spécifiquement plus d'argent pour le CPAS de Mons, quoi que là, je n'ai pas la possibilité de le faire.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Avez-vous envisagé des systèmes de tiers investisseurs, ou avoir recours à des contrats de performance énergétiques comme on a plusieurs évoqués ici et comme cela se fait notamment en province de Liège, je ne sais plus quelle structure a mis cela en place mais en tout cas la formule, c'est le contrat de performance énergétique, qui pourrait être une solution envisagée. Est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez ? Est-ce que vous avez évoqué la possibilité de faire un déplacement pour voir comment il fonctionne et si au niveau du CPAS de Liège, il fonctionne avec ce genre de structure ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : donc ce que vous évoquez, il me semble que c'est le dossier Renowat, et que ce dossier Renowat il y a un projet de développement de Renowat plus sur la région de Mons et la région d'Igretec également et c'est un dossier qui concerne surtout les bâtiments publics. Ici on parle évidemment d'aides que le CPAS offre à ses usagers, donc quand vous parlez de contrat de performance énergétique, ce sont des contrats que l'on réalise avec la société qui réalise les travaux, mais généralement ce sont des travaux beaucoup plus étendus ou de nombreux bâtiments dans les administrations publiques, ce n'est pas applicable au niveau des logements privés où nous sommes dans de l'isolation, dans du remplacement de vitraux, dans le remplacement de châssis, de portes ou de compagnies. Donc, ce n'est pas la même dimension que ce que nous opérons au niveau des CPAS par rapport au dossier Renowat. Mais Renowat que nous essayons de développer à travers l'intercommunale de développement économique.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : oui mais néanmoins ce genre d'initiative commence à se développer également avec le privé, et donc il faudra voir à long terme comment on peut éventuellement inscrire ce type de projet aussi dans le projet Renowat. Merci

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant tout ce qui a été dit, je peux considérer que c'est ok ? Oui ?

ADOPTE à l'unanimité

31^e Objet : Liste des bénéficiaires de subventions 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte De JAER, Conseillère : je me permets de revenir sur une motion que nous avons votée au conseil communal il y a plusieurs mois, puisqu'on est sur la liste des bénéficiaires des subventions 2017 et que nous avons voté une motion pour que soit accessible à tous citoyens le cadastre des bâtiments que nous mettions en location aux ASBL avec leur tarif, et après plusieurs mois je ne vois rien venir donc j'aurais voulu savoir où en était cette motion qui a été acceptée, on m'avait garanti, je crois que c'est d'ailleurs Monsieur POURTOIS que non, on n'attendrait pas des mois, et que non, on n'attendrait pas que la maison des associations soit mise en place mais qu'on aurait une transparence non seulement sur les subventions mais également sur les bâtiments qu'on met en location à tarif préférentiel aux ASBL, et donc, j'aurais voulu savoir où on en est puisque l'ensemble du conseil avait voté pour cette motion, donc je m'étonne que ce ne soit pas annexé à la liste des bénéficiaires des subventions 2017. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va s'en enquêter parce qu'en effet, il n'y a aucune raison qu'on ne la communique pas, donc, je vais un peu regarder quelles sont les raisons matérielles du retard et je reviendrai vers vous, je vais demander.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : vous allez revenir quand ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : dès que je peux, je vais interroger, c'est surligné en jaune chez la Directrice générale, donc...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : je vais recevoir un courrier ? Parce qu'on m'avait dit cela aussi pour... parce qu'on vote beaucoup de choses et puis il n'y a pas beaucoup de suivi, par exemple sur les rues à jouer, on m'avait qu'à la commission de Monsieur LAFOSSE de ce conseil communal-ci on en discuterait, elle a été annulée et je n'ai toujours pas reçu la copie du courrier comme quoi vous avez fait la demande pour demander l'évaluation des rues à

jouer à la Ville de Liège, donc j'ai un peu l'impression que dans cette enceinte on vote beaucoup de motions mais qu'il n'y a pas beaucoup de suivi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : on va accroître le suivi dès demain.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : vous comprenez que cela n'est pas suffisant, le cadastre, vous devez quand même savoir si oui ou non il va avoir lieu et quand non ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : de quoi ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : le cadastre des bâtiments

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, j'imagine que c'est un retard matériel, il n'y a aucune raison, aucun secret dans...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : donc je peux publier la liste que vous m'avez donnée s'il n'y a aucun secret, cela n'est pas un souci ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais non, ce n'est pas un secret. On a adressé en effet un courrier à Liège pour votre question, on attend toujours le retour et pour les bâtiments on va interroger dès demain nos services pour qu'on puisse avoir en effet le cadastre.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : je dois faire une question écrite ou on va me répondre directement ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : on le fait nous-mêmes, vous pouvez nous envoyer une question écrite mais on le fera.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : OK, si ne n'ai pas de nouvelles, je publierai ce que j'ai alors, comme j'avais dit, d'ici la fin du mois je pense que c'est un délai suffisant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ok, on va regarder. On est déjà à peu près au bout du mois, mais bon, puis on sera dans la ducasse, allez, dites-moi...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, décidément vous avez beaucoup de mal avec les Liégeois, quand vous leur demandez un truc il ne vous répondent pas rapidement, mais en tous les cas, c'est pour appuyer totalement ce qu'a indiqué Madame DE JAER, et aller plus loin c'est par rapport à la charte associative dont Madame DE JAER parle de manière très juste du cadastre qu' Ecolo demande depuis de très nombreuses années, finalement cela a été enfin accepté, et en parallèle, d'ailleurs Ecolo, et le CDH aussi dans l'opposition demandait cette charte associative, et donc maintenant cela fait quand même un an que vous avez changé de partenaire de majorité, en un an on aurait pu espérer que cette charte soit placée, et encore une fois, cela n'a aucun rapport avec des moyens nouveaux, et j'y reviendrai, on aurait bien besoin de fixer cette charte, parce quand on voit l'aide aux structures, je reviendrai par exemple sur une aide à Imagix, vous verrez, dans le cadre de l'amendement du budget 2017, vous n'allez pas être déçu par rapport à certains

revirement de situation et d'aide d'entreprises privées, décidément on croirait le monde à l'envers, ce sont les socialistes qui aident les entreprises privées, et les libéraux qui le contestent. Vous voyez, et donc, cette charte associative moi je pensais qu'elle verrait le jour plus rapidement, puisque j'avais pu comprendre que cela faisait l'objet de la négociation de la nouvelle majorité, or, un an plus tard, indépendamment des motions qui ont été votées, que ce soit du côté d'Ecolo ou de ce que nous avons déposé également, et bien, il n'y a toujours rien en la matière, donc là aussi Monsieur le Bourgmestre, est-ce que vous pouvez vous engager sur un délai pour la mise en œuvre de cette charte associative qui vient en plus du cadastre, parce que le cadastre c'est la situation actuelle, c'est un cliché, mais la charte c'est aussi pour le futur, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Et bien la réponse c'est non, je ne peux pas m'engager.

Voilà.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : cela s'appelle la responsabilité politique. J'ai ma majorité et je m'en fou, et si cela ne vous plaît pas, la porte est là ! Et bien bravo, bravo Monsieur le Bourgmestre, c'est un bel exemple de démocratie.

M. Achile SAKAS, Echevin : on est presque prêt, je vous promets pour le mois de juin qu'on sera prêt.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : le mois de juin c'est dans six jours et il y a la ducasse.

M. Achile SAKAS, Echevin : au prochain conseil communal, vous aurez tous les arguments. 2017, je vous le promets.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ok, parfait. On est d'accord ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : pour les motifs invoqués, abstention de notre côté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ok

M. Charlotte DE JAER, Conseillère : comme depuis plus ou moins 3 ans, je pense, on va s'abstenir en attendant une charte associative et des critères clairs.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION - CITOYEN : ABSTENTION - CDH : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 12 abstentions

ADOPTE

32^e Objet : Comptes annuels 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur le Président. On a une brève introduction, si vous le voulez bien.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, bien sûr, donc, il concerne les comptes de l'exercice 2016 de la Ville, donc je vous propose une comparaison à la fois au niveau du résultat budgétaire, du résultat comptable, et du compte de résultat en comparant 2015 et 2016 ; donc au niveau du résultat budgétaire, le déficit est inférieur en 2016 à ce qu'il était à 2015 de plus de 500.000 euros, ce résultat négatif est influencé notamment parce que le précompte immobilier n'a pas été rencontré à la hauteur de près d'un million et demi, seulement cela doit être relativisé parce qu'on sait bien qu'il y a des régularisation en recette qui interviennent aux exercices antérieurs, et d'après ce qui est programmé, pour des recettes présumées de près de 4 millions, à la clôture 2016, nous avons donc pu avoir encore un poste de provision pour risque et charge qui se maintient à 6 millions et demi. Le résultat comptable montre aussi une amélioration de 2,8 millions et au niveau du compte de résultat, une amélioration de 5 millions 150, et nous arrivons donc à un boni cumulé en comptabilité général à près de 109 millions. Alors dans les variations, rapidement, quelques exemples au niveau des variations, on a eu une augmentation importante des subside d'exploitation, de plus de 2 186 000 euros, c'est l'augmentation des fonds de commune, l'augmentation du PGV, l'augmentation du plan Marshall, il y a aussi une augmentation importante de la fiscalité au niveau de l'IPP, et il faut remarquer évidemment entre 2016 et 2015 une diminution des produits d'exploitation par exemple les recettes au niveau du BAM effectivement en 2015 nous avons eu l'exposition Van Gogh. Alors, au niveau des charges, au niveau personnel, une petite diminution de 246 000 euros, une diminution des achats en matière de frais de bureau de carburant, ce qui prouve que nous continuons à faire des efforts au niveau des économies et par contre, on a une augmentation au niveau de l'eau, l'électricité, le gaz. Et nous n'avons pas eu recours en 2016 au fonds de réserve. Voilà ce que je voulais vous communiquer en résumé cet après-midi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci beaucoup, je vous en prie, Monsieur DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Dans ces fameux comptes annuels 2016 se trouvent pour un peu situer l'affaire, la taxe sur les implantations commerciales dans le compte des recettes ordinaires, alors pour faire un rapide rétroacte, pour arriver à la conclusion de mes propos, le 16 décembre 2014, le conseil communal a décidé

pour les exercices 2015 à 2019 une taxe communale annuelle sur les implantations commerciales, donc le montant de la taxe était assez simple, c'était 3 euros et des rawettes par mètre carré de surfaces commerciales pour l'intramuros, et 6 euros par mètre carré de surface commerciale pour l'extramuros. C'était plafonné à 8000 euros pour l'intramuros, et 30 000 euros pour l'extramuros. Donc, notons aussi, c'est très important, que de la base taxable est à exclure les implantations commerciales qui sont inférieures à 400 mètres carré, donc, pour faire simple, c'est que le MR ne remet pas en question l'existence de cette taxe, on n'est pas schizophrène, on l'a votée, par contre, on souhaite, c'est important à dire, Monsieur l'Echevin, un aménagement de cette taxe afin de soulager les entrepreneurs issus de notre région qui ont une taille moyenne, en gros, on se fixe sur quelque chose d'assez important que vous êtes sensé respecter, c'est la circulaire budgétaire wallonne qui vient d'ailleurs d'un ministre de votre obédience et qui nous dit que le taux maximum recommandé est de 4,5 euros par mètre carré. Force est de constater que sur l'extramuros, il est dépassé vu qu'on applique une taxe de 6 euros au mètre carré. Alors nous ce qu'on propose c'est de revenir à 4,5 euros pour l'extramuros, de compenser cette perte d'un 1,50 euros par un plafonnement qui serait revu à la hausse, vu que finalement, ce sont les grands groupes économiques du type IKEA ou le futur PRIMARK avec des surfaces de respectivement 26000 mètres carré et 8000 mètres carré qui pourraient s'acquitter d'un plafond supérieur sans que pour autant cela n'entache leur bénéfice et leur chiffre d'affaire, voire leur santé économique. Donc, selon nous, la taxe pour l'instant elle n'est pas fort juste, et pas très efficace car les grands groupes ont la marche de supporter un plafonnement supérieur, par contre les entreprise de taille moyenne, je prends un entrepreneur qui fait 800 mètres carré à l'extramuros va payer chaque mètre carré de sa taxe, ce qui fait que cela lui fait profondément plus mal proportionnellement qu'à un grand groupe économique. Donc selon nous la circulaire est-elle assez clair dans sa version 2015,2016, 2017 elle vous dit un taux maximum de 4,50 donc la ville de Mons doit faire une distinction entre l'intra et l'extra, entre 3 et 6 euros ; pour 3 euros nous pouvons le comprendre vu les difficultés économiques liées aux commerces de l'intramuros, par contre celle à 6 euros nous semble pour l'instant trop élevée et donc nous proposons un allègement à 4,50 comme d'ailleurs le recommande la circulaire. Donc, voilà, nous ce qu'on voudrait idéalement, ce qu'au budget de décembre, vous réalisiez un amendement budgétaire en ce sens, vous passez de 6 à 4,50 et que vous voyez avec les services selon le cadastre des surfaces commerciales disponibles dans l'intra et l'extramuros, voir comment replafonner de la meilleure façon qu'il soit ces 8000 et 30 000 euros, voilà, donc là j'attends peut-être les explications de l'échevin et si jamais la réponse devait être négative, nous ce que nous

voudrions alors c'est le cadastre des surfaces commerciales pour faire un calcul précis et vous proposer pour décembre et même avant une motion allant dans ce sens. Merci beaucoup pour vos explications.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, d'autres interventions ? Monsieur le Président

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : quelques précisions, donc ce que vous avez évoqué, la taxation différente intra/extra, les plafonds qui sont différents, donc là pas de remarques par rapport à ce que vous avez vu, donc, je vous signale que la circulaire budgétaire nous allons la recevoir, que dans cette circulaire budgétaire les recommandations au niveau taxation existeront, que nous avons déjà prévu une réunion de travail avec la Région wallonne pour optimiser les taxations pour l'exercice 2018 ; maintenant par rapport à ce que vous évoquez, effectivement, le plan est prévu jusque 2019 inclus, et si nous modifions cette circulaire budgétaire, il s'avère que nous ne pourrons plus avoir une exemption des 400 premiers mètres carré exclusivement pour les petites surfaces de moins de 400 mètres carré. Par exemple, si je prends l'exemple d'une surface de 600 mètres carré, à l'heure actuelle, ils payent leur taxation sur 600 mètres carré. Or si nous changeons de directives, nous devons appliquer ce que préconise la Région wallonne, c'est-à-dire que ces 400 mètres carré seront non taxables pour l'ensemble des surfaces, donc y compris les surfaces plus importantes donc pour reprendre l'exemple, une surface de 600 mètres carré ne paierait plus que sur 200 mètres carré, donc cela veut dire qu'il faut faire des simulations importantes que nous réaliserons une fois que nous aurons eu la circulaire budgétaires, évidemment, ce travail sera fait avec le département du développement économique parce qu'il ne suffit pas de taxer, il faut encore que cela rapporte et que la taxation n'entraîne pas des fuites qui pourraient exister ; je vous rappelle aussi que pour taxer plus les grandes surfaces, on a quand même eu l'initiative d'augmenter la taxe parking qui est aussi une mesure qui visait à toucher évidemment les grandes surfaces, donc je crois que ce débat au niveau de la prochaine circulaire budgétaire est certainement quelque chose que l'on pourrait avoir à partir du mois de novembre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant tous...je vous en prie...

M. Florent DUFRANE, Conseiller : une réplique tout de même par rapport à ce qui a été dit, selon moi, ou alors j'interprète mal la circulaire mais la circulaire elle prévoit déjà l'exemption de la taxe pour les 400 mètres carré, et vu qu'elle fixe déjà dans la circulaire le taux de 4,50 euros, selon moi cela ne bougera pas, et encore plus, c'est de dire que cette fameuse circulaire tout de même, si je la regarde, je l'ai ici sous les yeux, circulaire relative à

l'élaboration des budgets des communes à la Région wallonne pour les communes, pour l'année 2017, page 109, taux maximum recommandé 4,50 euros, dans une des pages il est spécifié noir sur blanc exempté de la taxe jusqu'à 400 mètres carré, donc je ne vous suis pas forcément sur les 200 mètres carré que vous préconisez, et ensuite d'autres communes appliquent ce taux, prenons la ville de Tournai qui est à 4,50 euros, la ville d'Awans qui est à 4,50 euros, et je terminerai par, vous me parlez d'équilibre budgétaire, c'est tout à fait le sens de mon propos, c'est ce que nous proposons d'ailleurs, en proposant un plafonnement revu à la hausse sur les grands groupes économiques, j'entends bien la taxe parking mais nous sommes d'avis et c'est vrai que je dois avoir les cadastres pour en être certain, mais je crois que les grands groupes économiques peuvent supporter un plafonnement supérieur sans pour autant exagérer, ce qui comblerait l'euro cinquante que feriez comme cadeau aux entrepreneurs qui à mon avis en ont bien besoin, locaux et régionaux qui sont établis à l'extra. Merci beaucoup

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, oui je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Peut-être indépendamment de cet amendement, venir sur le compte en tant que tel, et je dois vous avouer qu'heureusement que l'on était assis quand on a lu les documents parce que le différentiel est colossal, puisqu'on aime nous rappeler l'époque où le MR était dedans, quand le MR était dedans, il y avait l'échevinat des finances, en général le compte était tout le temps, je pense que l'on ne peut pas retrouver un exercice où cela n'était pas le cas, le compte était meilleur que le budget, et donc on n'avait plus de non consommé, on avait moins de dépensé, et on présentait tout le temps un résultat qui était meilleur que celui du budget. Or ici, on avait un budget qui prévoyait un boni budgétaire en début d'année de 631 000 euros si nous avions suivi la trajectoire prévue, et on se retrouve au compte avec un déficit de 3 millions 50 mille euros. Cela veut dire près de 4 millions d'euros de différence, c'est plus de 300 000 euros par mois de déficit que vous avez laissé courir depuis que le MR est parti. Je dois vous avouer Monsieur l'Echevin, que quand on avait dit qu'en mettant le président du CPAS on mettait un petit peu le braconnier au rôle de garde-chasse, on ne croyait pas si bien dire quand on voit le résultat, parce que franchement c'est effarant, alors maintenant je comprends qu'on fasse des chèques, il y a un problème à la Zone, on fait un chèque, il y a un problème à la zone de secours, on refait un chèque, maintenant on fait des chèques partout, on essaie de contenter tout le monde, je ne voudrais même pas savoir où en est le plan de suivi du non-remplacement du personnel, on fait des cadeaux en matière de subsides et j'y reviendrai dans le cadre du premier amendement, mais ce que vous êtes en train de faire, c'est

véritablement d'hypothéquer l'avenir de cette ville ; on a des défis majeurs à rencontrer, et vous vous creusez l'endettement, que ce soit dans votre premier amendement, mais on y viendra, mais en tout cas dans vos comptes, c'est avéré ; je peux comprendre qu'en 2016 vous étiez tellement occupé nous foutre dehors, on déjà loupé un conseil, puis il a fallu un mois et demi puis il a fallu le temps de mettre la nouvelle majorité en place, je crois que vous avez eu votre première réunion en tant qu'échevin des finances au mois de septembre, un truc du genre, vous l'avez d'ailleurs mis sur twitter à l'époque, et je m'étais dit mais comment il peut mettre le fait qu'il a sa première réunion de travail comme échevin des finances en septembre, une ville qui est sous plan de gestion qui pendant près de 6 mois se retrouve sans échevin des finances et vous l'avez mis sur twitter. Je trouvais cela à tout le moins quelque peu on va dire culotté ou en tout cas imprudent. Mais donc Monsieur l'Echevin est-ce que vous pouvez nous expliquer un différentiel de près de 4 millions d'euros entre le budget et les comptes, et ne me dites pas que le budget n'avait pas été fait avec précision, puisque je l'ai dit en introduction pendant 16 ans, les comptes ont été meilleurs que le budget quand nous étions du début à la fin de la manœuvre, force est de constater que cela n'est plus le cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci... Monsieur le Président ?

M. Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je ne sais pas si vous faites le tour de toutes les interventions avant de donner la parole...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui bien sûr

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, nous aussi nous sommes assez préoccupés par ces budgets, et ces comptes, qui d'années en années sont de plus en plus préoccupants. La situation est encore limite sous contrôle mais on sait que d'ici deux ans cela ne sera plus le cas ; c'est maintenant qu'il faut réagir avec des changements structurels profonds dans les pratiques et à plusieurs niveaux, au niveau des politiques salariales on a évoqué à plusieurs reprises dans des huis clos, des modifications d'échelles barémiques, des promotions dans des grades supérieurs, sont-elles des choix pertinents quand on est en sous-effectif dans certains services et dans une politique de non renouvellement ? Alors au niveau énergétique, chaque année on dépense de plus en plus pour chauffer, éclairer, climatiser les bâtiments publics ; si le prix du pétrole venait à réaugmenter fortement et ce sera le cas tôt ou tard, tous les spécialistes le prédisent, on serait dans une situation catastrophique, ne serait-il pas temps de prendre vraiment les problèmes au sérieux, de changer de paradigme à travers toutes les politiques menées ? Arrêter d'isoler des bâtiments avec 4 cm de laine de roche, je le disais tout à l'heure où cela coûterait à peine plus cher en investissement d'en mettre 25 ? Réorienter aussi les déplacements communaux avec rationalité, avec un parc de véhicules géré de

manière centralisée, c'est mis notamment dans le rapport POLLEC, c'est un constat qui est déjà fait depuis longtemps et ça ne bouge pas. Aussi avec un transfert modal vers le vélo ou le vélo électrique pour les petits trajets. Au niveau de la gestion des déchets, le ramassage des déchets sauvages a un coût excessif, alors que des mesures de prévention pourraient être prises à la source avec deux minutes de courage politique, je fais notamment référence aux montages de gobelets jetables à gérer à chaque ducasse et la ducasse, dieu sait si cela mobilise des agents, si cela demande du personnel. Installer 4 poubelles géantes, c'est un emplâtre sur une jambe de bois, un cache-sexe. Il faut imposer des gobelets réutilisables sinon comment imaginer prétendre encore devenir une commune zéro déchet ? Au niveau du CPAS, finalement, on ne va pas dans le mur, on y est. Tant le RIS n'est pas davantage remboursé par le Fédéral, le CPAS ne pourra plus mener ses missions correctement. Mais des solutions créatives existent, comme évoquées dans le cadre de la commission locale pour l'énergie tout à l'heure, envisager de passer par des contrats de performance énergétique, notamment également en ce qui concerne les garde-enfants où des locaux peuvent notamment être mis à disposition d'accueillantes subventionnées. Ma Collègue Charlotte DE JAER l'évoquera d'ailleurs dans une motion dans ce conseil. Il faut changer notre manière de voir les choses, parce que sinon, on ne s'en sortira pas, il faut des solutions créatives et un moment donné, avoir aussi du courage politique pour certaines choses qui ne seraient pas nécessairement très valorisantes et peut-être pas très populaire. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci beaucoup. Madame DE JAER, vous souhaitiez prendre la parole.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : je pense que l'on a coutume de dire que le budget c'est ce qu'on espère et les comptes c'est la réalité. Et bien la réalité elle est triste, je vais prendre un exemple, les comptes 2016 devaient nous montrer les retombées de Mons 2015 en fait c'était ça, on devait avoir des retombées importantes en matière touristique, et ces retombées, on les avait budgétées, donc on avait budgété que grâce à Mons 2015 on aurait des entrées au niveau des nuitées, donc des gens qui viendraient séjourner à Mons. On se rend compte qu'on est un tiers plus bas de ce qui avait été prévu, donc les attentes sont revues à la baisse ; on avait imaginé que les musées seraient remplis, on se rend compte que hormis le BAM, tous les autres musées ont des entrées qui sont de un tiers ou de deux tiers en dessous de ce qu'on avait prévu. Et donc, à un moment, on peut se battre dans la presse quand on parle du tourisme à Mons en disant oui, mais les chiffres, vous savez, on doit comparer les pommes avec les poires, ici on a une comparaison, on a une comparaison entre ce que vous aviez espéré et ce qui est arrivé, et cette comparaison est triste, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci à vous. Monsieur le Président, je vous en prie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : merci. On peut évidemment comparer le compte avec d'autres choses, on peut le comparer avec la dernière modification budgétaire, on peut le comparer avec le budget initial, mais on peut comparer les pommes et les poires, pas de problème, mais ce qui compte quand même c'est de voir l'évolution des résultats du compte, et pour avoir un document qui est un document tout à fait objectif, c'est quand même ce qui est produit par la Région wallonne, qui compare au niveau de son tableau sa synthèse analytique, les résultats budgétaires depuis 2013 ; 2013 le résultat budgétaire était de - 4 400 000, en 2014 - 3 400 000 en 2015 - 3 600 000 et cette année il est de - 3 000 000 . On peut quand même dire ce que l'on veut, mais cela ne veut pas dire qu'il y a un dérapage au niveau des résultats comptables et les comptes, c'est quand même la réalité puisque c'est quand même la différence entre les droits constatés et les engagements. Donc je crois que ça c'est le tableau qui émane du département des finances, c'est même vraiment de la comptabilité analytique qui est faite au niveau de la Région wallonne, qui est un document qui est probant, et qui montre que contrairement à ce que vous évoquez, il n'y a pas de dérapage au niveau des comptes tel que reconnu par la Région wallonne, nous avons eu exactement notre réunion au niveau du CRAC la semaine passée par rapport à ce compte et par rapport à la modification budgétaire dont on évoquera par la suite, et tout cela a été clairement confirmé, donc il n'y a pas de dérapage au niveau du compte par rapport aux années antérieures.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : bien, oui ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, excusez-moi d'intervenir mais je ne connais pas le document dont Monsieur BARVAIS parle, les seuls documents que nous avons pour travailler ce sont ceux que vous nous fournissez, et ce sont les chiffres que l'on trouve dans les documents que vous nous fournissez. Si vous avez d'autres documents, il serait utile pour le débat et pour pouvoir avoir la réalité de l'argumentation de Monsieur BARVAIS qu'on puisse les avoir, sinon l'argument n'a même pas lieu d'être.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : je pense que Monsieur BARVAIS a une spécialité pour faire dire aux chiffres ce qu'ils ne disent pas. Et j'avais pu expérimenter ce talent lorsque j'étais échevin des finances et lui président du CPAS, il arrivait tout le temps à me présenter les choses d'une manière où c'est vrai qu'on ne pouvait pas lui en vouloir, mais malgré tout le trou budgétaire était quand même là. Allez, Monsieur BARVAIS, dire que comparer un budget avec des comptes, c'est des pommes et des poires, alors là, c'est exceptionnel ! Parce que, je suis désolé, le budget, comme l'a très bien dit Madame DE JAER, c'est ce qui devrait arriver, et les comptes, c'est la réalité. Donc c'est le tableau de bord qui est le plus efficace,

c'est ce qui est le plus efficient. C'est de dire en début d'année pour respecter d'ailleurs un plan de gestion, parce que, juste, si vous avez été distrait, vu le point auquel vous vous écarterez du plan de gestion, vous allez être obligé d'en représenter un moins de deux ans après qu'on ait présenté le précédent, donc je ne sais pas ce que vous attendez pour le plan de gestion mais rien que vos mic-mac en matière d'emprunt vous oblige à revoir le plan de gestion, et donc Monsieur BARVAIS, il ne faut pas commencer à parler de résultats budgétaires, de comptabilité analytique, vous savez très bien que ce ne sont pas les outils qui sont utilisés en comptabilité communal, la seule chose qui compte, c'est le budget et vos comptes, c'est ce que regarde le CRAC, après il existe toute une série d'outils qui permettent d'accompagner les commune dans leur bonne gestion, d'identifier des problèmes et tout ce qu'on veut, mais jusqu'à preuve du contraire, si on vous parle du compte, répondez-nous s'il vous plaît sur le compte, ce compte dérape de près de 4 millions d'euros, c'est un fait, vous pourriez encore, ... vous savez à votre place, je parlerais même, puisque vous parlez de comptabilité analytique, je prendrais même en compte le patrimoine de la Ville, tant que vous y êtes, parce que si vous voulez, si on prend la même comptabilité applicable à une entreprise, notre patrimoine, donc nos actifs sont tellement élevés, que la Ville de Mons, effectivement, ne sera jamais en déficit. Maintenant, essayer de revendre le Beffroi, je vous souhaite beaucoup de courage, donc, il ne faut pas raconter n'importe quoi, il y a des outils en comptabilité communale qui correspondent à l'exercice budgétaire. Cet outil, c'est le budget et le compte, votre compte, il dérape de 4 millions. Merci de répondre à la question, c'est aussi simple que ça, expliquez-nous et je sais que le Directeur financier vous a fait cette note parce qu'il le fait à chaque exercice budgétaire, il vous a fait une note en disant, du côté des mauvaises nouvelles, on a tout ça, du côté des bonnes, on a tout ça. Je vous demande juste de communiquer ces informations-là en sachant que vos premiers amendements 2017 il n'est pas piqué des vers non plus, parce qu'en fait, il y a 8 millions en plus qui s'ajoutent, mais on y reviendra au bon moment, mais là aussi, vous allez peut-être me dire que par une formule magique, ce n'est pas comme ça qu'il faut lire. Donc, s'il vous plaît, répondez-nous là-dessus, comment expliquez-vous un tel différentiel entre le budget et le compte ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Je me suis effectivement limité à la comparaison de compte à compte, c'est ce qu'on fait d'habitude et cette analyse-là, je peux la reprogrammer, on aurait pu en discuter effectivement au niveau de la commission technique, où les Services étaient là et personne n'était présent.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ecoutez, Monsieur l'Echevin, si vous connaissiez votre matière, ça ne poserait aucun problème, et dès qu'on fait une comparaison de compte à compte, c'est totalement faux, je suis désolé de vous le dire. Si et je vais vous dire pourquoi c'est faux ... parce que votre budget doit respecter votre trajectoire de plan de gestion et donc, votre compte il doit répondre au budget parce que lui-même répond à la trajectoire du plan de gestion que vous avez remis au CRAC. Donc, il ne faut pas nous en raconter des CRAC et nous dire que vous comparez de compte, puisque le budget, c'est ce que vous remettez au CRAC qui le valide sur la base de votre plan de gestion, donc, votre compte doit y ressembler. La meilleure preuve de ce que je dis, c'est que l'amélioration d'année en année doit être beaucoup plus significative que ce que vous indiquez et en plus, l'amélioration que vous évoquez, vous le faites sur quoi ? Vous le faites en ré(étalant) des crédits, donc en alourdissant la charge globale du crédit mais en étalant cette charge sur plus d'années – on en avait parlé la fois passée – et donc à partir de 2024 on aura un pic qui va augmenter, j'y reviendrai dans le cadre de l'amendement budgétaire puisque là, c'est tout bonnement 3 millions qui sont décalés dans le futur. Monsieur l'Echevin, je ne peux pas vous laisser dire ça, excusez-moi, je sais que pour le reste, je ne sais rien, mais j'ai quand même participé à quelques réunions avec le CRAC et excusez-moi, la trajectoire qui était à respecter, c'était celle du plan de gestion. Donc, votre point de comparaison, c'est le plan de gestion et tout ce que vous devez justifier, c'est l'écartement de ce plan de gestion et pas commencer à nous raconter des comptes à comptes. Ça, c'est vraiment n'importe quoi ... Jamais, l'Administration wallonne n'a travaillé de la sorte et à raison, d'ailleurs, parce que le compte n'est révélateur de rien par rapport à la trajectoire budgétaire.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS: Donc, par rapport à la trajectoire budgétaire, cette trajectoire budgétaire en fonction de la modification budgétaire telle que définie par le CRAC, le tableau de bord projectif sera établi et sera présenté lors de la prochaine Modification Budgétaire, ce sont les engagements que nous avons pris avec le CRAC.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine que pour les comptes, vous n'approuvez pas j'imagine ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, on est très contre, c'est clair, on est tout tout contre.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : NON – ECOLO : NON – MR : NON – CITOYEN : ABSTENTION – CDH : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour, contre 11 et 1 abstention

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, les comptes sont approuvés.

J'en viens au premier amendement.

Sortie de M. Fr. HAMBYE = 40 présents

33^e Objet : 1er amendement au budget 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si vous me permettez, Monsieur le Bourgmestre, j'aimerais bien intervenir en deux temps parce qu'il y a quand même deux cas qui sont très différents, il y a la logique globale et il y a un dossier spécifique qui est Ciné pour tous. Ciné pour tous, pour faire un petit peu d'histoire, au départ c'était Ciné Seniors, et Ciné Seniors avait été créé à hauteur de 400.000 euros parce qu'au début, on avait mis une taxe sur les cinémas qui, sur le plan juridique n'était pas nécessairement bétonnée. Quelques années plus tard, la Wallonie a adopté une circulaire qui bétonne la taxe sur les cinémas et donc, en bonne gouvernance, j'avais fait admettre par le Collège l'idée qu'on pouvait réduire progressivement l'intervention dans Ciné Seniors et transformer d'ailleurs Ciné Seniors en Ciné pour tous permettant ainsi un accès à des places de cinéma à prix réduits également aux plus jeunes. J'avais ajouté une condition, c'était celle du rapport d'activités, qu'on allait payer uniquement quand on recevait le rapport d'activités de la part d'IMAGIX. Pourquoi j'avais ajouté cette condition ? Parce qu'en fait, IMAGIX reconnaissait assez facilement que les 400.000 euros n'avaient certainement pas été dépensés en réduction de places de cinémas, mais qu'il y avait une partie qui était simplement un soutien à son activité qui venait en compensation avec cette taxe. Il a donc été négocié avec eux de négocier cette taxe d'année en année et normalement, 2017 devait être la dernière année avec un paiement de 75.000 euros avec un arrêt de ce subside à ce qui, je rappelle, est une entreprise totalement privée, arrêt de ce subside en 2018. Et là, qu'est-ce que je vois ? Je vois que vous passez le budget Ciné pour tous de 75.000 à 195.000 euros, c'est-à-dire, augmentation de 120.000 euros en la matière. Alors, je suis sûr que je suis mauvais esprit mais 120.000 euros, ça correspond assez exactement à l'augmentation de la taxe parking pour IMAGIX. Si vous passez d'une taxe parking de 60

euros à 100 euros la place, ça fait 40 euros de différentiel, si vous multipliez par le nombre de places chez IMAGIX, et bien, vous arrivez plus ou moins à cet aspect, mais je suis certain que ce n'est qu'un hasard. Mais ce qui est beaucoup plus fondamental ici, Monsieur l'Echevin, c'est de savoir pourquoi un tel revirement politique ? Vous savez très bien que cet argent n'est pas utilisé du moins intégralement pour la réduction de places. J'ai demandé à de multiples reprises le rapport d'activités, jamais je n'ai été en possession de ce rapport d'activités et à chaque fois, c'était piloté depuis le CPAS, je reviens encore sur les liens entre un Echevin des Finances et un Président du CPAS, mais l'opération est pilotée depuis le CPAS et je me dis ce n'est pas possible que Monsieur BARVAIS ait voulu relancer cette opération, parce que c'est lui, en fait, qui le pilote. Et donc, c'est ça le problème, quand on n'a pas d'Echevin à part entière, c'est que c'est toujours un peu suspect, parce quand on s'accorde un budget à soi-même, la tentation est très grande, surtout quand il n'y a personnes pour fermer la porte parce que tous vos collègues ont aussi intérêt à obtenir des budgets pour leur département, donc, ce n'est pas à eux de faire le boulot, assez désagréable de l'Echevin des Finances, j'ai l'impression que ce n'est pas à eux de faire le boulot assez désagréable, de l'Echevin des Finances et j'ai l'impression que ce n'est pas nécessairement la priorité du nouveau partenaire. A partir de là, Monsieur BARVAIS, on a une augmentation dans une Ville qui augmente sa dette structurelle de 120.000 euros pour venir en aide à une Société privée. Je ne sais pas comment vous expliquez cela ? Ce subside devait s'arrêter, qu'on aide des Associations, il faut déjà faire un tri parmi elles, on en a déjà parlé, mais une Société privée, c'est tout bonnement, inacceptable, d'autant que l'opération en tant que telle, n'est pas menée jusqu'au bout. Alors, je vous demanderai, puisque je n'ai pas d'illusion sur le fait que vous reviendrez en arrière, je vous demanderai qu'à tout le moins, le rapport d'activités d'IMAGIX soit présenté devant le Conseil communal et qu'on nous justifie le nombre de personnes et comment elles ont été sélectionnées, ont profités de réductions au Cinéma, pour être certain que les 195.000 euros aient été utilisés à cette fin. Mais même si ça devait être le cas, je trouve qu'une Ville qui est dans la situation de Mons, a autre chose à faire que de payer des places de cinéma.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, merci. D'autres interventions ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Donc, ici, c'est très simple, il y a une convention qui a été signée de manière bipartite entre IMAGIX et la Ville de Mons. La Ville de Mons a demandé à avoir une diminution, il n'y a jamais eu d'accord d'IMAGIX pour cette diminution échanger les termes de la convention. Nous avons pris contact avec des Avocats qui nous ont clairement dit qu'il était impossible unilatéralement de diminuer une convention, donc, nous

avons rencontré IMAGIX, nous avons inscrit ici dans une prévision budgétaire des dépenses, nous avons demandé à IMAGIX le rapport d'activités et nous n'entamerons les dépenses qu'à condition d'avoir eu un rapport d'activités suffisant qui justifie l'ensemble de la dépense.

Donc, pour ce qui est de votre question d'avoir ici un rapport d'activités complet sur les années et la libération de tout ou partie du crédit inscrit au niveau du budget, il n'y a pas de problème avec ça puisque c'est la demande que nous avons formulée au niveau d'IMAGIX, ça, c'est une chose. Cela veut dire que c'est un crédit de dépenses qui est inscrit et qui sera justifié à partir du moment où le rapport d'activités sera suffisamment convainquant et nous pourrons en débattre ici, je n'ai pas de problème avec cela. Ça, c'est le premier aspect ; pour ce qui est du deuxième aspect qui est l'aspect des parkings. Donc, là il y a une discussion qui est en cours avec IMAGIX puisque vous savez qu'ils sont en réflexion pour éventuellement avoir ce parking de manière payante, mais ils ne sont pas encore décidés à ce niveau-là et l'un et l'autre ne sont pas liés. Donc, c'est une dépense inscrite de manière budgétaire, mais qui ne sera dépensée qu'à condition d'avoir un rapport d'activités probant. Cela veut dire que la dépense, ce n'est pas un engagement, ça n'est pas été imputé, donc ça n'a pas été imputé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ok, je vous en prie Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Deux aspects, trois aspects même, deux sur ce dossier et un troisième. Tout d'abord, votre réponse est sidérante, vous êtes en train de nous expliquer que quand la Ville de Mons veut mener une opération de subsidiation elle doit avoir l'accord de l'autre partie mais moi, je vais vous dire, Monsieur BARVAIS, qu'ils nous fassent un procès, puisqu'ils ne sont pas contents sur la révision, mais ils devront justifier au centime près qu'ils ont utilisé cette subvention pour des réductions de places de cinéma. Je peux vous dire que si vous leur expliquez ça comme moi je leur ai expliqué à l'époque, que s'ils étaient devant la Justice, ils devraient expliquer au centime près que cette subvention a bien été utilisée et si pas, c'est du détournement de subvention, je peux vous dire que ça les a beaucoup calmé. Je vous invite en négociation à faire respecter aussi les intérêts du public, on n'est pas obligé parce qu'il y a un Avocat qui vous dit qu'on risque un procès, vous savez, des procès, il y en a tous les jours, ce n'est pas parce qu'on risque un procès qu'à un moment donné, il ne faut pas se faire respecter. Et vu l'attitude qu'ils ont eu par rapport à ces subventions, parce que s'ils arrivent à justifier les 400.000 euros en réduction de places, je peux vous dire qu'alors, là, je vais même vous faire un grand plaisir, je suis prêt à ne plus me présenter aux élections si vous justifiez au centime près les 400.000 euros. Mais ça, je peux vous dire vous ne risquez pas que ça fonctionne. Franchement, c'est inacceptable et en plus, ce n'est même pas que vous maintenez le crédit, c'est que vous l'augmentez. Ça vient d'où

cette logique ? Vous augmentez le crédit à 195.000 ... Alors, vous me jurez la main sur le cœur que ça n'a rien à voir avec la taxe sur les parkings. Vous savez, on a juré exactement la même chose en disant que ce n'était pas lié à la taxe sur les cinémas cette subvention. Oui, ça, on peut le dire mais après, il y a quand même des similitudes qui sont troublantes ; et donc, comme j'en ai discuté d'ailleurs avec ma collègue, Charlotte DE JAER, nous demandons que le rapport d'activités nous soit présenté mais que l'on acte aujourd'hui par vote qu'aucun euro ne sera libéré tant qu'on n'a pas un vote sur le rapport d'activités dans cette enceinte, c'est-à-dire qu'il n'est pas question de dire on a déjà libéré une première tranche, une demi-tranche parce qu'on a eu le rapport et maintenant, on vous présente le rapport. Donc, dans l'ordre, pour bien me faire comprendre, il y aura d'abord un vote dans cette Assemblée sur le rapport d'activités et puis, éventuellement, une libération du crédit, je vous le dis, même si ça se passe comme ça, c'est totalement injustifié de venir en aide à une Société privée. Ça, c'était pour IMAGIX mais pour l'aspect premier amendement au budget, là, je dois vous avouer que c'est quand même assez extraordinaire. Vous augmentez vos dépenses de 8 millions d'euros et à travers ces 8 millions d'euros, vous avez en plus en fait 3 millions d'euros qui eux sont compensés. C'est un peu plus de 3 millions d'euros d'ailleurs, c'est 3 millions 500 mille euros pour être plus précis. Alors, ces 3 millions 500 mille euros, ils sont compensés de façon assez extraordinaire puisqu'ils sont compensés par leur échelonnement de crédits. Donc, après moi les mouches en 2024, ça va nous coûter plus cher, en global ça va coûter plus cher à la Ville de Mons, donc, à un moment, il faut arrêter de raconter des histoires, on peut présenter une histoire de différentes versions, mais il y a quand même une réalité qui a ses droits, c'est que les montois vont payer à l'arrivée 3 millions d'euros en plus sur leur crédit alors que le montois le paye aujourd'hui, dans un an, dans deux ans ou en 2024, fondamentalement, il payera, mais, a priori, ça n'a pas l'air de vous inquiéter. Par contre, ce qui m'inquiète beaucoup plus, c'est que si j'additionne les 8 millions 100 mille et les 3 millions 500 mille, on est à près de 12 millions d'euros de dépenses en plus. Alors, vous parlez d'une augmentation des recettes de 12 millions. Cette augmentation des recettes de 12 millions, ça, c'est vraiment la magie, parce qu'en fait, vous vous appuyez sur les exercices antérieurs, vous consolidez les résultats des exercices antérieurs, pour nous dire, voilà, à l'exercice global, au global, c'est équilibré, mais à l'exercice propre, ça ne l'est pas, vous ne pouvez pas additionner le résultat des exercices antérieurs pour permettre à l'exercice propre d'être à l'équilibre, ça, c'est de la magie, ça ne relève de rien d'autoriser en la matière. Même question que pour le compte où on n'a pas eu de réponse, comment expliquez-vous, Monsieur BARVAIS, que nous ayons près de 12 millions d'euros de dépenses en plus dans un amendement budgétaire ? Qu'avez-

vous décidé ? C'est vraiment Noël, on sent qu'on va voter en 2018 ... le PS n'est pas en forme, on a peur du PTB, on a une opposition qui est un peu plus rude, ça commence à être compliqué, donc, il faut faire des cadeaux. Le problème, Monsieur l'Echevin, c'est que quand est Echevin des Finances, on n'est pas Père Noël, on est plutôt dans un rôle plus dur, plus désagréable et on ne se fait pas que des amis, mais le problème, ici, c'est que vous considérez que votre rôle, c'est juste de mettre des chiffres dans des cases et à la fin, de faire un total et de comparer avec le total d'en face. Votre boulot au Collège c'est d'empêcher aussi les autres de dépenser. Donc, premier aspect, comment vous justifiez ces 12 millions de différence, deuxième aspect, quelle est la politique qui est menée pour maintenir le plan de gestion, vous nous parlez d'un nouveau plan de gestion – deuxième amendement, mais quand on voit le dérapage, je vous souhaite beaucoup de plaisir, surtout que vous avez déjà reporté l'équilibre en 2024 et enfin, troisième aspect, effectivement, dans le cadre des subventions, et ça ça prouve et je conclus vraiment par là, ça prouve que nous avons raison quand on dit que ce n'est pas un problème d'argent à la Ville de Mons, c'est un problème politique, on ne sait pas faire de choix. Ce que je viens de démontrer avec Ciné pour tous, c'est un choix politique. A un moment donné de dire, on laisse tomber cette politique qui est facultative par rapport au reste et on investit l'argent qu'on a dans les politiques prioritaires. Le problème à Mons, c'est qu'on ne veut jamais choisir, on additionne tout, ça dure, c'est comme ça, mais à la fin, on n'a plus assez d'argent pour gérer nos besoins primaires. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Madame d'abord.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci. D'abord, nous, on n'est pas des rigoristes des contraintes budgétaires et on n'est pas des austères, à condition que l'on sache où on va et que les engagements qui sont pris servent aux générations futures. Donc, on ne serait pas pour sortir du plan de gestion, si c'était pour investir par exemple, dans l'isolation de nos bâtiments, ce qui permettrait aux générations futures, tant du Collège que des citoyens montois, in fine, payer moins leurs factures, sauf qu'ici, on ne sait pas où on va, le nouveau plan de gestion, on l'attend depuis plus d'un an. Quand la nouvelle Majorité a été mise en place, on nous a dit on va faire un nouveau plan de gestion, puis on nous a dit on va faire un nouveau plan de gestion pour le budget 2017, puis, on nous a dit on aura un nouveau plan de gestion pour le premier amendement budgétaire. Aujourd'hui, on nous dit on aura un nouveau plan de gestion pour le deuxième amendement. In fine, on sera en 2018, on nous demande de voter des budgets sans savoir où l'on va à long terme et sans avoir un nouveau budget. A côté de cela, les dépenses qui sont faites et qui viennent en plus ne vont pas dans la bonne direction, on est exactement dans le cadre que le budget, c'est-à-dire que l'on n'investit pas

sur le long terme, on reporte des travaux aux calandres grecques et on fait de la politique à la petite semaine, avec des petits cadeaux, l'exemple de l'IMAGIX c'est évidemment parlant. Là où toutes les Associations voient leurs subventions diminuer, un gros mastodonte qui plus est n'est même pas dans le centre-ville voit sa dotation augmenter. Et donc, vraiment, je ne comprends pas comment ça fait plus d'un an que ce nouveau plan de gestion n'est pas sur la table. Qu'est-ce qui se passe ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : A vous, oui, je vous en prie.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Juste en fait, c'est une question qui n'est pas totalement budgétaire mais ça permet de se rendre compte de deux, trois choses. En fait, sur les exercices antérieurs, on peut voir qu'il y a une régularisation de 108.000 euros par rapport à une facture d'eau pour les Anciens Abattoirs suite à une fuite et de 160.625 euros par rapport à une fuite à Buisseret. Ça fait quand même une énorme somme, j'ai calculé, ça fait 14 piscines olympiques de fuites d'eau. Alors, je me demandais, est-ce que quelque chose est mis en place pour éviter que la fuite devienne trop importante ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Monsieur le Président.

M. Marc BARVAIS, président du CPAS : Oui, donc, je n'avais pas pu faire la présentation évidemment, mais on annonce des choses qui ne sont pas tout à fait en phase avec la réalité, puisque à l'exercice propre, au Service ordinaire, on est à l'équilibre et c'est le seul des exercices antérieurs de 834.000 euros qui fait qu'au global, cette modification budgétaire, au global, par rapport au budget initial, dégage un boni de 834.000 euros. Donc, à l'exercice propre, à l'ordinaire, on est en équilibre, contrairement à ce qui était annoncé et d'autre part, si vous voyez l'évolution des dépenses, oui, il y a une diminution globale au niveau des dépenses de 277.000 mais qui sont dus, effectivement au fait qu'on a pu utiliser les boni qui sont réalisés par l'échelonnement des dettes pour diminuer, notamment, certains éléments. On a mis par exemple au niveau de la dette à la dotation de la Régie Foncière, on a mis aussi à néant la modification budgétaire au niveau du Service extraordinaire qui nous a aussi rapporté de l'argent. Donc, ce qui compte, c'est de voir effectivement, c'est qu'à l'exercice propre, on est à l'équilibre comparé à ce que vous dites et que c'est le seul des exercices antérieurs qui dégage les 834.000 euros. Et quand vous dites que ce que nous avons réalisé au niveau de l'échelonnement des dettes ne sert à rien, il a quand même permis justement de remettre à zéro le crédit spécial de recettes, de reconstituer les provisions que nous avons utilisées de 1.245.000 euros et de diminuer les dotations à la Régie Foncière. Donc, contrairement à ce que vous dites, le résultat global n'est pas en déficit, il est en positif de 834.000 euros.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais alors, oui mais, tout le monde se lance des chiffres, je pense qu'il faut s'écouter les uns les autres. Monsieur l'Echevin a expliqué. Je vous en prie, d'abord, Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, d'abord, j'ai une question très rapide à laquelle on peut répondre par oui ou par non. Est-ce que vous pouvez nous dire, Monsieur l'Echevin, si l'opération de votre échelonnement de la dette va coûter au global plus chère ou moins chère aux montois ? Ce ne sera pas oui ou non, ce sera plus cher ou moins cher à l'horizon 2030 comme ça, on va être à l'aise ? Est-ce que cela va coûter plus cher aux montois oui ou non ? Oui ou non ? Monsieur l'Echevin, j'ai posé une question précise, j'ai parlé de 2030, est-ce qu'en 2030, ça va coûter plus cher aux montois ? Oui ou non ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On n'est pas à l'école où on doit vous écouter

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous avez acté, Monsieur le Bourgmestre. Oui ou non, ça c'est clair ... La clarté ne vous arrange pas, ça je sais ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il vous plaît Non, non, vous avez le droit de parler mais vous n'avez pas le droit de commander ni d'imposer à qui que ce soit quelle que réponse que ce soit ... Vous pouvez vous exprimer, Monsieur le Président s'exprimera comme il l'entend, et vous pouvez ne pas être d'accord, ça, c'est votre droit, mais vous n'êtes pas ici le professeur qui donne des leçons. D'ailleurs, je ferai quand même vérifier tout ce que vous avez dit parce que les montants que vous avez évoqués sont tellement faramineux. D'un côté, vous êtes en train de dire qu'il y aurait, je ne sais pas combien, 10 - 12 millions, qu'on ferait des cadeaux, je ne sais quoi ... On va vérifier ce que vous dites, parce que moi, en tout cas, ce n'est pas ce que j'ai entendu et analysé au Collège et, par ailleurs, il faut laisser parler Monsieur le Président du CPAS qui va expliquer en détail la situation.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Donc, la question que vous posez : est-ce qu'en 2030 les montois auront payés plus ? La réponse est « non », en 2030 le résultat cumulé, ce sera un gain de 6.389.000 euros mais si on se met à l'échelon 2046, en 2046 on aura payé 6.800.000 euros en euros de 2046 Donc, vous m'avez posé la question de savoir en 2030 : « oui ». En 2030, ce que nous aurons réalisés procurera encore un total cumulé bénéfique de 6.389.000 euros.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Soyons de bons compte, ça nous laisse quand même des perspectives jusque 2030 ; c'est une perspective personnelle qui n'est pas si mal, on verra après jusque 2046 ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, le plan de gestion, c'était de revenir à l'équilibre en 2018 et vous êtes en train de nous dire que, finalement, on a retapé 6 millions à plus tard, mais ce n'est pas très grave. Monsieur le Bourgmestre, ça, c'est la responsabilité politique, ça c'est l'effet, vous vous êtes engagé, je ne déforme rien Mais, Monsieur le Bourgmestre, vous n'arrêtez pas

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il n'y a que vous, que vous qui avez la responsabilité politique, je me demande d'ailleurs comment vous n'êtes pas Député, Ministre, Président du MR ???

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, oui, mais essayez toujours de gérer votre présidence du PS et après on en reparle. Donc, ne donnez pas trop de leçon aux uns et aux autres parce que vous n'êtes pas en position en ce moment. Allez voir du côté de Liège comment ça se passe ... je n'ai aucune leçon à recevoir de vous, assumez vos responsabilités, Monsieur DI RUPO.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En tout cas, je n'ai aucune influence, mais si j'avais un peu d'influence, je le saurais ... Je ne comprends pas

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'ai compris

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Parce que quelqu'un de brillant comme vous devrait.... Je ne comprends pas, si j'ai l'occasion

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Un conseiller communal m'a traité de « Connard » - je cite – donc, je souhaiterais que ce soit acté. Vous pouvez demander au Monsieur qui est au bout ... Il m'a traité de « Connard », je crois que c'est une insulte, je demanderai que ce soit acté au PV.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quand ça ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur MANDERLIER m'a traité de « Connard » à l'instant, maintenant. Vous voulez que je vous repasse le Facebook live ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai pas entendu

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Quant à vous, vous êtes sans cesse dans l'attaque « ad hominem » mais à un moment donné

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah bon ? Mais vous êtes franchement, je pense

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais, vous, vous ne l'êtes pas Monsieur le Bourgmestre formidable, mais si ça vous fait rire que votre ville soit embêtée, c'est votre droit, mais rigoler, j'espère que l'électeur sera assez intelligent pour vous faire perdre le sourire. Je peux terminer mon intervention ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, m'enfin, je vais vous dire que vous en avez encore pour quelques minutes, parce que je vais quand même un terme au débat. Alors, allez-y, et puis je prendrai la parole, si vous me l'autorisez, bien entendu, parce que je ne voudrais pas vous priver de la parole !!! Allez-y

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, vous pouvez rigoler de la situation budgétaire de la Ville, mais souvent, vous me ramenez aux décisions que j'ai prises, du moins que nous avons prises collectivement quand j'étais au Collège. Le plan de gestion, vous étiez là aussi je crois ? On l'a travaillé ensemble, on était parfois rien qu'à deux pour dire de l'évoquer et finalement, vous repoussez plus de 6 millions pour le futur et ça vous fait rire. Une dernière chose et une nouvelle fois prouvez que vous n'êtes plus apte à gérer ce Conseil de manière objective, un de vos Conseillers communaux m'a insulté, vous ne relevez pas. Lorsqu'il y avait eu un incident avec un Conseiller communal MR avec un autre Conseiller communal de l'opposition, ça avait fait toute une histoire. Le deux poids deux mesures dont vous faites preuve est une nouvelle fois acté. Alors, s'il vous plaît, Monsieur le Bourgmestre, soyez à vos responsabilités

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Arrêtez de fabuler, je n'ai rien entendu, peut-être ai-je des oreilles qui ne me permettent pas ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Est-ce que je dois demander aux autres Conseillers de témoigner ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais, je ne l'ai pas entendu, enfin ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous ne l'avez pas entendu, moi je vous le dis que c'est le cas, vous pouvez lui demander s'il l'a dit ou pas ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et s'il y a un mot de cette nature

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Donc, moi, on peut m'insulter mais les autres pas ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si une insulte a été proférée, je demande qu'on la retire. Vous avez proféré une insulte Monsieur ?

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : ... Mon sentiment ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous retirez ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Parce que « connard » est un sentiment maintenant ? Tu sais quoi, je te fais part de mon sentiment « connard » !!!

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il vient de retirer

Qu'est-ce qu'il a dit lui ? Il a dit que tu lui as dit « connard », parce qu'on ne va pas passer toute la soirée. Monsieur le Conseiller retire la parole qui aurait pu blesser un de nos collègues. Vous vouliez rajouter quelque chose, Monsieur le Président ?

L'Assemblée passe au vote :

PTB : NON – ECOLO : NON – MR : NON – CITOYEN : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultant suivant : Par 29 voix pour, contre 10 et 1 abstention

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, maintenant nous entrons dans une série de motions. Je propose que nous commençons dans l'ordre des motions que nous avons reçues et c'est Madame DE JAER sur le parking de la Cour de l'Hôtel de Ville. Je vous en prie Madame.

Sortie de M. J.-P. DUPONT = 39 présents

34^e Objet : Proposition de motion relative au parking de la Cour de l'Hôtel de Ville. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre, je reviens avec une demande que nous avons au sein de notre Groupe depuis un peu plus de trois ans et si je reviens avec ça aujourd'hui, c'est parce que la Cour de l'Hôtel de Ville et le fait de pouvoir s'y garer, avait créé la polémique le mois passé, puisque la grande question était de savoir si on pouvait se garer quand on était un ancien Echevin ou pas ? Nous, notre réponse est claire, qu'on soit ancien Echevin, Echevin, Conseiller communal, il ne faut pas pouvoir se garer dans la cour de l'Hôtel de Ville. On demande de plus en plus aux citoyens de se garer extramuros, je trouve que la Ville de Mons doit donc montrer l'exemple, on a un projet de mobilité qui priorise d'abord le piétons, ensuite le cycliste, puis les transports en commun, puis la voiture. Là aussi, la Ville de Mons le problème, c'est un peu agaçant, je vais attendre que tout le monde soit

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Elle a raison, un peu de calme, ce sera quand même plus agréable pour s'entendre. Parfois, il vaut mieux ne pas entendre, vous savez Madame, mais je vous l'accorde. Vaut mieux se taire et quand même entendre ... allez-y.

Mme DE JAER, Conseillère : Nous avons un plan de mobilité qui priorise d'abord les modes doux de déplacements, ensuite, les transports en commun et puis la voiture. Nous devons donc montrer l'exemple, ensuite, nous avons un magnifique Hôtel de Ville, un magnifique Hôtel de Ville qui est gâché par les nombreuses voitures qui y sont garées, empêchant de faire des photos, notamment les jours de mariage, mais même pour des touristes venant. Donc, notre proposition est assez simple, étant donné qu'il ne nous semble pas qu'il y ait des boulots à la Ville qui soient d'une urgence telle qu'on ne puisse faire 100 mètres que pour aller au parking de la Grand-Place. Notre proposition est donc simple : la première Cour de l'Hôtel de Ville plus personne ne s'y gare point barre – la seconde Cour de l'Hôtel de Ville, les travailleurs qui ont une livraison ou quelque chose d'urgent à faire et là, on imagine bien que le Collège puisse arrêter une liste de travailleurs et donc, pas d'Echevin. Je crois qu'aucun Echevin ne fait de livraison ou alors, vous avez beaucoup de travail. Donc, en tout cas, dans la seconde Cour, uniquement les travailleurs avec une justification validée par le Collège ou par le Conseil, peu importe. On espère que ça passera parce que je pense que ça fait de nombreuses années, vous nous aviez même dit que vous alliez réfléchir à la chose et puis, ça n'avait pas abouti, c'était il y a un peu plus d'un an, donc, on imagine qu'aujourd'hui, on va enfin pouvoir aboutir. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, manifestement, votre motion est prise en considération puisque ça concerne en effet le cœur même de la Ville, je pense que personne ne le conteste. Est-ce certains souhaitent prendre la parole ? Oui, Madame

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Oui, Monsieur le Bourgmestre, j'ai une proposition d'amendement à présenter au nom du Groupe PS avec le Groupe CDH.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie Madame

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre, je remercie notre collègue Charlotte DE JAER pour sa persévérance dans ce dossier. C'est donc l'occasion pour mon groupe et pour le CDH d'aller plus loin encore et de répondre, finalement, à une préoccupation légitime des citoyens montois, toujours désireux d'accéder plus facilement à des places de parking en centre-ville. Alors, dans les considérants, évidemment, nous comptons compte de la valeur patrimoniale importante de l'Hôtel de Ville qui a été d'ailleurs plusieurs fois rappelée ce soir. Egalement, le fait qu'il y ait le passage de nombreux visiteurs et touristes dans cette Cour d'Honneur au sein de notre Hôtel de Ville. Je rappelle également

la volonté du Collège communal de libérer au maximum cette Cour d'Honneur et il faut évidemment tenir compte des besoins de toute une série de services administratifs ou autres, je pense à HYGEA, à la Poste, d'accéder quand même ponctuellement aux parkings de l'Hôtel de Ville pour de très courtes durées et pour des missions qui sont tout à fait légitimes. Aussi, le fait d'accueillir des délégations lors de visites officielles et enfin, il faut tout de même tenir compte du fait que les Echevins sont souvent amenés à réaliser de nombreuses allées et venues dans le cadre de leur mandat. Donc, je vous propose tout simplement d'interdire le parking dans la Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sauf pour les besoins ponctuels de chargement/déchargement des services dont je viens de parler ou dans le cadre de visites officielles. On sait quand on a des hôtes de marque, forcément, il faut quand même pouvoir accéder à cette Cour d'Honneur, de réserver alors les espaces situés dans la deuxième Cour, le long du Théâtre Royal pour les Membres du Collège, pour leur permettre de stationner durant leurs réunions, leurs rendez-vous, c'est près du logement de la Concierge et de supprimer, je le disais, l'idée d'aller plus loin, de montrer l'exemple en tant qu' élu, de supprimer l'abonnement gratuit qui était réservé jusqu'ici à la fois aux Membres du Collège et aux Membres du Conseil communal, pour le parking de la Grand-Place, du lundi au vendredi, à partir de 16 heures, pour nous permettre d'accéder aux réunions et aux séances de Conseil Communal. On sait bien le parking est gratuit dans notre centre-ville à partir de 17 heures et donc, je pense que c'est un message positif éclair à envoyer à l'ensemble des citoyens montois et de pouvoir octroyer tout de même un abonnement au parking de la Halle à un tarif réduit pour les agents communaux qui ont besoin d'un accès rapide à l'Hôtel de Ville dans le cadre de leur travail. Je pense que c'est un geste fort des agents communaux toujours dévoués à leurs tâches, pour l'intérêt de la Ville et des citoyens de cette ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne prends jamais le principe d'amendements qui supprime tous les considérants pour les remplacer alors qu'on pourrait en ajouter. Peu importe, ce n'est pas là l'objet du débat. Les Echevins sont souvent amenés à réaliser de nombreuses allées et venues dans le cadre de leur mandat. Oui, comme de nombreux travailleurs de la Ville de Mons qui payent leur emplacement de parking et donc, je ne vois pas pourquoi les Echevins pourraient se garer gratuitement le long du Théâtre Royal alors que de nombreux travailleurs qui font autant de déplacements voire plus, n'ont pas droit à des emplacements gratuits. A partir du moment où on a une politique de mobilité qui vise à ce que les travailleurs se garent extra-muros, c'est bien la politique de mobilité qu'on a, de ne plus avoir de voiture ventouses garées, des voitures ventouses que sont celles des Echevins

puisque de toute façon, personne d'autres ne pourra s'y garer, donc, ces places-là seront des places ventouses. Je ne comprends pas la logique et je pense qu'on doit être dans des mesures d'exemplarité, on doit être dans des mesures d'exemplarité parce que ce qu'on demande aux gens, ce qu'on demande aux citoyens, aux travailleurs, ce n'est pas facile, ce n'est pas facile tous les jours, les gens préféreraient, on le sait, se garer devant leur lieu de travail et pouvoir reprendre leur voiture, aller à l'endroit où ils ont un rendez-vous. Par ailleurs, j'entends qu'on va supprimer l'abonnement gratuit réservé aux Membres du Collège ainsi qu'aux Membres du Conseil Communal. Pour nous, ce n'est pas un souci, moi-même j'ai un abonnement au parking de la Halle et je me gare en payant au parking de la Grand Place, parce que je n'ai pas envie de me faire agresser à 2 heures 00 du matin, Madame MARNEFFE est venue en voiture et Monsieur HAMBYE est venu en vélo et Monsieur HAMBYE n'a même pas demandé sa carte, donc, il n'y a pas de souci. Par contre, ce qu'on voudrait, c'est qu'avec cet argent gagné par le fait qu'on n'ait plus d'abonnement pour les Conseillers communaux et pour le Collège, que cet argent serve à payer des vélos électriques pour les Echevins. Ça ce serait une belle mesure, les Echevins pour les déplacements qu'ils ont à faire les font quand même dans le Grand-Mons, le Grand-Mons c'est maximum 15 km, 15 km peut se faire en vélo électrique. Pourquoi pas ? Donc, vous demandez aux citoyens de faire des choses que vous n'êtes pas capable de faire vous-même.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne veux pas intervenir plus qu'il ne faut, mais Ah, Madame, je vous en prie. C'est déjà bien, c'est le vélo électrique, ce n'est pas le vélo ordinaire. Je note que quand même

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Evidemment, sinon, les propositions que vous faites, c'est une politique de caste finalement, de proposer de garder juste ça pour le Collège. Donc, tous les citoyens doivent faire des efforts, parkings de délestage, maintenant, ils doivent payer les navettes de bus parce qu'elles ne sont plus gratuites. Par contre, il n'y a pas possibilité qu'on montre l'effort correctement et puis, alors supprimez le parking pour les Conseillers communaux. Enfin, on sait bien ce que ça va donner ; finalement, à chaque Conseil communal, ça va encore être le même cinéma, c'est que ces Conseillers communaux se gareront quand même dans les Cours de l'Hôtel de Ville. C'est contre-productif finalement comme mesures, parce que, finalement, la situation ne va pas beaucoup changer et par ailleurs, pour les personnes qui par éthique ne voudront pas profiter de quelque chose qui ne leur est pas octroyé, je pense à certaines Conseillères qui ont déjà évoqué le fait que quand elles ressortent à 2 heures du matin du Conseil se sentent en insécurité rien que pour retourner jusqu'au parking, si elles doivent retourner dans les rues de la Ville, même si le parking est

gratuit, pour reprendre leur voiture qui sera Dieu sait où, elles seront en insécurité. Alors, en termes d'égalité homme/femme, on fait mieux et peut-être que par ailleurs, il y a également des hommes qui se sentiraient en insécurité. On veut venir avec quelque chose de simple et vous supprimez vos propres Conseillers, parce que nous, personnellement, on ne se sent même pas concernés parce qu'on a fait d'autres choix de mobilité, mais vous venez avec un débat qui n'a vraiment aucun sens et des propositions qui, pour moi, ne résolvent absolument pas ce problème de la première Cour de l'Hôtel de Ville qui est le seul effort que l'on vous demande. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK merci, Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Il y a un élément que ECOLO n'a pas relevé, pour le reste, ils ont tout à fait raison, c'est qu'entre le moment où ils ont déposé leur motion la première fois et maintenant, il s'est passé un changement, c'est la mise en route du bâtiment à la rue d'Enghien et ce bâtiment, il a une cour et dans cette cour, on sait y parquer, de mémoire, cinq à six voitures. Je vois qu'il y a neuf membres du Collège, donc, a priori, ça devrait aller, sachant que certains d'entre eux ont leur bureau à la rue Buisseret, au moins trois. Résultat des courses, si vous faites neuf moins trois, je sais qu'on a eu quelques querelles sur les chiffres, a priori, vous savez mettre tout le monde au niveau de la rue d'Enghien et juste pour conclure, puisque j'ai été très loin dans le décumul, il y a de cela un an, j'ai été très loin aussi au niveau de la voiture puisque je me suis garé en face de chez vous, Monsieur le Bourgmestre. Je suis sûr que si quelqu'un occupe votre maison, elle y verra que je prends ma voiture avec beaucoup de soins. Donc, vous voyez la confiance totale et entière que je vous fais. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Richard MILLER, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre et chers collègues, moi, je suis très très embêté par ce dossier, parce qu'en toute bonne foi et en méconnaissance de cause, moi, j'ai stationné ma voiture dans la cour, Monsieur le Bourgmestre. Je suis embêté, je vais essayer de faire ça discrètement tout à l'heure et de filer et puis, on verra le vote. Voilà, ne me jetez pas des pelures de légumes et de fruits quand je passerai avec mon auto, je me suis stationné, je ne savais pas qu'on ne pouvait pas, je suis embêté, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Qu'on ne pourra pas ... Non, soyez rassuré Monsieur MILLER, il n'y a pas de souci. Bien, nous avons entendu toutes les explications. Je vais mettre au vote d'abord les « considérants », l'amendement avant le texte. Qui est pour l'amendement ?

L'Assemblée passe au vote :

PTB : NON – ECOLO : NON – MR : NON – CDH : OUI – CITOYEN : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix, contre 10

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'amendement 2 qui remplace les décisions, je refais le même tour :

L'Assemblée passe au vote :

PTB : NON – ECOLO : NON – MR : NON – CDH : OUI – CITOYEN : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix, contre 10

ADOPTE

35^e Objet : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons demandant la suppression des rémunérations des Président et Vice-Président de l'Intercommunale du Bois d'Havré. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive à la motion suivante qui concerne le Bois d'Havré. J'imagine que nous prenons en considération cette motion, je regarde, pas de souci, ok. Celle-ci est développée par Monsieur BOUCHEZ. Je vous en prie Monsieur BOUCHEZ

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, c'est parce que votre vote a créé une certaine déception dans le chef de certains. Désolé... Donc, on a déjà évoqué ce dossier la fois passée en ce qui concerne le Bois d'Havré puisque la question a été évoquée par le Groupe ECOLO de remettre en cause cette Intercommunale pour de justes motifs tels qu'ils ont été avancés, mais entretemps, est arrivée la question des rémunérations au sein de cette structure. Alors, on a un Président et un Vice-Président dans cette Intercommunale qui touchent respectivement 19.000 euros chacun brut par an. Alors, j'ai entendu que ça faisait à peine 350 euros net par mois et que, donc, finalement, ce n'était pas grand-chose. Je tiens juste à rappeler à l'auteur des propos que 350 euros par mois c'est ce qui fait la différence pour beaucoup d'individus pour savoir s'ils vont terminer leur mois ou pas. Effectivement, quand on gagne 3.500 euros, 350 de plus ou de moins, on ne voit pas la différence mais pour beaucoup de gens, 350 euros c'est un montant colossal et donc, je trouve qu'en plus de la situation du dossier qui est problématique, les propos qui ont été tenus à travers la presse ne seront certainement pas de nature à apaiser la situation. Alors, il y a eu la création d'une vice-présidence rémunérée dans cette Intercommunale qui n'existait pas, elle

est revenue par ailleurs à un Echevin, qui, comme je l'ai dit, touche un fixe, un fixe relativement important puisque un Echevin dans une ville touche 75 % de la rémunération d'un Bourgmestre qui lui-même touche une rémunération relativement confortable dans une ville de 95.000 habitants et donc, il n'y a pas de raison que l'Echevin en question, en particulier, on y reviendra certainement dans le cadre de la motion de Madame DE JAER un peu plus tard, touche cette rémunération. Et de manière globale, le travail qui est fait dans cette Intercommunale qui est essentiellement l'œuvre d'un comptable, ne justifie pas une rémunération pareille. Il faut savoir que cette rémunération représente 25 % du budget global et il n'y a que 15 % du budget global qui est affecté à la gestion forestière. Et donc, à partir de là, on nous a dit qu'on allait revoir cette situation au moment où la négociation entre le Fédéral et la Région allait se terminer pour savoir l'issue qu'on allait donner à cette Intercommunale. Je pense que ça n'est pas du tout utile d'attendre l'issue de ces négociations, l'avenir de la structure est une chose, les rémunérations c'est un autre point et donc, la décision qui vous est soumise, la proposition de décision, c'est de mettre un terme à la rémunération fixe, de prévoir éventuellement à défraiement via un jeton de présence et d'adopter cette mesure avec effet immédiat sans attendre l'évolution des négociations sur l'avenir de la structure. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien, voyez-vous, Monsieur le Conseiller, il me revient l'honneur de vous répondre. D'abord, comme ça se produit parfois, pour ne pas être excessif, si j'ai bien entendu et si je n'ai pas entendu, ayez la gentillesse de rectifier, vous avez dit publiquement qu'il y avait des rémunérations de 19.000 euros pour chacun des Membres, Président et Vice-président. En faisant ça, j'imagine que vous voulez rendre transparent la réalité

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je vous arrête tout de suite à ce petit jeu, j'ai juste repris les chiffres qui étaient dans l'article de la Province. Il ne faut pas la jouer comme ça, il y a des chiffres dans l'article de la Province, il y a l'interview de Monsieur DARVILLE pour le citer et allez au but

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Contrairement à vous, je ne joue pas. Vous avez dit ce que vous avez dit, c'est noté, c'est enregistré, mais ce n'est pas la vérité. La vérité, je vais la dire puisqu'elle est publique, elle est de 11.000 euros brut pour le Président, de 8.000 euros brut pour le Vice-Président et vous avez juste dit deux fois le montant cumulé des deux personnes, vraisemblablement avec une intention malveillante. Deuxième élément

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : ça, je ne vous le permets Monsieur le Bourgmestre, je ne vous permets pas, c'est un procès d'intention. On relève encore de l'insulte, je ne vous permets pas ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je le pense et je le dis

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est vous qui êtes en tort quand vous faites ça parce que vous me prêtez une intention que ne n'ai pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Par ailleurs – je ne vais pas vous retirer ce que vous avez dit – par ailleurs, quand vous dites c'est 25% de chiffres d'affaires, ce n'est pas exact parce que quand on met 19 x 4 c'est 76, le chiffres d'affaires, à l'ordinaire, est d'environ, 100.000 euros, si je ne me trompe pas et il y a en plus tous les investissements dans l'extraordinaire. Ceci étant pour la vérification et pour la vérité, et chacun se prononcera, je dois d'abord rappeler que l'Intercommunale du Bois d'Havré ne reçoit de notre part, aucun subside de la Ville de Mons, que la Ville est actionnaire, tout comme, d'ailleurs, je pense à peu près 24 % si je ne me trompe pas, tout comme la Ville du Roeulx, qui doit avoir une action ou un pourcent, la Province de Hainaut et l'Administration fédérale des Finances qui détient 50 %. La situation budgétaire de l'Intercommunale du Bois d'Havré est bonne, on me dit que les comptes sont en boni, que, par ailleurs, il a été décidé de revoir les rémunérations des Membres du Conseil d'Administration et ce, de manière globale dans le cadre du budget prochain et cela, d'ici la fin de l'année. Pour ce qui concerne alors l'avenir de l'Intercommunale car vous avez repris à la volée ce que nos collègues ECOLO avait évoqué, dans les propos de nos collègues ECOLO, il y avait surtout le souci de se demander « est-ce qu'il faut encore cette Intercommunale ? Est-ce que nous devrait pas plutôt s'en séparer, réduire d'une unité le nombre d'Intercommunales et d'ailleurs, nous avons dit nous sommes assez favorables à cette démarche » ? Alors, concernant l'avenir de l'Intercommunale, une réunion du Conseil d'Administration s'est tenue le 16 mai dernier, en présence de nos représentants du Service public fédéral des Finances, cette représentante demande que l'on procède à une analyse financière et juridique afin qu'elle puisse présenter un rapport au Ministre. Le Conseil d'Administration devra donc très prochainement élaborer un cahier des charges pour désigner un expert financier et un juriste. L'extinction de l'Intercommunale, vous serez d'accord avec moi, ne pourra en aucun cas, se faire au dépend de la Ville de Mons qui entend, bien sûr, préserver son patrimoine. Mais d'ici là, il appartient une fois encore au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale d'assumer bien sûr leurs responsabilités. Et je crois qu'il faut continuer le travail auquel on s'était engagé vis-à-vis d'ECOLO, il faut que ces analyses soient faites, j'entends que le Bois a une valeur de

plusieurs millions d'euros, que le Service Finances Fédéral détient 50 %, que d'après les premiers contacts, ils ne sont pas prêts de céder ces moyens financiers, donc tout cela, nous le verrons le moment venu, une fois que toutes les analyses ont été faites, que la représentante fédérale et les représentants de la Province de Hainaut font rapport à leur mandant et après cela, on revient au Conseil communal et adoptera une décision entre nous, voilà un peu la démarche qui est celle que nous préconisons.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, puisque vous voulez jouer à jeu-là, je vais juste prendre un chiffre qui a été donné par l'un de vos Echevins. Il a parlé de 350 euros net/mois, cela, il l'a dit, sauf, s'il y a une erreur de retranscription, donc, vous considérez qu'un Echevin a besoin d'une dringuelle de 350 euros net par mois en plus pour rester dans cette intercommunale sur laquelle on s'interroge par rapport à son avenir, si vous, vous estimez que cela, c'est juste, moi, je ne l'estime pas, ce sera certainement notre différence dans notre fibre idéologique, c'est certainement votre attrait pour les autres, pour les plus faibles qui amènent à penser qu'il a besoin d'un petit complément de 350 euros puisqu'on a pu constater que d'autres élus de votre formation politique qui étaient dans des exécutifs avaient ce genre de pratique, si vous considérez que c'est normal, moi, je ne le considère pas, c'est totalement scandaleux et dans une ville qui a de tels défis budgétaires, eh bien oui, c'est en montrant l'exemple aussi sur ce genre de questions qu'on va de l'avant mais je vois que la préservation des vôtres est plus importante que l'intérêt de la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons eu Conseil d'administration dans lequel, nous avons, effectivement, pu débattre de l'avenir de l'intercommunale et le débat n'a pas été facile mais il a été quand même relativement constructif et effectivement, on va commander des analyses à la fois juridique, à la fois économique également sur les parts et donc, cela, on peut s'en réjouir, cela permettra de voir un peu plus clair et de voir les possibilités. Maintenant, effectivement, ce sera au moment du budget qu'il faudra envisager la question des rémunérations qui me paraît, effectivement, essentielle. Revoir une rémunération qui serait beaucoup plus liée du nombre de réunions, donc, sous forme de jetons de présence tant pour les administrateurs que pour le Président et à partir du moment où maintenant, l'écolage de notre présidence, c'est fait par le vice-président, on peut estimer que la transition a été effectuée et donc, que la vice-présidence n'est peut-être plus nécessaire et donc, je pense qu'on peut également revoir la manière dont fonctionne l'intercommunale à ce niveau-là. Dernier élément, au niveau de cette intercommunale, j'y ai évoqué parfois la difficulté de pouvoir mener des débats comme celui finalement qu'on a dû mener ici, concernant la

dissolution de l'intercommunale parce que j'y sentais finalement assez isolée et donc, ce que je veux mettre en évidence, c'est que finalement, le représentant du MR au sein de l'intercommunale, il n'a jamais trouvé rien à redire au fonctionnement et il encore pris la parole lors du dernier CA pour évoquer que tout va bien au sein de l'intercommunale, que tout fonctionne bien, etc... je trouve cela quand même intéressant à souligner et je pense qu'il faudrait peut-être que vous accordiez vos violons pour avoir une position commune et pour justement renforcer peut-être les demandes que je fais pour essayer d'avoir une gestion qui correspond davantage à nos valeurs. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Oui, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai l'impression que certains évidemment, depuis qu'ils sont dans l'opposition découvrent que la terre est ronde et je puis d'ailleurs, en tant que membre du Conseil d'administration vous dire que depuis 2-3 ans, chaque fois, j'ai mis le sujet sur la table parce que j'estimais que notre position d'actionnaire face à l'Etat fédéral, je dirais, était une situation périlleuse et qu'il fallait réfléchir sur des modalités de changement, changement de forme juridique, changement d'actionnariat et la volonté telle que cela a été, la volonté de deux institutions communales, si je ne m'abuse, c'était en 1920-22, c'est je crois Victor Maistriau qui ont les Administrations communales, ont voulu sauver et assurer la pérennité du Bois d'Havré qui était menacée d'être dépecée et voilà, je crois qu'on était déjà intervenu plusieurs fois, certains depuis qu'ils sont maintenant dans l'opposition veulent nous faire croire qu'ils ont révolutionné le monde, la réflexion, je suis heureux d'entendre que la réflexion maintenant est mûre mais évidemment les montants financiers étant tels qu'avant de prendre une décision, je crois qu'on doit murement réfléchir les options.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il en sera fait ainsi. Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Tout d'abord, je ne suis pas le représentant du MR dans le Bois d'Havré depuis 2012 puisque le représentant du MR est et encore je crois savoir que c'est un Echevin du Roelx et cet Echevin du Roelx n'a pas d'étiquette particulière, donc, c'est ce que je peux dire, donc, il n'y a plus de représentant MR montois au sein de ce Conseil d'administration, cela, c'est la première chose, il fallait que je sois précisé pour qu'il n'y ait pas d'équivoque ici. Deuxième chose que je voulais dire, c'est que, M. le Bourgmestre, pour nous, le problème, c'est la justification du salaire, est-ce que ce salaire est justifié ou non, c'est-à-dire, est-ce qu'il y a un travail qui est fourni ou non, moi, je me souviens très bien qu'à l'époque, il n'y avait pas de vice-présidence, je n'ai jamais compris pourquoi on avait créé une vice-présidence ou pour faire plaisir à quelqu'un, avec des revenus conséquents, ce qui est important et c'est cela que vous n'avez pas répondu, vous m'auriez dit, voilà, le

président, il fait ceci, cela, personne n'aurait discuté. Ici, personne n'a répondu, tout ce que je sais, c'est que pour moi, je sais très bien, le président, à part présider les deux ou trois réunions par an, à part, peut-être signer deux-trois virements et encore, je ne sais pas si c'est lui qu'il le fait, le reste du travail, il est fait par l'Administration et en plus, lorsqu'il y a des décisions importantes à prendre, c'est-à-dire des projections sur la destinée et le futur du Bois d'Havré, cela, je n'en sais rien, personnellement, j'avais lancé plein d'idées à l'époque, l'Echevin de l'Urbanisme, M. DARVILLE, s'en souviendra certainement et parce qu'il y a un tas d'autres problèmes. Le vrai problème du Bois d'Havré, le Bois d'Havré, à l'intérieur de la Ville de Mons, quelle est sa fonction, quelle est sa nature, qu'est-ce qu'on doit faire par rapport à la population, c'est cela le fonds du problème, cela, personne ne m'en parle, moi, je désirerai avoir un débat là-dessus, cela, c'est beaucoup plus important.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je ne sais pas où a lu M. HAMBYE que nous souhaitions, par cette motion, supprimer l'intercommunale mais ce n'est pas du tout le cas et donc, on ne réinvente pas le monde, on demande juste que les rémunérations soient à hauteur des prestations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. On va passer au vote. Pour ou contre la motion, si vous dites « oui », vous êtes en faveur de la motion, si vous dites « non », vous êtes « contre » la motion.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN :
ABSTENTION – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 9 voix pour, contre 28 et 2 abstentions

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Juste un petit mot sur le Bois d'Havré. J'y ai une relation très affective, j'ai couru tous les jours durant toutes mes études universitaires, jusqu'à la fin de ma thèse et donc, je connais le Bois, je ne dirais par cœur mais presque par cœur et quand on discutera un jour de sa destinée, nous serons ensemble pour en parler.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Rassurez-nous, M. le Bourgmestre, vous couriez gratuitement à l'époque.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je courais gratuitement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous pourriez inviter les autres à en faire de même.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais vous, je ne vous vois pas courir.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je le fais mais plutôt en ville, j'aime bien l'atmosphère de la ville, vous voyez, on va peut-être s'y croiser un de ces jours.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'espère vous croiser alors à la rue du Onze Novembre un de ces jours.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Avec plaisir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est une attitude urbaine. Puisque vous avez la parole, vous avez soumis une motion relative au travail des commissions communales, j'imagine que là aussi pour la prise en considération, il n'y a pas de difficulté. Je vous en prie, M. BOUCHEZ.

36^e Objet : PROPOSITION DE MOTION AU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS DEMANDANT UNE REORGANISATION DU TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Comme on a pu en discuter, ces commissions communales réunissent 8 membres, elles sont au nombre de 9, elles doivent normalement se réunir avant chaque Conseil communal, donc, normalement, théoriquement, elles peuvent se réunir jusqu'à 11 fois par an mais force est de constater qu'il y a un volume de travail qui est divers avec ces commissions. Il y en a certaines qui ont un travail en dehors de la commission elle-même par exemple, avec des visites d'école, des visites de chantier, d'autres évoquent certains points, je pense à la Commission présidée par Mme DE JAER qui a fait venir une série de personnes auditionnées mais d'autres commissions, par exemple, se déroulent en quelques minutes à peine et ce niveau-là, c'est peut-être sous-exploiter le rôle de ces commissions. Je suis très à l'aise pour en parler puisque moi-même je ne me suis inscrit dans aucune commission me permettant ainsi à ce qu'il y ait plus de places pour mon groupe mais en tout cas, on ne peut pas considérer que des commissions qui se réunissent que quelques minutes sans suivi, soient réellement profitable et donc, la suggestion qui est faite dans cette motion, c'est justement d'activer ces commissions pour aller plus loin sur une série de débats et pour mieux connaître aussi le fonctionnement de la Ville, je veux dire, j'ai eu la chance d'en être Echevin et donc, j'ai une certaine vision des choses mais qui n'est pas la même depuis un Conseil communal et donc, pourquoi pas utiliser

la commission pour approfondir et aller plus en avant sur le fonctionnement de la Ville et donc, à travers cette motion, nous demandons de charge chaque président de Commissions puisque cela doit relever de sa responsabilité, je rappelle qu'il a quand même un jeton d'une rémunération plus élevée que les autres membres, de faire approuver par sa commission, alors, on a évoqué le 30 juin, cela peut être un autre délai mais un calendrier de débats thématiques, d'audition, de visites, de rencontres avec les services communaux allant jusqu'au 30 juin 2018 et de communiquer ce calendrier d'activités à l'ensemble du Conseil communal pour permettre à des Conseillers communaux qui ne sont pas membres de cette commission et qui donc, ne touchent pas une rémunération mais d'y participer si jamais l'activité concernée ou l'audition pouvait les intéresser. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je suis au regret vraiment et cela me peine de ne pas suivre vos suggestions. D'abord, sauf à être distrait, il me semble que cette Assemblée étudie les questions en profondeur et d'une manière qui permet certainement à tous les citoyens de se faire une opinion précise, nous avons des caméras, nous avons vraiment tout ce qu'il faut pour le débat et on a refusé aucun débat dans cette enceinte et deuxièmement, ces commissions, elles durent le temps que les Conseillers communaux veulent la faire durer d'autant plus que personne n'empêche les Conseillers communaux de venir avec un divers, d'interroger l'Echevin, le Bourgmestre, s'il y avait une question particulière, on peut se faire assister par des experts et donc, il n'y a vraiment aucune difficulté et voilà, je suis au regret de dire que pour le Collège, le Collège demande à sa majorité de ne pas accepter votre proposition de motion. Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : M. BOUCHEZ le sait certainement bien, c'est un sujet que l'on discutait dans le comité éthique où on ne sait pas encore vraiment son nom puisqu'il n'y a toujours pas de ROI, qu'il n'a toujours pas d'existence et donc, il y avait une discussion qui avait déjà été entamée et je regrette qu'à la lecture d'un PV, un Conseiller communal sorte dans la presse et vienne avec une motion au Conseil communal, c'est quand même un manque flagrant de loyauté. Sur le fonds, je ne suis pas d'accord avec vous, M. DI RUPO, je ne pense pas que les commissions fonctionnent bien actuellement et je pense qu'il y a d'autres villes qui font autrement et pour lesquelles, on ferait bien de s'en inspirer. Je ne suis pas persuadé qu'il faille faire un calendrier avec une série d'activités où le président de la commission occuperait les Conseillers mais par contre, à Liège, par exemple, il n'y a pas une commission par Echevin, il y a moins de commissions mais il y a une commission technique qui dure plus longtemps dans laquelle l'ensemble des services de la Ville sont là et sur laquelle les Conseillers peuvent poser leurs questions et donc, cela fait une économie à la

Ville et je trouve vraiment dommage qu'on ne puisse pas un peu s'ouvrir l'esprit, un peu aller voir ce qui se passe dans d'autres villes pour essayer d'améliorer notre fonctionnement et de diminuer ainsi le coût pour la Ville qu'ont ces commissions, c'est vraiment dommage de se dire, « on a toujours fait comme cela, alors continuons ». Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie, Madame. Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Par rapport à votre réponse, c'est quand même ne pas voir la réalité en face. Vous savez très bien que parfois, il y a des commissions qui sont quasi organisées pour un seul point et un point informatif comme par exemple, l'évolution du nombre d'habitants ou des éléments de ce type-là et donc, on perd quand même une belle occasion de travailler en la matière et le deuxième élément, je peux vous dire pour la commission dans laquelle, j'étais en tant qu'Echevin, donc, moi, je n'ai jamais présidé de commissions mais si je ne présentais pas les points, la commission pouvait durer 1 minute 30, alors, si vous considérez que c'est bien, que c'est adéquat, que c'est comme cela qu'il faut fonctionner, vous pouvez le penser, moi, je ne le pense pas et je crois que c'est quand même une occasion de responsabiliser aussi les présidents de commissions parce que quand on est président de commission, il faut à un moment donné, justifier ce statut, si, c'est juste honorifique, alors, cela ne sert strictement à rien et donc, je trouve qu'à travers cette motion, on pouvait responsabiliser les uns et les autres et offrir une meilleure qualité de travail en la matière, pour le reste, quel que soit le niveau de discussion, c'est assez particulier que le Collège remette son avis sur une question qui concerne le fonctionnement du Conseil communal, donc, cela aurait été intéressant que le Collège ne donne pas d'indication à son groupe parce que son groupe a peut-être une autre vision de la manière dont le Conseil communal fonctionne. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie mais soyez rassuré pour les relations du Collège avec sa majorité, je m'occupe de cet aspect-là, donc, je ne doute que vous occupez des vôtres. M. ANDRE, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je partage assez l'opinion de Mme DE JAER sur le fait que c'était un sujet qui devait faire l'objet de discussion lors de la prochaine réunion de la commission d'éthique de vigilance qui doit se tenir la semaine prochaine et je déplore, effectivement, que pour avoir lu une mention dans un PV, après, on en fasse une motion au Conseil communal, cela ne met pas, évidemment, une situation de confiance dans le travail qu'on peut avoir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. ANDRE. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Juste pour un fait personnel, je voudrais dire deux choses à M. ANDRE très calmement. De un, moi, j'ai participé à la réunion, on en a parlé, donc, ce n'est pas une lecture de PV et le deuxième élément, je viens de vous faire gagner plusieurs semaines puisque vous avez vu la majorité n'en veut pas, donc, vous voyez, M. ANDRE, la prochaine fois, avant de soumettre des sujets, demandez au Collège puisqu'apparemment, c'est lui qui décide.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi, je ne vais pas intervenir dans la commission dans laquelle, je n'étais pas mais permettez-moi de vous dire ceci, M. le Conseiller, on a accepté une réunion avec des Chefs de groupes et de voir comment on pouvait prendre des aspects de moralisation de la vie de la municipalité, vous êtes membre de cette commission, vous êtes allé à cette commission, vous avez entendu un certain nombre de suggestion et au lieu de poursuivre le travail, je dirais, d'une manière, loyale, avec vos Collègues, vous avez, bien entendu, pris le sujet, vous en avez fait une motion, vous vous êtes répandu partout et je ne vais même pas faire des commentaires sur ce que j'ai lu dans la presse, ce n'est pas la portée ici mais je constate quand même qu'un certain nombre de collègues et qui ne sont pas de ma famille politique, attire l'attention que vous êtes d'un côté, demandeur de pouvoir travailler sur une commission et quand vous y êtes, vous utilisez les arguments que vous entendez pour en sortir et faire cavalier seul et je ne sais pas comment apprécie vos collègues, le fait que vous devancez, que vous facilitez, que vous accélérez leur souhait, moi, en tout cas, si j'étais à leur place, dans une commission, je préférerais aller à mon rythme que de suivre le vôtre. Voilà.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous n'êtes pas mon professeur non plus, ça va, donc, je n'ai pas à accepter vos recommandations et vos conseils politiques de la sorte, non mais cela vous fait rire mais il faut arrêter avec cela, moi, je n'ai pas à vous dire comment vous devez gérer le PS pourtant j'ai bien une opinion là-dessus, vous voyez, donc, s'il vous plaît chacun à sa place, je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Donc, si on dit « oui », on est pour la motion, si, on dit « non », on est contre la motion.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION - ECOLO : ABSTENTION - MR : OUI - CDH : NON – CITOYEN : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 7 voix pour, contre 29 et 3 abstentions

REJETE

37^e Objet : PROPOSITION DE MOTION AU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA SECURITE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons à la proposition de motion de la Ville de Mons relative à l'organisation de la sécurité, encore une fois, je considère malgré que vous ayez parlé d'un aspect qui relève des gardiens de la paix, que cela relève du Conseil de police et je demande qu'on n'accepte pas d'en discuter et d'ailleurs la réponse a été fournie il y a quelques heures en Conseil de police. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, ça, cela va être une grosse difficulté parce que dans la motion et il y en a une autre qui est comme cela, on évoque toute une série d'éléments où là, c'est vraiment à 100 % la politique de la Ville, cela relève de la politique de la Ville de Mons, en l'occurrence, ici, celle des gardiens de la paix ce qui avait été prévu pour la fête de la bière, la fête de la bière, vous me rassurez, c'est quand même une responsabilité, c'est sous votre responsabilité, l'organisation, en tant que Bourgmestre, donc, à partir de là, on est Conseiller communal, on aimerait bien, en tout cas, pour ma part, je suis Conseiller communal, j'aimerais bien avoir un contrôle de l'action que vous opérez en matière de sécurité car vous pouvez agir seul sur ces questions-là mais le Conseil peut toujours vous interroger en la matière, c'est l'objet tout à fait de cette motion. Comme d'habitude, c'est la politique de l'autruche, je ne comprends pas votre entêtement à refuser de parler de sécurité dans ce Conseil communal, vous devez être vraiment très ennuyé, très embêté par la situation pour ce faire. Pour le reste, vous avez des choses qui se disent dans la presse, vous me parlez de loyauté et de travail constructif, nous venons, ici, pour évoquer la question, nous demandons de quelle manière, M. GARIN pourrait également répondre aux différents aspects, on demande comment les gardiens de la paix travaillent et la seule réponse que l'on a, c'est que vous refusez tout bonnement et simplement le débat, donc, faudrait savoir ce que vous voulez parce que vous venez de me faire une belle leçon sur le sens de la loyauté, du travail politique, du travail de fond, de se donner le temps et ici, finalement, vous refusez toute considération sur la sécurité, je crois que vous êtes le seul à Mons à ne pas vous rendre compte de la difficulté que cela soit les problèmes d'organisation de la zone mais surtout ce que doivent vivre au quotidien les citoyens, je le disais tout à l'heure, je viens d'avoir l'info qui a été confirmée, il y a encore quelqu'un failli être agressé au niveau du Grand Large avec un couteau, c'est d'ailleurs quelqu'un qui travaille pour la Ville de Mons,

donc, à votre place, je m'en inquiéterai un peu plus mais apparemment cela ne fait pas partie de vos préoccupations. Juste un dernier point, l'installation des caméras de surveillance, comme c'est sur le territoire de la Ville, c'est également une compétence de la Ville de Mons même si l'achat de matériel peut passer via la Zone, donc, là aussi, cela faisait partie de la motion mais pour vous, on ne pourra jamais parler de sécurité dans cette Assemblée. Cela ne nous découragera pas, on insistera autant qu'il le faut, c'est d'ailleurs très contradictoire parce que le budget pour les caméras de surveillance a quand même dû être inscrit via le Conseil communal, donc, vous êtes dans une contradiction permanente sur cette question de sécurité et sur la manière dont vous devez gérer la sécurité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suggère qu'on refuse de prendre en considération votre motion parce que vous avez mélangé les genres et vous évoquez des questions qui relèvent de la Zone de Police. Si vous voulez parler des gardiens la prochaine fois, vous viendrez avec un certain nombre de motions par parmi celles-ci, vous pouvez revenir sur les gardiens de la Paix et je vous répondrai le moment venu, simplement, vous avez des membres de votre famille politique à la Zone de Police, nous avons passé tout à l'heure, une demi-heure, Monsieur, sous mon autorité, le Chef de Zone a expliqué par le menu à vos Collègues exactement ce dont il en est. On ne va pas faire un débat à la Zone de Police qui dure le temps que cela dure et je n'en discute pas et puis revenir, ici parce que vous n'êtes pas à la Zone de Police, refaire un débat et vous draper dans une sorte de vertu, c'est votre droit mais je propose qu'on n'accepte pas d'en discuter, vous retournerez à la Zone de Police et pour les gardiens de la Paix, vous reviendrez. Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'excuse, je ne vous donne pas la parole, non, non, vous n'intervenez pas, c'est la prise en considération, l'auteur s'est exprimé.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Il y a un fait personnel, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non, ce n'est pas un débat.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Vous me citez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, je ne vous donne pas la parole.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Mais vous me citez. Effectivement, la politique de l'autruche continue, il n'y a pas de débat, il n'y a pas le droit à la parole.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si on prend en considération, il y a débat, si on ne prend pas en considération.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais M. le Bourgmestre, vous parlez du travail des Conseillers MR, ils ont quand même le droit de répondre. Je suis désolé, alors, faites attention aussi à ce que vous dites.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est à vous que je m'adressais et pas à vos collègues.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Alors, je vous réponds pour le fait personnel au nom de mes collègues.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour le fait personnel, allez-y.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mes Collègues font leur travail, la question n'est pas là, vous savez très bien que les Conseils de Police durent une demi-heure, cela, c'est le premier aspect et le deuxième aspect, c'est que la politique de sécurité, c'est une politique qui est intégrée, il y a à la fois des compétences par rapport aux gardiens de la Paix, par rapport à l'Urbanisme, par rapport aux caméras, par rapport au fonctionnement de la Police et cela, on doit pouvoir l'évoquer ici, d'autant qu'il y a quand même une différence fondamentale, c'est la séance publique du Conseil communal et nos citoyens sont quand même en droit de savoir ce qu'il en est de la sécurité sur le territoire et donc, à ce niveau-là, ben oui mais en tout cas, vous devez vraiment être embêté encore une fois pour dire d'éviter le débat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La Zone de Police est publique aussi. Alors, on accepte ou on n'accepte pas.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui et pourtant je suis conseillère de police et je pense que le fait de faire des interventions au Conseil de Police, cela n'empêche et laissez-moi parler, je n'ai pas parlé longuement sur le sujet, qu'il faudrait avoir un débat global sur la sécurité au sein du Conseil communal avec l'ensemble des Conseillers communaux puisque la sécurité, ce n'est pas que la Police, la sécurité, c'est la prévention, ce sont les lumières, nous sommes venus longtemps avec cela, ce sont les agents de prévention, ce sont des mesures pour faciliter la vie des sorteurs, la sécurité routière, ce sont plein de mesures qui ne concernent pas uniquement la Zone de Police et donc, moi, je suis demandeuse que nous ayons un débat dans cette Assemblée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien. Je vous ai entendu.

MR : OUI – CDH : NON - CITOYEN : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 9 voix pour, contre 29 et 1 abstention

REJETE

37^e Objet -1 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons relative à la mobilité dans la rue de Bertaimont. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons à une motion sur la mobilité à la rue de Bertaimont. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Effectivement, M. le Bourgmestre, à l'époque, vous étiez d'accord avec moi, donc, on verra si l'accord a résisté au fil des mois mais vous le savez, il y a deux modifications qui ont eu lieu au niveau de la rue de Bertaimont. La première modification, elle est au niveau du sens de stationnement qui est passé d'un stationnement sur un seul angle, sur un seul côté à un stationnement en alternance et le deuxième élément, c'est bien évidemment les feux rouges. Les feux rouges, les feux tricolores sont admis, sont acceptés, je ne sais pas si c'était la meilleure solution mais quoi qu'il en soit, manifestement, ils sont beaucoup trop courts, quand on vient du centre-ville vers l'avenue de Gaulle puisqu'en général, il n'y a pas plus de deux voitures qui peuvent passer, nous étions d'accord à l'époque sur à la fois, la dangerosité de ce stationnement en alternance et aussi sur les embouteillages qui étaient créés par ces feux tricolores qui étaient trop courts. Vous m'aviez expliqué que vous aviez pris contact directement avec la Wallonie et le SPW en particulier pour justement, modifier la situation, vous l'aviez fait directement et donc, par rapport à cela, la motion demande que le SPW remette directement les places de stationnement dans le pristin état pour la sécurité de chacun puisque comme évoqué dans la motion, le fait qu'il y ait un stationnement en alternance, amène à ne pas nécessairement voir des personnes qui s'engagent sur les passages pour piétons. Deuxième élément, c'est d'envisager la suppression des feux tricolores, en tout cas de poser une analyse et de les remplacer par une solution d'aménagement urbain qui protégerait et les piétons et bien évidemment, les façades comme par exemple, la pose de barrières et à défaut, si on considère qu'il faut maintenir les feux tricolores, il faut alors à tout le moins, modifier les temps pour que les temps d'attente et les temps de passage puissent être plus équivalents et donc, fluidifier la circulation à cet endroit. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Pour le Collège, nous avons demandé à M. l'Echevin qui connaît parfaitement la situation, de bien vouloir vous répondre, donc, M. l'Echevin de la Mobilité, je vous en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : M. le Conseiller, nous ne pouvons accepter votre proposition de motion. Encore une fois, au nom du Collège communal de la Ville de Mons, je déplore la façon de procéder. Intervenir dans la presse pour polémiquer sur le sujet et déposer ensuite une proposition de motion dans le seul et unique but est de détricoter purement et simplement les aménagements sécuritaires établis, je ne trouve pas cela correct. Ce dispositif ne sera pas supprimé, il en va d'ailleurs de la sécurité des citoyens. Je vous rappelle, M. le Conseiller, qu'il y a eu dans ce carrefour, 8 accidents en 10 ans qui ont entre autre, gravement endommagé la façade du fleuriste et nous ne pouvons donc, rester sans réagir. De plus, il s'agit du seul carrefour de la petite ceinture qui n'était pas équipé de feux. Il fallait impérativement apaiser les vitesses pratiquées par certains automobilistes dans les deux sens de circulation car il y avait dans ce carrefour aucune contrainte physique ou matérielle. Quant à la mise en place d'un stationnement alterné à la rue de Bertaimont, celui-ci a permis toujours dans cette même volonté de sécurisation, de limiter la vitesse des voitures arrivant aux abords des feux sans impacter le stationnement. Les automobilistes roulent moins vite grâce à ce système de chicanes et je rappelle que la rue de Bertaimont est incluse dans une zone 30 de l'intramuros. Légalement, une zone 30 doit être matérialisée en son entrée par un aménagement physique ou une disposition pour bien marquer l'entrée de la zone. Notre priorité absolue est bien évidemment, la sécurité des usagers. Quant au chantier PRIMARK, la Ville et ses services de police aviseront en temps voulu suivant les perturbations éventuelles occasionnées. Le Bourgmestre a d'ailleurs, en ce sens, un courrier au SPW, en mi-mai pour signaler qu'à partir de mois d'août, le chantier PRIMARK allait s'intensifier et qu'il allait adapter si cela s'avérait nécessaire la fréquence des feux. Nous sommes en contact régulier d'ailleurs avec le SPW. J'ajouterais que lorsque vous dites et vous signalez qu'il n'y a que deux voitures qui passent lorsque le feu est vert, c'est totalement faux, il y a entre 5 et 6. La séquence permet 5 à 6 voitures de passer, il y a vraiment que peut-être des remontées de files qu'aux heures de pointe et encore, ça, cela ne concerne que 5 à 6 voitures qui doivent attendre la phase suivante pour pouvoir y passer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Peut-être d'abord, l'auteur de la motion, puis vous, Mme MARNEFFE.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Déjà, M. l'Echevin, vous n'êtes pas d'accord avec votre Bourgmestre puisqu'en juillet, il avait dit qu'il était d'accord avec moi, donc, les choses

changent. Quant au fait des 5 à 6 voitures, cela, c'est extraordinaire quand même. J'y passe tous les jours, donc, je sais que vous voulez faire la morale, que vous êtes au-dessus des autres, que vous nous expliquez aussi comment on doit mener l'opposition, donc, on doit déposer les textes pas en parler à la presse, cela, j'ai bien compris mais sur le fond, je ne sais pas vous le dire autrement, il y a deux voitures qui passent et en général, la deuxième, elle passe à l'orange déjà et donc, si vous voulez puisque c'est à la mode et un collègue l'a utilisé avec fruits, je vous ferai une petite vidéo du passage du feu rouge et comme cela, vous verrez qu'il n'y a que deux voitures qui passent à la fois et encore, une fois, je suis très surpris de votre réponse par rapport à celle qui m'avait été faite par le Bourgmestre et qui à l'époque, c'était engagé à prendre contact avec le SPW pour améliorer la situation, chose qui n'existe pas à l'heure actuelle et qui n'est pas opérationnel sans compter les blocages, la route est étroite, cela génère une série de difficultés, quand il y aura des camions, ce sera encore pire et il y en a déjà maintenant, donc, une nouvelle fois, on ferme les yeux sur un problème de mobilité mais bon voilà, après, vous préférez commenter la manière dont on amène le dossier au Conseil que de vous attaquer vraiment au fond du problème mais encore une fois, faites le test, vous verrez, il n'y a que deux voitures qui passent, ce qui génère un embouteillage à un endroit où il n'y en avait aucun à l'époque.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame, oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que dans beaucoup de cas où il y a des problèmes de mobilité automobiles dans la Ville de Mons, il y a vraiment un déficit en communication sur les intentions et sur les raisons qui ont poussé aux aménagements, que ce soit pour les aménagements qui ont été effectués au niveau du ring à hauteur de l'hôpital Ambroise Paré et des Ursulines qui avaient pour objectif de faire des économies en termes d'aménagement pour les transports en commun pour éviter de creuser un tunnel et qui provoquent, effectivement, davantage d'embouteillages mais qui ont permis de libérer une bande de bus ou que ce soit pour ce feu qui a permis le prolongement de la piste cyclable jusqu'au feu mais également la réduction des accidents, il y a un gros déficit en communication. Il faut expliquer pourquoi finalement, on prend des mesures qui sont parfois défavorables à la voiture mais qui permettent d'avancer dans d'autres domaines de la mobilité. Clairement, pour ce qui concerne également même le phasage des feux, je pense qu'on privilégie d'abord, dans une ville comme Mons, de pouvoir tourner autour de la Ville, donc, la circulation qui est au niveau du ring que d'y rentrer, pourquoi, parce que rentrer en intramuros de Mons alors qu'il y a très peu de places de stationnement, rentrer en voiture dans le centre-ville de Mons doit être une mesure qui, de notre point de vue, doit être découragée

mais si on ne communique pas en la matière, si on n'encourage pas de manière structurelle et de manière aussi en termes de communication, le délestage et d'autres moyens de transport pour rentrer en centre-ville de Mons, eh bien, il y a des embouteillages parce que les gens ne comprennent pas, on change le fonctionnement mais sans expliquer les règles, cela ne fonctionne pas, si on change les règles du jeu, il faut les expliquer, il faut une stratégie de communication claire, bon, maintenant, le plan communal de mobilité va probablement un petit peu éclairer peut-être davantage les intentions du Collège en matière de mobilité et donc, permettre de clarifier cette situation-là mais plutôt que de proposer autre chose, essayons de savoir ce qui se cache derrière des décisions qui sont prises en collaboration avec le SPW qui est gestionnaire de ces voiries-là et essayons de communiquer positivement à la presse et aux citoyens, pour qu'il y ait une meilleure compréhension du fonctionnement de la mobilité, sinon, il y a tout le monde qui est bloqué dans les embouteillages.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Je ne vais pas commenter ce que vous avez dit, j'ai suffisamment entendu, on a suffisamment expliqué et on poursuivra le travail avec le SPW, donc, le Ministère wallon. Pour ou contre la motion.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : NON - MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN :
ABSTENTION – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 7 voix pour, contre 30 et 2 abstentions

REJETE

37^e Objet -2 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons demandant la suspension de la collaboration avec Garance jusqu'à l'apaisement de la situation sociale. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On en arrive à une motion qui est celle de la suspension de la collaboration avec Garance jusqu'à l'apaisement de la situation. Je vous en prie, M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci.

M. Cédric MELIS Conseiller : Juste dire par rapport au point, ici, je souhaiterais me retirer et me mettre dans l'Assemblée tant pour les discussions que pour la décision qui pourrait arriver. Simplement, par rapport à ce point-ci, autant pour la discussion et que le vote s'il y a un vote, je préférerais me retirer dans l'Assemblée avec la réserve. Merci.

Sortie de M. Cédric MELIS = 38 présents

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Vous n'êtes pas sans savoir que la situation sociale chez Garance est compliquée depuis de très, très nombreuses années, je crois qu'on a maintenant atteint un pic extrêmement important. Il y a de nombreux arrêts maladie, il y a une rotation du personnel qui est sans commune mesure, une souffrance quotidienne du personnel. Il ne nous revient pas, ici, de juger, de savoir qui a tort, qui a raison, si, c'est un problème d'organisation interne, c'est juste un fait. Cela dure depuis des années et la question de savoir qui a tort ou qui a raison, finalement, n'est même plus importante, il y a manifestement une rupture de confiance, il y a des difficultés de management et de travail et donc, c'est déjà une première difficulté qui se pose. Cette difficulté engendre un certain chaos avec une grève, alors, on nous explique que maintenant le personnel va certainement reprendre le travail mais il ne le fait que de manière partielle puisque les matins seront toujours chômés à partir de lundi. Il y a une souffrance pour ces personnes, il y a une détérioration de l'image de GARANCE mais aussi une détérioration pour le partenaire de GARANCE que nous sommes. Autre point, c'est aussi le fait que la structure est quand même peu compréhensible pour le grand public. Effectivement, on se retrouve avec une structure où il y a des représentants, il y a d'ailleurs beaucoup de représentants communaux montois mais la manière dont ils sont désignés reste relativement floue, même chose également en ce qui concerne l'Assemblée générale. On va dire que dans cette structure, on a un mode d'organisation très mexicaine. Il y a une inspiration mexicaine, il y a beaucoup de chefs vu le poids de la structure, vu également son rôle et donc, d'une certaine manière étant associée, nous sommes associés également à ces pratiques compte tenu aussi des personnalités politiques qui ont occupé des responsabilités, on y retrouve notre Directeur général suspendu, on y a retrouvé notre Président de CPAS, on retrouve plusieurs élus communaux, donc, à ce titre-là, l'image de la Ville est également touchée. Par rapport à cela, ce qui est demandé au Conseil, c'est de suspendre la collaboration avec GARANCE tant que la situation sociale n'est pas apaisée et que des conditions de travail normales ne sont pas réunies, alors, stopper la collaboration, cela veut dire déjà, dans le travail qui est fait avec GARANCE et les missions qui sont demandées à GARANCE mais aussi dans la mise à disposition de bâtiments. Deuxième élément, nous aimerions qu'au niveau du Conseil communal, nous soit communiquées les informations relatives au financement de GARANCE, à la composition de son Assemblée générale et de son Conseil d'administration,

c'est une structure partenaire, il est tout à fait normal d'avoir de la transparence en la matière. Et enfin, de conditionner la mise à disposition de locaux à une nouvelle structure qui tienne en compte. Les considérations des agents mais aussi une structure certainement moins dispendieuse en matière de chefs et de responsables au sein de la structure. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Mme l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Une réponse courte. M. le Chef de groupe, à l'instar d'autres associations, l'ASBL GARANCE occupe des locaux au sein du Service de Prévention mais aussi au sein de trois de nos écoles communales, école communale des Canoniers à Mons, l'école de la Place Dooms à Flénu et l'école de la Bruyère, chaussée du Roelx à Mons afin, bien entendu, d'accompagner la scolarité des élèves de 6 à 12 ans issus de tous réseaux mais aussi de développer des activités socio-culturelles récréatives ainsi que des stages, entre autres, le mercredi après-midi et durant les congés scolaires. Les antennes de l'ASBL Garance sont reconnues comme des écoles de Devoirs par l'ONE et comme centres de vacances pour leur stage. La qualité du travail hebdomadaire fourni par les équipes de l'ASBL au sein de ces écoles est aussi précieux qu'apprécié tant par les équipes pédagogiques que par l'ensemble des enfants et des parents qui bénéficient de ce service. Plus de 60 enfants sont aidés chaque lundi, chaque mardi et jeudi dans chacune des trois écoles dans leur apprentissage, idem à la Maison de quartier de l'Allée des Oiseaux où 60 enfants par semaine sont aidés. Cela représente tout de même 240 enfants par semaine. En ce sens, vouloir suspendre, voire cesser les activités réalisées dans ces établissements scolaires à quelques encablures des examens du passage du CEB est vraiment méconnaître le travail réalisé chaque semaine par les animateurs qualifiés et les besoins rencontrés par les enfants. Ce n'est en aucun point acceptable, si telle est votre volonté, la volonté du Collège communal est bien entendu tout autre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous souhaitez dire quelque chose ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui. Merci M. le Bourgmestre. C'est un petit peu paradoxal comme situation parce qu'ils sont en grève, donc, vous ne les avez quand même pas, donc, l'idée, c'était de marquer un geste fort et de ne pas être le passager de cette situation sociale mais plutôt d'en être un acteur et donc, de soutenir les travailleurs en disant à leur responsable, que la Ville de Mons soutenait le mouvement et d'ailleurs suspendait la collaboration tant que les choses n'allaient pas mieux, donc, à l'heure actuelle, vous ne pouvez pas dire que ces enfants sont pris en charge puisque le personnel, pour le moment, il est sur le trottoir devant l'institution, il n'est pas en train de réaliser sa mission, donc, c'est totalement particulier comme manière de réagir. Pour le reste, Madame l'Echevine, ce n'est

pas à vous que je m'en prends puisque c'est au niveau de votre Fédération qu'apparemment les choses se gèrent et ce n'est pas vous qui êtes en première ligne mais il est évident qu'en matière de désignation des personnes, on se pose quand même des questions sur la manière dont c'est fait mais alors, en particulier, quand on a vu toute une série d'évènements que la presse a évoqué, il doit y avoir un problème dans votre formation politique autour d'un des administrateurs qui a été régulièrement cité puisqu'à chaque fois, son nom ressort, c'est assez hallucinant, c'est comme les personnages de leur boîte, qui sortent à chaque fois, à chaque fois, son nom sort, il sort à Ambroise Paré, il sort ici, il sort à de nombreux endroits et à chaque fois, cela pose des difficultés mais le parti socialiste s'entête à soutenir cette personne, moi, je n'ai pas de problème avec cela, je n'ai pas de jugement de valeur à porter, je dis que manifestement, ici, vu sa relation personnelle avec un membre du personnel qui pose question et moi, je n'ai pas de jugement à porter sur son travail, je dis juste qu'apparemment, il y a un souci de confiance, ce n'était certainement pas adéquat et donc, la moindre des choses étaient de marquer le coup et de soutenir le mouvement des travailleurs, je vous rassure, c'est un syndicat socialiste qui est à 100 %, de toute façon, dans cette structure tout est socialiste, c'est pas compliqué, de la tête aux pieds, alors, on a été nous chercher une administratrice que moi, je ne connaissais pas, j'ai fait sa connaissance, qui apparemment est sur la liste de M. DI ANTONIO, étiqueté plutôt MR, c'est très bien, une administratrice, bon, c'est déjà cela. On a discuté, elle a d'ailleurs été dans notre sens lors du vote qui a eu lieu au niveau du CA mais pour le reste, tout est rouge, de la Direction au syndicat, je veux dire, tout est absolument rouge et donc, j'ai un peu de mal à comprendre avec à la fois le Président de la Fédération PS dans ce Conseil communal et le Président de ce même parti qu'il n'y ait pas un signe plus fort, un geste plus fort pour régler cette situation, j'ai cru comprendre maintenant que certains allaient prendre des vacances, espérons que le retour de vacances permettent de sortir de cette situation par le haut particulièrement dans le respect des travailleurs, cela fait quand même plus de 10 ans que cette situation dure et donc, il y avait matière à le régler, en tout cas, moi, je n'y étais pas, je reprends les propos des travailleurs qui eux, se plaignent depuis 10 ans, moi, j'étais déjà intervenu sur le dossier il y a déjà 2 ans, c'est loin d'être le premier mouvement de grève, donc, je trouve que c'est un petit particulier qu'on ne puisse même pas apporter un soutien symbolique à ces travailleurs qui véritablement sont poussés à bout parce c'est quand même pas courant de voir un mouvement tel que celui-là dans une structure comme celle qu'est GARANCE. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BEUGNIES, j'imagine que pour les travailleurs, vous avez un mot à dire.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je voulais juste dire que moi, j'ai beaucoup discuté avec les travailleurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous êtes dépassé sur votre gauche.

M. John BEUGNIES, Conseiller : J'ai beaucoup discuté avec les travailleurs mais les travailleurs ne veulent pas qu'il y ait un arrêt de la collaboration de la Ville de Mons avec GARANCE, les travailleurs ce qu'ils veulent, c'est que la coordinatrice ne soit plus la coordinatrice, ne soit plus la même personne, c'est tout ce qu'ils veulent.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je voulais juste préciser par rapport à cela, moi, bien évidemment, que j'ai compris, je ne suis pas totalement demeuré, la seule chose, c'est que depuis le Conseil communal de la Ville de Mons, on ne peut rien faire contre la coordinatrice, donc, ce qui est proposé, ici, c'est de se dire, vu les personnalités politiques en présence, nous demandons un geste symbolique qui fasse une pression suffisante pour enfin, décider ce Conseil d'administration dont je ne suis pas et ni vous d'ailleurs pour enfin, décider ce Conseil d'administration à prendre ses responsabilités, c'est cela qui se cache derrière mais bien évidemment, qui n'ont certainement pas envie d'une suspension de collaboration mais c'est un acte qui permet de poser une pression et c'est le seul que l'on peut faire depuis ce Conseil communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Moi, je voulais juste simplement dire que quand il s'agit d'enfants, je ne ramène pas tout à la politique et je pense qu'il y a des écoles qui ont besoin et notamment l'école de la Chaussée du Roeulx et je pense que votre Collègue qui est à votre gauche, la connaît puisqu'il est venu la visiter cette école et les enfants ont besoin d'avoir cette aide pédagogique pour s'en sortir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous dites « oui », on approuve la motion, si vous dites « non », on rejette la motion.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : NON – ECOLO : ABSTENTION - MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN :
ABSTENTION – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 7 voix pour, contre 28 et 3 abstentions

REJETE

Entrée de M. Cédric MELIS = 39 présents

37^e Objet –3 : Motion intitulée "des Echevins à 100 % pour leur Ville". Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah Madame DE JAER, une motion intitulée les Echevins à 100 %. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je crois qu'on a déjà abordé depuis 18 h que nous sommes ici, la Ville de Mons est face à de nombreux défis qu'elle a dû mal à réaliser, que ce soit les difficultés du centre-ville et de ses commerces, que ce soit les difficultés en matière de mobilité notamment dans le centre-ville ou diverses problématiques budgétaires que nous avons abordées. Il me semble, donc, que pour une Ville de 95.000 habitants, nous devrions avoir des Echevins qui auraient pour seule activité rémunérée, celle de s'occuper de leur boulot d'Echevin, de la Ville de Mons et de ses défis que nous constatons jour après jour et particulièrement lorsqu'il y a Conseil communal et que nous en débattons. Ainsi, sans être beaucoup plus longue, ma proposition propose une série d'interdictions qui seraient ajoutées au ROI de notre Ville. La première concerne l'interdiction pour un Echevin de la Ville de Mons d'être député à quelque niveau de pouvoir que ce soit en même temps. La seconde, c'est l'interdiction pour un Echevin d'avoir une fonction exécutive dans une intercommunale notamment Président, Vice-Président. La troisième, c'est l'interdiction entre la fonction d'Echevin et un emploi rémunéré et enfin, nous autoriserions la fonction d'Echevin et une fonction d'administrateur dans une intercommunale et une ASBL à condition que celle ne soit pas rémunérée autrement elle serait interdite. Je pense que vraiment, le débat est mûr et que donc, nous pouvons en discuter vu qu'il y a 4 mesures différentes et je sais que les avis sont un peu différents, je propose un vote sur chacun des points, donc, sur député parlementaire, sur fonction exécutive dans les intercommunales, sur emploi rémunéré et sur le fait que les Echevins quand ils sont administrateurs dans une intercommunale ou une ASBL ne touchent pas de jeton de présence. D'avance, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Il existe des règles qui limitent le nombre de mandats que les femmes et les hommes politiques peuvent assumer en même temps et à cet égard, on peut citer notamment le décret qui a été voté en 2010 au Parlement wallon notamment à l'initiative, si vous me le permettez, du parti Ecolo, je m'en souviens et bien entendu, les membres du Collège de la Ville respectent intégralement ce décret. En plus, vous savez qu'il y a pour l'heure, de nouvelles discussions qui sont relatives à cette problématique, à la fois au Parlement fédéral et dans un autre Parlement et il nous paraît tout à fait approprié

que les villes et communes puissent attendre les conclusions de ces travaux parlementaires, tous les pouvoirs locaux me semblent devoir être mis à la même enseigne. Pour être simple, je crois que comme on l'a indiqué, il faut que s'il y a une rémunération, il y ait un travail, cela, c'est le minimum. Je pense pouvoir dire aussi pour connaître les Echevins que vous évoquez que certains travaillent 70 à 75 heures/semaine, que c'est aussi une manière de vivre et c'est un choix de vie et que l'essentiel de l'essentiel me semble d'éviter des conflits d'intérêt dans l'exercice des mandats publics mais aussi dans l'exercice de mandats publics et d'activités privées et donc, si ces conditions sont remplies, le Collège ne voit pas de difficulté, par exemple, à ce qu'un charcutier, un médecin, un agriculteur, siègent au Collège et puissent poursuivre son activité en toute quiétude, voilà, un peu la situation et donc, c'est avec regret que nous demandons à la majorité de ne pas accepter votre motion. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vous avez l'air d'argumenter uniquement sur la partie sur fonction privée et emploi rémunéré alors qu'il y a trois autres tirets sur lesquels, j'ai d'ailleurs demandé un vote séparé. Vous parlez d'Echevins qui travaillent 75 heures/semaine, très bien mais qu'ils travaillent 75 heures pour la Ville, c'est leur choix de vie, je ne vois pas quel est le problème, est-ce qu'il y a un problème pour trouver des personnes qui peuvent être Présidents ou Vice-Présidents des intercommunales, je veux dire, vous avez un nombre important de Conseillers communaux, pourquoi est-ce que ces emplois parce que vous l'avez dit vous-même, à partir du moment où il y a rémunération, il y a travail, doivent être pris par des Echevins, est-ce qu'il n'y aurait pas une logique plus grande à ce qu'elle soit prise par des Conseillers communaux, est-ce qu'il n'y a pas aussi bien évidemment, il y a le problème du conflit d'intérêt, bien évidemment, il y a la rémunération mais il y a aussi le fait qu'un petit nombre de personnes s'attribuent un grand nombre de pouvoirs en occupant un grand nombre de sièges et cela, c'est un problème démocratique. Notre démocratie sera plus représentée si le pouvoir est partagé entre plus de personnes puisque les citoyens seront les mieux représentés. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Oui, M. le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Plusieurs éléments, c'est vrai que vous avez répondu que sur la fonction privée parce qu'en fait, c'était le plus simple à laquelle, il fallait répondre et c'est vrai que s'il y a peut-être un bémol par rapport à ce texte et par rapport à cela, c'est comment on définit une fonction privée, effectivement, il y en a qui peuvent avoir une fonction privée qui est extrêmement mineure, est-ce qu'il faut totalement les couper de cela, bon, cela, c'est un débat qui, effectivement, peut se poser. Par contre, sur les trois autres points, c'est beaucoup plus clairs et je pense que le premier d'entre

eux, c'est la rémunération dans les intercommunales. Quand on est dans un exécutif communal, on est payé pour un boulot temps plein et quand on va siéger dans une intercommunale, on a quand même une rémunération qui est prise sur le même temps de travail. Demain, il y a par exemple, le Conseil d'administration de l'IDEA de 08h30 à 10h00-10h30, je suppose que les membres de l'exécutif qui demain iront à l'IDEA, entre 08h30 et 10h30, ils auraient été à leur bureau d'Echevin ou en tout cas, leur bureau à la Ville et donc, à partir de là, ils ne doivent pas prendre de jours de congés, ils ne demandent pas à leur employeur une baisse de rémunération ou autre pour compenser, c'est couvert par la rémunération politique, donc, il n'y a pas de sens et je reviens à ce que je disais tout à l'heure, d'avoir une dringuelle en plus, d'ailleurs, la meilleure preuve de ce qu'avance, Mme DE JAER, c'est que lorsqu'il y avait un représentant de BELFIUS au sein du Conseil d'administration de l'IDEA, eh bien ce représentant versait son jeton à sa banque parce qu'il était désigné au nom de sa banque, il a un salaire pour exercer une série de missions pour son institution, il n'y pas de raison qu'un membre d'un exécutif communal qui détient ce mandat parce que cette commune a bien voulu le désigner à cet endroit, qu'il touche une rémunération complémentaire, donc, c'est déjà sur le point des intercommunales. Pour le reste, M. le Bourgmestre, ne soyez pas timoré, vous avez toujours voulu que Mons serve d'exemple et vous savez très bien que si on vote, ici, le fait qu'on ne puisse plus être Echevin et avoir une autre fonction au niveau parlementaire, vous savez très bien qu'au niveau politique, il y a déjà un accord puisque ma formation politique considère qu'il ne doit pas y avoir de cumul pour les villes de plus de 50.000 habitants, c'est notre cas et votre formation politique veut aller encore plus loin en la matière, donc, à priori, si on prend les moins sévères, ce qui serait nous en l'occurrence, on parle juste des grandes villes de plus de 50.000 habitants, Mons est quand même visé, donc, quel que soit le compromis politique qui sera choisi, la version minimaliste ou la version maximaliste qui serait celle d'Ecolo portée depuis de nombreuses années, on arrivera quand même à un décumul, donc, on peut l'anticiper en la matière et enfin, le dernier point qui a été évoqué, qui relève, effectivement, de l'action à mener au niveau de la Ville, je pense qu'on ne pourra jamais empêcher quelqu'un de vouloir jouer au tennis toute la journée et donc, on pourrait très bien avoir des Echevins qui n'ont que cette profession-là et qui préfèrent aller jouer au tennis du matin au soir, cela, c'est une certitude. Néanmoins, un autre point, que Mme DE JAER a soulevé qui est fondamental, c'est celui du conflit d'intérêt, à partir du moment où vous siégez dans une structure qui obtient des moyens de la part de la Ville de Mons, par exemple, des garanties de prêt, prenons l'hôpital, c'est un très bon exemple, on nous a fait voter et on nous fait voter pendant des années, des garanties de prêts

pour un hôpital dont un membre de l'Exécutif était également le Président, oui, de l'extérieur, moi, je peux comprendre que des gens s'interrogent, je ne dis pas qu'il y a malice, je dis juste l'apparence, l'apparence, c'est peut-être désagréable, même chose avec l'IDEA, quand il y a des choix qui sont posés, cela peut aussi poser question parce que quand on est membre d'un Exécutif, on sait très bien qu'on a un impact beaucoup plus fort que celui d'un Conseiller communal dilué parmi les autres et donc, à ce titre-là, je pense que ce qui est fondamental, ce n'est pas uniquement, désolé de vous le rappeler mais c'est vrai qu'au niveau de votre formation politique, M. le Bourgmestre, on parle souvent du cumul de rémunération mais il n'y a pas que le cumul de rémunération qui pose problème, il y a toute la question de savoir est-ce que la décision, le contrôle de cette décision est également adéquat et cela pose aussi la question de mandataires qui ne sont pas nécessairement des mandataires présents dans ce Conseil communal mais quand par exemple, vous présidez une intercommunale et que vous travaillez au Cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux qui est censé contrôler cette intercommunale, eh bien oui, M. le Bourgmestre, également président du Parti socialiste, moi, je trouve que cela pose méchamment des problèmes et tant qu'on continue avec cette mentalité, je crois qu'on peut adopter n'importe quelle loi, cela ne changera rien à la pratique parce que déjà dans ce genre de comportement, il y a un élément vicié, c'est pour cette raison que nous soutiendrons trois des points, nous nous abstiendrons sur celui relatif au fonction privée pour la question du manque de précision à l'heure actuelle. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'abord, si vous acceptez la motion, c'est oui, si vous dites « non », la motion est rejetée dans sa globalité.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai demandé qu'on scinde le vote en 4 en fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais je ne suis pas d'accord.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : La prochaine fois, je ferai 4 motions. Nous sommes « pour » notre motion.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN : OUI – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 11 voix pour, contre 28

REJETE

37^e Objet –4 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons demandant l'évaluation du fonctionnement du Palais des Congrès (MICX) et statuant sur la sortie juridique d'Artexis. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Proposition de motion relative à l'évaluation du fonctionnement du Palais des Congrès et statuant sur la sortie juridique d'ARTEXIS. M. BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. En ce qui concerne le Palais des Congrès, il y a deux éléments dans la situation qui je crois mérite qu'on s'y arrête. Le premier élément, c'est l'avenir de ce Palais des Congrès et finalement, son positionnement sur la scène du monde du Palais des Congrès parce qu'il semblerait malgré tout, quoi qu'on ait pu expliquer que la structure ne semble pas rentable. Je m'appuie sur les chiffres qui ont été communiqués publiquement. On nous parle de près de 200.000 euros de déficit, une diminution du nombre de jours de fréquentation et d'ailleurs, je ne vais pas m'avancer au-delà, je ne divulgue que les chiffres qui ont déjà été communiqués dans la presse mais je sais que la Ville a reçu l'ensemble des chiffres détaillés de la part d'ARTEXIS et donc, cela fait l'objet de la première demande, c'est que ces chiffres soient communiqués au Conseil communal, comme cela, pas de polémique, ce n'est pas BOUCHEZ, le MR destructeur, qui noirci la situation d'un Palais des Congrès qui serait magnifique, que le monde entier nous envierait et ce n'est pas non plus la majorité qui essayerait de cacher la vérité, communiquer simplement les chiffres qu'ARTEXIS vous a remis et comme cela, les choses seront très claires en la matière, premier aspect, quel avenir et alors, je suis quand même un peu surpris d'entendre les analyses maintenant par rapport au Palais des Congrès après avoir dépensé 35.000.000 d'euros d'argent public pour sa construction, puisque oui, les fiches FEDER, c'est de l'argent public, alors, il y a un jury normalement au niveau wallon qui est censé décider de ces projets sauf que trois ans après, on nous explique que le Palais des Congrès à Mons il a trois problèmes. Son premier problème, c'est que sur les marchés internationaux, ils n'arrivent pas à concurrencer des villes comme Barcelone ou parfois, des marchés comme aux Etats-Unis, force est de constater qu'à une époque où on prend l'avion au prix du bus, c'est clair que la concurrence internationale est rude et entre les plages barcelonaises et Mons, même si Mons a beaucoup de charme, il semblerait que les congressistes sur le plan international préfèrent Barcelone. Alors, on nous explique pour tout ce qui est régional, donc, le Benelux, peut-être un petit peu au-delà, là, en Belgique, il y a des leaders qui semblent être des leaders incontestés à savoir Brugge, Gand et Bruxelles, je les indique dans l'ordre d'attractivité

actuelle et donc, il nous reste un dernier marché, c'est le marché local, c'est celui de nos entreprises, de notre public et là, on nous explique que le Palais des Congrès est un petit peu trop cher surtout qu'il n'est pas nécessairement adapté non plus à certaines demandes. Il est évident qu'on ne construit pas un Palais des Congrès sans être insultant à l'égard de personne mais on ne construit pas un Palais des Congrès pour y organiser des mariages, c'est très beau un mariage, c'est très bien mais il y a des salles qui existent pour organiser des mariages et on ne fait pas un Palais des Congrès avec un auditorium et tout le matériel qui va avec. Ce que moi me surprend, c'est qu'on arrive à ce constat 3 ans plus tard et donc, par rapport aux 35.000.000 d'euros qui ont été dépensés, on se demande si cette analyse n'aurait pas pu se faire avant. Force est de constater que maintenant, on est face à cette situation et j'arrive au troisième et dernier point face à cette situation, on a le cas d'ARTEXIS. ARTEXIS a signé un contrat de 10 ans pour exploiter le Palais des Congrès. Il a une clause de sortie avec un préavis d'un an et un montant de 25.000 euros à payer s'il s'en va. Je tiens juste à dire que la clause de 25.000 euros comparativement aux 200.000 euros de perte, ils peuvent en payer 10 avant de compenser une seule perte annuelle et donc, par rapport à cela, l'attitude actuelle d'ARTEXIS me paraît et de la Ville assez incompréhensible parce que d'un côté on a ARTEXIS qui nous dit qu'il est en train de chercher un repreneur mais donc, si ARTEXIS cherche un repreneur, à mon sens, c'est qu'ARTEXIS veut sous-traiter l'exploitation du Palais des Congrès et donc, dans ce cas, la Ville garde son contrat avec ARTEXIS et ARTEXIS sous-traite l'exploitation quotidienne de l'installation mais apparemment, ce n'est pas la volonté d'ARTEXIS. ARTEXIS a envie de nous trouver un remplaçant et de dire à la Ville de Mons, regardez, voilà le remplaçant clef sur porte et comme cela, éviter la clause de sortie à 25.000 euros avec une année de préavis et là, il y a un problème, là, il y a un problème parce que vous ne pouvez choisir le successeur d'ARTEXIS sans passer par un marché public, ARTEXIS ayant été désigné par marché public, donc, si c'est la voie que vous choisissiez, il y a deux problèmes pour ARTEXIS et ce serait bien de leur attirer l'attention. Le premier, c'est qu'ils doivent activer leur clause de départ maintenant parce que l'année n'a toujours pas commencé à courir et le deuxième problème, c'est que cela ne sert à rien qu'il nous cherche un repreneur puisque le repreneur devra quand même répondre à un marché public, donc, tout ce travail, pour le moment est inutile et donc, compte tenu de tous ces éléments, M. le Bourgmestre, je vous demande de communiquer au Conseil communal l'ensemble des chiffres qui ont été communiqués par ARTEXIS en ce qui concerne le MICX, c'est-à-dire le nombre de jours loués, le chiffre d'affaires, les coûts fixes, la liste des entreprises et secteurs qui ont loués au cours des trois dernières années, cela permettra d'avoir un débat beaucoup

plus serein et transparent sur une question encore une fois d'argent public. Deux, d'acter le fait qu'ARTEXIS devra prêter son préavis d'un an, payer la clause de départ de 25.000 euros ou alors, passer via un contrat de concession et enfin, dernier élément, c'est de demander au promoteur de la fiche FEDER, donc, les promoteurs Ville de Mons, moi, je me souviens qu'à un époque, quand on a lancé le Palais des Congrès, on se bousculait pour revendiquer la paternité du Palais des Congrès, on est moins nombreux aujourd'hui mais donc, j'aimerais bien que les promoteurs de cette fiche qui date d'avant 2012 puisse nous expliquer les études préalables qui ont mises en œuvre pour justifier l'installation d'un Palais des Congrès à cet endroit et surtout les perspectives de développement qu'il y avait autour du Palais des Congrès. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais céder la parole à M. l'Echevin et permettez-moi de vous dire ceci, donc, bien sûr, vous agissez comme vous l'entendez. Le Palais des Congrès, j'en ai un souvenir précis, avec l'Echevin de l'Economie, on avait fait le constat notamment que du côté wallon, il y avait une lacune et un manque d'un Centre de Congrès, business d'un certain niveau et nous nous sommes dits qu'en termes de tourisme d'affaires, qu'il y avait certainement une niche intéressante. Bien entendu, nous n'avons pas et le Collège n'a pas et la Régie n'a pas du haut de leur autorité dit, on va faire un Palais des Congrès comme cela, comme si avec des salles comme cela, enfin, je sais que certains pourraient avoir ce sentiment qu'il est capable de dire ce qu'il faut mais je me souviens, M. MARTIN me corriger si je me trompe mais il a été commandité un programmiste, donc, quelqu'un qui a été choisi par un cahier des charges, un marché public dont c'est le métier, c'est un expert en la matière. Cette personne-là a remis un rapport expliquant les volumes qui étaient appropriés pour une ville comme Mons, le type de salles, etc... et puis, après cela, il y a eu un cahier des charges pour la construction en tenant compte bien entendu du travail de l'expert programmiste, il venait de France et donc, sur cette base-là, le cahier des charges a été réalisé et la réalisation s'est faite par une entreprise qui elle-même avait choisi son architecte et je ne cache pas et j'assume pleinement encore aujourd'hui, que quand j'ai appris que l'entreprise retenue était une entreprise qui avait fait appel à Daniel LIBESKIND, j'ai trouvé et je continue à trouver que c'est quand même quelque chose d'extraordinaire. Pour le reste, M. l'Echevin va l'expliquer, bien entendu, il n'y a aucune complaisance de quelque nature que ce soit à l'égard d'ARTEXIS. ARTEXIS a son point de vue, ARTEXIS souhaite se retirer, qu'ARTEXIS ait l'intention de le faire d'une certaine manière, en fonction de ses intérêts, c'est légitime mais la Ville, enfin, la Régie, je vais laisser M. l'Echevin l'indiquer, c'est clair que nous allons prendre toutes les précautions qui s'indiquent avant de faire quoi que ce soit et quand vous

avez dit, tout à l'heure, qu'il faudra passer par un marché public, c'est vraisemblablement le chemin qui sera choisi mais peut-être que M. l'Echevin peut compléter ce que j'ai dit.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il y a deux demandes. Un, les chiffres, donc, j'aimerais rappeler qu'ARTEXIS a été désigné pour gérer, donc il a un contrat qui a été signé après avoir remporté un marché public et ils ont la gestion totale du Centre de Congrès et il ne nous a pas mandaté pour communiquer ces chiffres, donc, le jour où ARTEXIS nous dira voilà, on a des chiffres, vous pouvez communiquer, nous serons en mesure de les communiquer. D'ailleurs, vous avez assisté à une réunion informelle où nous les avons invités et leur première remarque était de signaler que c'était une réunion informelle et pas un CA et que leur présence n'était d'ailleurs pas obligatoire. Le Collège ne peut malheureusement accepter la motion, en effet, avant de prendre une position sur les conditions de sortie de la société ARTEXIS, il est impératif que la Régie communale autonome puisse bénéficier d'un avis circonstancié afin d'analyser les différents scénarii possibles. ARTEXIS a communiqué à la RCA un avis juridique, donc, son avis juridique qui est aujourd'hui, en cours d'analyse par le juriste de la Régie foncière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà. Il y aura, comme je l'ai indiqué tout à l'heure et comme le dit, M. l'Echevin, un examen très attentif et bien entendu, soit parce que vous poserez des questions, soit parce qu'on viendra d'initiatives, l'information sera communiquée une fois qu'on y voit très clair sur les modalités à mettre en œuvre. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : En reprenant point par point, le premier, celui des chiffres, c'est vrai que les chiffres, je pourrais dire voilà, je les ai vus, etc... mais je veux que les Collègues l'aient, j'ai été très prudent, vous l'avez vu dans l'exposé, je n'ai rien indiqué de particulier mais c'est quand même un peu fort que nous soyons maintenant en train de rechercher un nouveau partenaire et qu'on ne puisse pas obtenir les chiffres, qu'on ne puisse pas les communiquer, cela, c'est quand même quelque chose qui est assez problématique dans le débat démocratique, donc, c'est une société privée qui explique à l'institution publique Ville de Mons ce qu'elle doit faire par rapport à un bâtiment qui lui a été payé avec l'argent public, franchement, faut pas être communiste pour trouver que la situation est un peu particulière, je trouve en matière de sens priorité et de primauté des uns et des autres et donc, si ARTEXIS ne vous autorise pas à communiquer les chiffres, vous savez, vous pouvez faire autrement, vous pouvez faire vous-même une étude et je suis certain que vous pourrez corréler les chiffres avec ceux d'ARTEXIS mais j'ai du mal à comprendre qu'on ne puisse pas communiquer ces chiffres. Deuxième aspect, M. le Bourgmestre, vous nous avez expliqué que vous avez fait appel à un programmiste mais vous avez très précis, dans votre explication

et je vous en remercie, vous avez dit que vous aviez pris la décision avec l'Echevin du Développement économique, de considérer que le Palais des Congrès, c'était quelque chose qui pouvait attirer un certain type de tourisme d'affaires à Mons et donc, vous l'avez dit vous-même, vous avez pris cette décision politique, puis après, le programmiste, lui, il est intervenu, on lui dit, voilà, il faut faire un Palais des Congrès, qu'est-ce que vous pensez de plus adéquat pour Mons et lui, il a adapté les choses sur cette base-là mais fondamentalement, la décision politique, c'est vous qui l'avez prise et donc, moi, l'objet de ma question dans la motion, c'est que vous nous expliquiez les motifs, ce n'est pas une intuition, je suppose que vous n'avez pas une qu'une intuition de vous dire, le Palais des Congrès, c'est bien parce que je vois que M. MARTIN est un peu agacé mais il aurait dû se renseigner que Gand était déjà en pointe, que Brugge l'était, que Bruxelles l'était aussi, que Namur a un Palais des Congrès, donc, il pouvait s'interroger légitimement, je pense que Valenciennes en a également un, il pouvait s'interroger de se dire, est-ce que cela a du sens de le faire oui ou non, donc, c'est cela, moi, que j'aimerais entendre, je sais qu'il a été ébloui en allant à Liverpool, ça, à force de se comparer avec les autres, cela amène à faire des bêtises, je pense qu'il faut toujours travailler selon ses qualités et ses défauts et ne pas regarder ce que fait le voisin en la matière. Enfin, dernier point, M. le Bourgmestre, j'entends bien la question de l'analyse juridique mais je ne vois pas l'analyse juridique qu'il faut pour nous expliquer qu'on doit faire respecter un contrat oui ou non, donc, vous avez demandé une analyse juridique pour que le juriste vous confirme qu'on peut bien activer la clause de sortie, cela, c'est quand même un tout petit peu fou, ARTEXIS avance ses arguments, c'est très bien, cela fait deux mois qu'on les a, donc, maintenant, ce serait quand même intéressant qu'on puisse avoir une réponse précise, cela ne doit pas être très long à étudier, c'est un contrat, en tout cas, l'article du contrat n'est pas très long et c'est assez simple de savoir si on peut le faire respecter ou si on ne le peut pas. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Je me demandais combien de temps vous alliez tenir sans dire que nous avons fait des bêtises ou utilisé un terme de cette nature, vous avez tenu quelques minutes mais puis, vous n'avez pas résisté à la tentation de nous qualifier d'avoir fait des bêtises mais ceci étant, non pas, pour vous convaincre parce que cela j'y ai renoncé depuis longtemps mais simplement pour le procès-verbal et tous ceux qui liront le procès-verbal, il y a eu, bien entendu, une étude préliminaire, une étude économique, de mémoire d'ailleurs, en comparaison avec ce qui se fait à Bruxelles, les grandes infrastructures, les infrastructures de Liège et les conclusions de cette étude préliminaire, étaient de dire qu'il y avait une place pour un Palais des Congrès d'une taille moyenne et c'est

sur cette base-là que le travail a été fait et par ailleurs, cela a été présenté à un jury indépendant avec un certain nombre d'experts qui ont suivi la proposition que nous avons formulée, voilà, vous pouvez ne pas être d'accord, c'est votre droit le plus strict mais croyez bien qu'on n'a pas du tout le sentiment d'avoir fait des bêtises. La motion, vous êtes « pour » ou « contre ».

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN : ABSTENTION – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 7 voix pour, contre 28 et 4 abstentions

REJETE

Sortie de M. G. HAMBYE = 38 présents

37^e Objet –5 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons relative à la politique de contrôle des établissements, d'aménagement du territoire et d'urbanisme à Jemappes ayant un effet sur la sécurité. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On en arrive à une autre motion qui concerne la politique de contrôle des établissements d'aménagement du territoire et d'urbanisme à Jemappes ayant un effet sur la sécurité, etc... Je vous en prie, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Vous voyez qu'on peut parler sécurité en adoptant d'autres thématiques politiques qui sont, elles de la compétence du Conseil de manière incontestée, comme cela, ne se pose pas de problème entre nous. Comme vous le savez, il y a eu des tirs à l'arme à feu du côté de la rue du Docteur Jacquerye à Jemappes récemment, cela a été le dernier élément déclencheur mais il y en a eu d'autres, il y a toute une série de difficultés qui se posent à Jemappes depuis de nombreuses années. Certains citoyens se mobilisent en la matière pour attirer l'attention. La réalité vécue à Jemappes semble se dégrader et donc, on est face à un défi à résoudre qui résulte de la concentration aussi de difficultés sociales dans certaines rues et donc, on a cette concentration qui entraîne des tensions, qui entraîne des difficultés, qui amène aussi à des trafics et à certains types de délinquance, alors, la réponse à la sécurité est bien évidemment multiple, c'est cela qu'on essaye de dire depuis tout à l'heure et qu'au niveau de ce Conseil communal,

on doit une bonne fois pour toute avoir un débat sur les questions de sécurité mais donc, le contrôle renforcé de certains établissements de nuit, donc, ne me dites pas qu'on le fait, on peut aller maintenant, il est tard, on peut aller maintenant ensemble sur la place de Jemappes, il y a des établissements à côté desquels certains restent-là pendant de très longues minutes, parfois des heures, on se demande pourquoi, peut-être pour prendre l'air, on va dire que c'est cela et il n'y a aucune difficulté, aucun contrôle de ce qui se passe autour de ces établissements de nuit. Vous allez certainement me dire qu'on le fait mais apparemment, on ne le fait pas de façon très efficace. Deuxième élément, c'est tout ce qui relève des fausses domiciliations, on se retrouve encore une fois dans la rue du Docteur Jacquerye, si vous voulez, on peut y aller ensemble aussi. Vous êtes devant des façades où la maison ne peut pas accueillir plus de 4 personnes et il y a 6 ou 7 noms sur la boîte aux lettres, donc, à un moment donné, il ne faut quand même pas nous expliquer que c'est uniquement le fruit du hasard ou c'est la générosité des habitants qui ont envie de travailler via des habitats groupés. Enfin, dernier point, c'est tout ce qui relève de l'urbanisme et des arrêtés d'inhabitabilité qui doivent être délivrés si jamais on se retrouve face à des situations intolérables. Par ailleurs, le type de projets urbanistiques qui sont poussés, le type de projet urbanistique et là, il y a peut-être des moyens publics à débloquer pour inciter à avoir dans certains quartiers, des projets urbanistiques qui permettent alors l'arrivée d'une autre population et donc, de procéder à ce qu'on appelle une gentrification des quartiers, c'est la politique qui est menée, par exemple, à Charleroi, par un de vos Collègues, Paul MAGNETTE et qui vise à rehausser la qualité de vie dans une série de quartiers en faisant de la vraie mixité sociale parce qu'avoir une concentration de difficultés sociales dans un quartier, ce n'est pas de la mixité, cela, c'est juste de la séparation des individus et donc, c'est pour cela que cette motion réclame un contrôle généralisé et systématique de toutes les domiciliations ainsi que faire appel au service du SPF Finances, de l'Inspection sociale, de l'AFSCA et de tous les organismes compétents pour procéder à un contrôle systématique des établissements qui ont par exemple et en particulier, une activité nocturne. Deux, que le Collège nous présente sa politique urbanistique au Conseil en reprenant des critères de dynamisation et d'activation des quartiers à Jemappes ainsi que les projets qui auraient été refusés, je suis certain qu'on doit certainement en refuser du côté de Jemappes, par exemple, des kots et ceux qui sont acceptés, ce qui nous permettra d'avoir la philosophie du Collège en la matière. Enfin, de procéder, à des déclarations d'inhabitabilité si nécessaire. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Pour ce qui concerne les établissements, sachez que deux fois par mois, il y a des contrôles de ce type d'établissements que vous évoquez qui sont

d'ailleurs organisés avec les partenaires publics, AFSCA, service public fédéral, la Police et d'autres organismes et cela se fait sur l'ensemble du territoire de la Zone et bien entendu, également sur Jemappes et d'ailleurs, en général, les cibles sont concertées avec l'auditeur du travail, les partenaires sociaux et la Police. Pour ce qui concerne la domiciliation, elles font l'objet d'une vérification très stricte sur place par la Police et la lutte contre la fraude sociale est d'ailleurs une priorité du parquet et de la zone de Police agit avec sévérité à cet égard d'ailleurs, on a, chaque année, des difficultés parce qu'il y a toujours un très grand retard compte tenu du fait qu'il y a un contrôle très pointilleux à cet égard. M. le Premier Echevin, peut-être que vous pourriez compléter la réponse.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui, M. le Bourgmestre, M. le Conseiller, effectivement, le Collège est parfaitement conscient des difficultés qui existent dans certains quartiers de Jemappes comme dans d'autres quartiers du Grand Mons et il réagit avec une approche globale par rapport à ces difficultés et donc, outre, ce que le Bourgmestre vient de vous indiquer et qui est en lien direct avec l'activité et les compétences de la Police, nous avons mis en place, une plateforme qualité/logement qui travaille de manière transversale avec l'ensemble des services qui sont concernés. La cellule Logement, bien entendu, le service de l'urbanisme, la Police, le service de l'Etat-Civil/Population et également le Service Public de Wallonie pour ce qui concerne les contrôles salubrité en matière de logement et bientôt d'ailleurs également l'auditorat du travail qui s'associera à nos efforts. Nous avons fait de Jemappes et de certains quartiers de Jemappes, une zone de périmètre prioritaire en termes de contrôles notamment réalisés par la cellule Logement et le SPW qui collabore très efficacement avec nous pour les contrôles de salubrité et pas moins de 78 logements soumis à permis de location, c'est-à-dire ceux qui nous permettent ce type de contrôle, on fait l'objet d'une analyse sur place de la part de nos services depuis maintenant un an ce qui nous a permis de faire apporter des améliorations significatives à un certain nombre de logements et au-delà de ce travail qui est effectué par la cellule Logement, vous avez raison, il y a un travail qui doit être mené sur le plan purement urbanistique et que nous menons déjà, donc, notamment en matière de permis d'urbanisme, tout ce qui concerne les divisions de maisons unifamiliales que nous considérons comme excessives, tout ce qui concerne la création de trop petits logements, tout ce qui concerne la création de studio ou de kot est systématiquement refusé et donc, par rapport à cela, il n'y a aucune ambiguïté par rapport à la politique du Collège, c'est vrai sur Jemappes qui il faut le dire, est malheureusement plus propice à ce type de démarche de la part de certains propriétaires mais c'est vrai aussi sur l'ensemble du Grand Mons. Au-delà de cela, comme chacun pourra l'imaginer, ce qui est

important, c'est d'envisager des solutions positives pour l'avenir et à cet égard, c'est vrai qu'accentuer la mixité sociale à travers de nouveaux projets sur Jemappes est important pour le Collège communal et c'est la raison pour laquelle, nous travaillons avec des investisseurs privés à cette dynamique, que ce soit via le projet d'Athénée de Jemappes ou l'ancien Athénée de Jemappes, que ce soit avec des nouveaux projets notamment situés à l'avenue de la Faiënerie où nous aurons plusieurs dizaines de nouveaux logements de qualité qui seront créés, que ce soit encore à travers les opérations de rénovation urbaine et toute la politique qui est menée depuis très longtemps maintenant par le Collège au niveau de la politique des Grandes Villes, il y a une attention spécifique qui est apportée à Jemappes et donc, pour reprendre tout ce que vous avez demandé dans votre motion et que j'ai pu relire dans un article de presse, en fait, tout ce que vous demandez pour l'essentiel se fait déjà et se fait de manière coordonnée par l'ensemble des services.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Merci pour les éléments de réponse, oui, enfin, les contrôles si vous les faites comme à l'heure d'ouverture des commissariats, c'est-à-dire entre 12h00 et 14h00, vous pouvez en faire beaucoup, vous ne risquez pas de trouver grand-chose, donc, cela serait bien aussi de faire les contrôles au moment propice, c'est-à-dire au moment où les commerces de nuit sont ouverts, c'est-à-dire, la nuit, donc, cela, c'est quand même un premier point parce que c'est très bien de faire des contrôles d'ailleurs, il y en avait eu un à la gare, à une époque, là, on revient à Mons, on l'avait annoncé dans le journal puisque j'ai remarqué que vous lisiez attentivement tous mes articles de presse, moi, je me rappelle d'un article où l'on dit, demain, on fait un grand contrôle AFSCA, etc... dans la rue des Capucins et comme par hasard, on n'a pas trouvé grand monde, ça, c'est clair, donc, les contrôles, il faut aussi les choisir, faut choisir les lieux, faut choisir les moments et je suppose que ces contrôles, on pourrait peut-être en avoir les résultats pour voir leur efficacité. En ce qui concerne, les différents éléments, je vais vous dire, M. l'Echevin, je suis assez ravi qu'on partage la même vision pour Jemappes et de ce qu'il faut faire, la différence entre vous et moi, c'est que vous, vous êtes aux responsabilités, moi, ce n'est pas faute de le vouloir mais je ne le suis pas et donc, à partir de ce moment-là, le fait que nous soyons d'accord intellectuellement, c'est plaisant mais encore une fois, vous, vous devez amener le résultat et les discussions, le travail que vous menez avec les investisseurs privés, cela doit certainement être très intéressant mais pour le moment, force est de constater qu'on en voit pas nécessairement les résultats, donc, je ne peux que vous inviter à concrétiser notre convergence de vue. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Qui est « pour » la motion ?

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN :
ABSTENTION – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 9 voix pour, contre 27 et 2 abstentions

REJETE

37^e Objet -6 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons relative aux questions et interpellations. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal PTB John BEUGNIES.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons à M. BEUGNIES, je vous en prie, c'est une proposition de motion demandant l'inscription des questions et interpellations en début de l'ordre du jour du Conseil.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, bon, voilà, vous l'avez dit, donc, la proposition, ce serait de débiter donc, la séance du Conseil communal par les questions et interpellations, pourquoi, parce que la plupart du temps, ce sont quand même des citoyens qui mandatent les Conseillers pour ces questions et interpellations et donc, du coup, les citoyens, ils aiment bien venir, ils aiment voir ce qui se passe et donc, ils se mettent dans le public et pouvoir suivre les débats, donc, c'est quelque chose d'important pour eux mais malheureusement, on constate que depuis plusieurs mois, les séances du Conseil communal se terminent toujours très tard et c'est encore le cas aujourd'hui et j'ai bien l'impression que d'ici les élections, cela ne risque pas de changer et donc, évidemment, les citoyens sont pénalisés parce que la plupart du temps, ces gens-là ont une vie sociale qui les obligent à se lever tôt le matin et donc, quand on passe les interpellations vers 1h00 ou 2h00 du matin, les gens ne sont plus là, c'est logique, ils retournent chez eux, ils ont besoin de dormir, alors, on considère aussi que comme dans beaucoup d'autres communes, c'est le cas, cela se fait juste au début de la séance du Conseil communal, comme à Charleroi par exemple, bon, on trouve que ce serait une bonne idée de faire pareil à Mons et les citoyens vous en remercieront.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je n'ai pas envie de vous faire de la peine mais je ne vais pas pouvoir accepter, en tout cas, je demande à la majorité de ne pas accepter votre motion pour la raison suivante. D'abord, c'est vrai que depuis quelques mois, nous, entre nous, nous avons le plaisir de rester ensemble jusqu'aux petites heures du matin et cela nous

permet d'avoir des débats très approfondis. Deux, le Conseil communal est un des organes de la Gouvernance de la Ville et surtout depuis que je vois la manière avec laquelle, on approfondi les questions qui ne sont pas à l'ordre du jour mais qui y sont ajoutées, en tout cas, qui ne sont pas à l'ordre du jour par le Collège, je continue à penser que démocratiquement, il faut en parler mais il faut gouverner la Ville et je reste convaincu que l'on doit commencer par traiter les points qui sont à l'ordre du jour et bien entendu, d'autres points s'ajoutent, les motions se sont ajoutées, il y aura des questions, des interpellations mais nous n'avons pas du tout l'intention de modifier l'ordre d'abord ce qui concerne la gouvernance de la Ville d'une manière effective et puis bien sûr, toutes les questions qui peuvent intéresser tantôt les Conseillers, tantôt les citoyens, je ne doute pas qu'il y a un très grand intérêt pour nos travaux mais il faut aussi que l'on puisse discuter des point et je ne doute pas une seule seconde que les citoyens sont très intéressés par les points qui sont rejetés ou approuvés au Conseil communal. Je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je vous remercie, rassurez-vous je ne suis pas peiné, je ne suis pas étonné du tout que vous n'acceptiez pas cette motion mais je ne comprends pas en quoi le fait d'avoir des interpellations et des questions avant l'ordre du jour grève en quoi que ce soit, la gestion de la Ville, je ne vois vraiment pas le rapport. Vous avez instauré une limite de temps d'intervention pour les interpellations, les questions, donc, cela ne va prendre des heures et puis cela permettrait peut-être d'avoir moins de motions qu'à l'heure actuelle, donc, je trouve que franchement je trouve ça vraiment dommage, dommage pour les citoyens en tout cas. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'imagine que vous êtes pour votre propre motion ? Vous souhaitez dire quelque chose ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je suis assez d'accord avec le Conseiller PTB d'autant plus qu'on a parlé des Commissions tout à l'heure et au niveau des Commissions il y a déjà un débat préliminaire sur tout ce qui touche les points du Conseil et donc un débat qui se fait entre conseillers de l'opposition et de la majorité et souvent en plus on peut constater qu'il y a de nombreux points techniques dans l'ordre du jour du Conseil Communal et que justement, l'objet et le but d'un conseiller communal n'est pas de toucher au débat essentiel, qui je dois bien l'avouer, souvent se retrouve dans les interpellations et autres. De plus, comme John BEUGNIES l'a souligné, les interpellations sont soumises à un délai maintenant assez rigoureux, ce qui fait que le fait de trainer en longueur est devenu impossible. Et donc, de débattre de ces questions de fond avant peut justement paraître pour

les citoyens et en tout cas pour une majorité ici de cette assemblée, plus opportun de commencer par les interpellations. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre, juste une chose. Vous parlez de la gestion de la Ville. La gestion de la Ville se fait ici une fois par mois puisque vous n'êtes pas sans le savoir que c'est l'organe justement de gestion de la Ville, c'est le Conseil Communal, et même quand on termine très tard, on a des réunions qui n'excèdent jamais les 8 heures. Huit heures par mois pour gérer une ville de 95000 habitants, à mon sens ce n'est pas nécessairement excessif. Ça c'est le premier aspect. Le deuxième aspect, comme l'ont déjà indiqué les deux collègues, le fait de faire passer ces questions permettraient, je crois, au contraire, et rappelez-vous si nous en sommes là, c'est par rapport à vos décisions de vouloir à un moment donné museler, organiser le temps de travail, etc. où finalement, vous avez poussé la logique tellement loin que vous vous êtes retrouvés pris à votre propre cohérence en changeant d'ailleurs au passage quatre cinq fois la manière dont vous répondez aux motions. Une fois c'était les contre motions, puis les considérants, puis maintenant on répond directement. Enfin, soit, ça c'est votre liberté. Par rapport à ça, les questions et les interpellations pourraient passer à ce moment-là dans le cadre exactement par exemple de l'interpellation citoyenne. C'est en général une question courte avec une réponse courte et ça ne fait en rien obstacle à la gestion de la Ville. D'ailleurs, je crois que jusqu'à présent nous n'avons pas parlé d'autre chose que de la gestion de la Ville et donc à partir de là, même si c'est un peu long, ça fait partie du travail aussi de conseiller communal. Et encore une fois huit heures par mois, ça permet de relativiser l'enjeu du travail que ça représente. D'ailleurs, je vais même aller au-delà, M. le Bourgmestre et je vais vraiment essayer de ne pas être désagréable, parce que je ne voudrais pas, mais quand on voit l'ordre du jour, heureusement que nous venons avec des sujets parce que si on reprend les ordres du jour en début de mandature et maintenant, on voit vraiment que vous avez limité au strict indispensable ce qui doit passer par le Conseil Communal. Et donc, les Conseillers Communaux sont bien obligés d'amener les dossiers ressentis, vécus au quotidien par les citoyens, via des interpellations, des questions ou des motions. La question de la sécurité, par exemple, qu'est-ce que vous voulez faire, vous avez une expérience politique bien plus importante que la mienne, vous savez très bien quand vous êtes interpellés par des citoyens sur cette question, vous ne pouvez pas leur dire « vous savez, on verra, j'en sais rien, on verra le jour où il y aura un point au Conseil Communal ». On est quand même là pour réagir, on est aussi là pour répondre à des interrogations qui sont légitimes. Et ça rapproche le politique du citoyen qu'il puisse voir que

ses problèmes sont pris en compte et qu'il a une réponse immédiate. Et donc, nous avons procédé à la diffusion du Conseil, il y a toujours moyen de le revoir par après. Mais effectivement, la proposition de M. BEUGNIES va totalement dans le bon sens, surtout qu'elle n'inclut pas les motions, donc, j'attire votre attention là-dessus, ce qui voudrait dire que ça pourrait passer extrêmement vite en début de conseil, je suis certain qu'en moins de trente minutes on pourrait évacuer l'ensemble de ces questions et montrer aux citoyens le lien direct entre son vécu et la politique telle qu'elle est menée ici.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie pour votre intervention. Nous passons au vote.

L'Assemblée passe au vote :

PTP : OUI - ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN : OUI – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 11 voix pour, contre 27

REJETE

37^e Objet –7 : Proposition de motion "Bébés admis". Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive à une autre motion. Je pense que c'est vous, Mme DE JAER, sur les bébés. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je n'ai posé qu'une seule motion mais il y a trois points. J'aurais dû sans doute déposer trois motions puisque vous me proposez de le faire. Donc, la première est la plus importante, c'est la première priorité des parents, c'est de trouver un lieu d'accueil qui répond à leur demande, c'est d'avoir le choix en matière d'accueil, pouvoir choisir le lieu d'accueil qui correspond à ce qu'ils ont envie, à leur emploi du temps, à ce qu'ils ont envie pour leur enfant et force est de constater qu'à Mons, le choix est peu possible puisqu'on manque de place. La crèche on nous la promis depuis 2013, on est en 2017 et la première pierre n'a pas été posée. Je sais que ça va avancer mais elle ne sera pas prête tout de suite, en attendant, on a une politique qui vise à attirer de plus en plus d'habitants, y compris de jeunes ménages, donc il y a de plus en plus de bébés qui arrivent et donc il y a de moins en moins de possibilité de mettre son enfant en crèche d'autant que vous n'êtes pas sans savoir – et Mme MOUCHERON le disait régulièrement quand elle était de ce côté-ci de la table – qu'en fonction du moment où son enfant naît on n'a pas forcément une place en crèche communale puisque les groupes sont faits par âge, etc. Ma proposition est

assez simple, elle vise à augmenter le nombre de co-accueils et d'accueillantes subventionnées ou non sur le territoire de notre ville. Comment ça ? Tout simplement en mettant en relation l'offre et la demande. Il y a des locaux vides dans un certain nombre d'écoles et à côté de ça, il y a des accueillantes qui aimeraient ouvrir des co-accueils dans les écoles. Ça a été notamment le cas à l'école communale de Maisières où des co-accueillantes ont fait les démarches avec la directrice. La Directrice était prête à donner ses locaux, les co-accueillantes étaient prêtes à faire les travaux à leurs frais et en dernière minute ça a été refusé sous prétexte qu'il s'agissait d'un service de co-accueillantes qui n'étaient pas lié à la Ville et donc dans un non-respect de loyauté, on ne leur a pas permis de créer un co-accueil dans l'école communale de Maisières et aujourd'hui il n'y a pas de co-accueil dans cette école. Le principe est simple. On met sur le site de la Ville et on envoie à l'ensemble des accueillantes subventionnées des asbl les locaux dans les écoles, mais aussi les locaux dont on attend toujours la liste, j'en ai parlé tantôt au Conseil Communal, donc les locaux qui sont pris en charge, les locaux de la Ville et de la Régie Foncière qui sont libres ou qui pourraient être libres, on met cette offre-là à disposition de l'ensemble des asbl accueillantes subventionnées et de l'ensemble des accueillantes via le site internet, une à deux fois par an, je propose une fois par an pour les écoles en début d'année et deux fois par an pour le reste des locaux et en échange de quoi, on augmente le nombre d'accueils. Évidemment, c'est le fait que ces accueillantes ou ces co-accueils bénéficient de bâtiments publics, en échange de quoi, elles pratiquent les tarifs d'une accueillante subventionnée, donc des tarifs en fonction du revenu des ménages. C'est la première proposition que je voulais soumettre à l'assemblée aujourd'hui et qui me semble la proposition prioritaire pour nous permettre de rapidement augmenter le nombre d'accueils pour nos enfants, puisqu'on le sait, la crèche ne sera pas prête avant minimum deux ans et que par ailleurs, tout le monde n'a pas envie de mettre son enfant en crèche, que c'est la diversité des accueils qui est la meilleure garantie pour que chaque parent se sente bien accueillie dans cette ville, qui je le rappelle, vise à avoir 100.000 habitants et donc doit forcément augmenter le nombre de ses accueils pour enfants. La seconde mesure est plus symbolique, elle vise à ce que, à chaque naissance d'un montois, un arbre fruitier lui soit dédié. Alors, évidemment, vous allez me dire, comment faire ? C'est chaque fois qu'il y a des travaux, chaque fois qu'il y a un permis d'encourager les investisseurs mais aussi nous-mêmes à planter des arbres fruitiers. Que ce soit dans les parcs, que ce soit dans les rues, dans les nouveaux lotissements de maisons, vraiment de développer les arbres fruitiers, les fruits évidemment n'appartenant pas aux nouveaux montois, étant au bénéfice de tous, dans la même logique que celle des incroyables comestibles que vous

soutenez par ailleurs via le Service de Prévention dans diverses petites mesures. Et la troisième enfin est en lien avec la proposition qui a été faite par M. l'Echevin SAKAS, un Officier de l'Etat-Civil qui peut aller à domicile pour les personnes qui ont plus de difficultés mais il s'agirait d'étendre ce service aux maternités. En effet, quand on est une mère célibataire, par exemple, devoir se rendre avec son enfant à l'Etat-Civil pour l'inscrire, c'est une démarche qui demande. On pourrait permettre que cet officier de l'Etat-Civil qui va chez les personnes à besoins spécifiques passe deux fois par semaine dans les maternités inscrire les enfants qui y sont nés, comme c'était le cas auparavant, je pense que ça permettrait de soulager les familles, notamment les familles monoparentales, mais aussi les familles dont le conjoint est un indépendant qui n'a pas de congés et qui ne peut pas se permettre d'aller à l'Etat-Civil. Donc, trois propositions, la première, un cadastre de nos écoles dans lesquelles on pourrait développer des co-accueils et de nos bâtiments pour vraiment encourager les accueillantes d'enfants qui ne sont pas liés par la Ville à développer des co-accueils et des accueils dans la Ville de Mons pour augmenter le nombre de places et pour augmenter la diversité des accueils. La seconde proposition, un arbre fruitier par montois et on pourrait puisqu'on fait une fête chaque année pour l'accueil des nouveaux montois, à ce moment-là montrer le nombre d'arbres fruitiers qui ont été prévus. La troisième, permettre qu'un officier de l'Etat-Civil aille dans les deux maternités de la Ville de Mons pour y inscrire les enfants pour soulager les familles notamment les familles les plus précaires. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous, alors, Madame l'Echevine, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Oui, merci pour votre interpellation, c'est vrai que c'est un sujet que j'ai souvent défendu et porté, notamment via un label « familles bienvenues » sur les bancs du parlement wallon. Alors dans l'ordre et par priorité, en ce qui concerne d'abord les places d'accueil, les candidatures d'accueillantes conventionnées qui sont isolées ne sont quasiment plus présentes, pourquoi ? Parce que c'est très lourd. Vu les statuts, ce n'est pas à cause de la Ville de Mons, mais c'est vu les conditions du statut d'accueillantes d'enfants que ce n'est pas très facile à gérer pour elles et donc on a clairement une demande diminuée par rapport à cela. Par contre le système de co-accueillantes que vous avez développé, attire beaucoup plus de candidatures. Surtout selon la formule, et vous l'avez évoqué tout à l'heure, appliquée dans les ex pré gardiennats. En ce qui concerne Maisières, je laisserai peut-être l'échevine de l'éducation vous expliquer cette situation particulière, mais elle ne relève pas d'un refus d'une gestion, d'avoir une main mise sur le pré gardiennat, et donc, on est en train, effectivement de réfléchir. Nous sommes déjà en cours sur les implantations géographiques et les travaux d'aménagement. Justement aux abords des écoles

mais pas que pour pouvoir accueillir des co-accueillantes dans les structures qui permettraient de le faire. Donc c'est déjà quelque chose qui en cours. On y travaille avec le CPAS. C'est vrai qu'il y a une demande croissante du nombre de places spécifiquement sur le centre-ville, Mons n'a pas assez de places d'accueil mais c'est de façon générale, sur la fédération Wallonie Bruxelles, le cas. Par contre, Mons n'est pas dans un seuil critique par rapport à d'autres provinces, imaginons comme le Brabant wallon qui est particulièrement touché ou Bruxelles. Mais, mettons en place un système de partenariat avec des associations et avec aussi du privé qui interviennent dans l'installation de certaines crèches. Je vous donnerai un peu comme exemple le partenariat avec le Petit Jardin des Fées, qui a une vingtaine de places, sauf erreur de ma part, qui fonctionne très bien et donc dans ce cadre-là, ce que l'on met en place c'est : le CPAS s'engage de proposer à la crèche partenaire la mise à disposition de stagiaires, d'élèves de la section auxiliaire de la petite enfance et d'agents qui sont en contrat d'insertion, il propose des avantages aussi via les prestataires qui sont retenus lors des marchés publics, donc on peut s'intégrer dans les marchés pour diminuer les coûts de frais de gestion de ces structures et le service égalité des chances, propose des animations ou des activités de la crèche dans les mêmes modalités que les crèches communales. Donc ça c'est ce à quoi le CPAS s'engage. La Ville, elle, s'engage à accorder à la crèche 1.000 euros par mois, donc un subside global qui couvre le loyer, ce qui est un partenariat Win Win, parce que ça revient moins cher au niveau de la ville de Mons que de créer des nouvelles places d'accueil qui lui sont propres mais de favoriser des partenariats. Et par ailleurs les ASBL, elles, s'engagent à respecter le système communal, donc de passer via le pôle d'accueil du CPAS de la Ville de Mons, et d'avoir le même système de publicité, de communication.

Donc, voilà, un système qui marche bien. Cette crèche est en fonction et on réfléchit à un deuxième endroit pour en ouvrir déjà une deuxième. Donc, je pense que l'on répond déjà à votre première interpellation sur la création de places d'accueil.

En ce qui concerne l'état civil dans les maternités. Donc effectivement aujourd'hui, on permet légalement la possibilité de déclarer une naissance à la maternité. Mais cela signifie concrètement qu'un de nos agents va devoir se déplacer au sein des deux maternités montoises et nous avons 1831 déclarations de naissance enregistrées annuellement.

Donc potentiellement 1831 déclarations à faire dans les maternités. Malheureusement, la quantité du personnel affecté actuellement à l'état civil ne permet pas d'offrir ce genre de service. On est sous plan de gestion, vous le savez, vous l'avez rappelé tout à l'heure. On est dans un cadre serré en ce qui concerne le plan d'embauche et donc, on ne peut pas se permettre d'engager des agents supplémentaires.

Par ailleurs, ces agents de l'état civil ne font pas que la déclaration de naissance, on prend en charge aussi les mariages, les cohabitations légales, les nationalités, les décès, qui demandent énormément d'administratif et on a aussi des situations difficiles suite à l'application du droit international de la vie privé qui rendent la tâche administrative un peu plus compliquée mais néanmoins, on a déjà adhéré à la notification électronique des naissances qui s'appelle IBERS donc avec ce système, avant leur arrivée dans l'administration, toute une série d'informations sont déjà communiquées via la maternité donc cela diminue le temps d'attente sur le service de la population. Il faut savoir aussi qu'on peut faire la démarche jusqu'à 15 jours après la naissance de l'enfant, ce qui laisse quand même une marge de manœuvre assez respectable pour l'inscription ou la déclaration de naissance. En ce qui concerne les arbres, je trouve la démarche vraiment intéressante, maintenant on n'est pas loin à 2.000 arbres fruitiers par an. Donc, c'est très bien sur le projet. Malheureusement, à priori, j'ai pris un renseignement auprès de mes services plantations, qui n'ont pas un avis favorable. D'abord qui va s'en occuper, quel est le coût ? On n'a pas su évaluer ça entre le dépôt de votre interpellation et ce que ça représente aujourd'hui. Où on va les planter, dans quel cadre est-ce que l'on va pouvoir récolter les fruits ? Donc, tout cela demande une analyse. Je ne refuse pas de la faire mais dans l'état actuel des choses, je ne peux pas me permettre de m'avancer sans savoir la charge de travail et le coût que cela va représenter. Par contre, il faut savoir aussi que l'on a toute une démarche d'implantation d'arbres fruitiers dans les jardins publics, on est en train d'y réfléchir avec le service plantations pour justement les intégrer d'office dans les jardins que l'on appelle comestibles. Donc, voilà, globalement, on ne prendra pas en compte vos propositions de motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, Madame, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, j'entends qu'il va y avoir des co-accueils qui vont se développer dans les écoles et qu'on tend vers cela mais dans quelle mesure ? Ces co-accueils seront uniquement avec des accueillantes de la ville ou bien ce sera ouvert à l'ensemble des services d'accueillantes subventionnées ? Parce que, suite à la publicité de ma motion dans les pages d'un quotidien, j'ai été assez surprise d'avoir beaucoup de retour de ces ASBL qui disent qu'elles n'ont aucun partenariat avec la ville de Mons, alors que par exemple, elles ont une dizaine de partenariats avec la Ville de Seneffe. Et donc, on a vraiment l'impression et je pense que vous êtes là-dessus sur la même longueur d'onde que moi, Madame l'Echevine, j'ai l'impression que le service public prend tout alors que c'est dans la diversité, en travaillant avec les ASBL, notamment les ASBL liées à Vie Féminine qu'on va développer évidemment une mixité d'offres d'accueil, puisque si on n'est pas dans une

situation critique, on est dans une situation où on doit prendre la place qui reste en fait, et on n'a pas le choix de choisir vers quel type d'accueil on veut aller. Je pense que c'est la même chose que vous défendez au niveau de l'enseignement, notamment quand vous défendez l'enseignement libre, c'est vraiment qu'il n'y ait pas que le service public mais qu'il y ait vraiment un ensemble, une diversité d'accueil et donc, je voudrais savoir quelle sera la publicité qui sera faite aux accueillantes, aux ASBL d'accueillantes subventionnées hors celle de la Ville, de ces co-accueils dans les écoles ou bien s'ils seront uniquement dédiés aux services d'accueillantes de la ville de Mons ? Et c'est un peu la même chose au niveau du partenariat que vous nous dites avec la crèche du Jardin des Fées qui a un partenariat assez intéressant. Comment est-ce que les ASBL, comment est-ce qu'on assure la transparence de cette possibilité-là, d'autant que si le partenariat avec le Jardin des Fées est assez positif ? On se rappelle qu'il y avait un partenariat qui a failli mal tourner, c'était celui de la Boite à Malices à Ghlin. Donc une crèche qui est dans les locaux de la Ville de Mons et pour laquelle il y a eu beaucoup de mésentente au point même qu'elle a failli fermer et partir. Et on aurait perdu des places. Donc vraiment, moi, je suis pour les crèches, enfin les partenariats avec privé tel le Petit Jardin des Fées. Mais comment est-ce qu'on est au courant de cela ? Comment est-ce que l'ensemble des accueillantes est au courant, et sur le développement des co-accueils dans les écoles comment est-ce qu'on garantit que les co-accueils dans les écoles ne soient pas uniquement par des accueillantes du CPAS mais aussi par des ASBL d'accueillantes subventionnées, comme cela a été notamment le cas récemment à Quaregnon et où tout le monde a été gagnant, il faut vraiment diversifier le nombre de places.

J'entends la remarque sur l'officier de l'état civil et alors on n'est pas obligé de répondre aujourd'hui mais je me dis : est-ce que on ne pourrait pas alors puisqu'il y a cet officier de l'état civil qui peut aller chez les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, est-ce que l'on ne pourrait pas faire qu'il puisse aller dans les familles monoparentales ou dans les familles où le conjoint est indépendant et n'a pas de jour de congé ? Puisque c'est vraiment ces familles là que je cible. Les familles dont le conjoint a ses 10 jours de congés de paternité ou co-maternité, peut aller assez facilement à la commune mais qu'alors on cible les familles monoparentales, qu'on élargisse un peu le cadre de cet officier qui peut aller à domicile en lui ajoutant cette mission-là dans les familles monoparentales ou dans les familles où le conjoint est indépendant, de pouvoir aller faire la déclaration à domicile et sur les arbres fruitiers.

J'entends que l'on ne sait pas comment on va les cueillir mais la démarche est la même, que 1831 c'est beaucoup en même temps. La Wallonie Picarde s'est engagée à planter un arbre par habitant donc, c'est à mon avis plus que nos 1831 arbres par an, au total, on augmente le

nombre d'habitants puisqu'on va arriver vers 10.000 donc j'attends des nouvelles. En tout cas, mes questions c'est sur la transparence et la diversité par rapport aux co-accueils des enfants dans les écoles, des partenariats privés. Voilà ma proposition de motion, vise à ce que tout le monde ai la même importance. Je veux dire, on est dans la même démarche que pour la Charte associative, des choses comme ça, c'est vraiment qu'il y ait une démarche ouverte pour l'ensemble des ASBL, que ce soit le service d'accueillantes du CPAS mais aussi toutes les ASBL privées et aussi que vraiment tout le monde puisse avoir la même information et alors de voir si Monsieur l'Echevin de l'état civil peut étudier la possibilité que ce soit l'officier de l'état civil qui est déjà dédié à du travail à domicile puisse faire les déclarations à domicile des mamans seules ou celles dont le conjoint n'a pas droit à des congés parce qu'il est indépendant. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien tout cela a été intégré. Monsieur BEUGNIES, oui

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, bien sûr, nous on va soutenir cette motion. Mais j'aurais voulu revenir sur un sujet que vous avez évoqué, Madame l'Echevine, c'est celui du statut des accueillantes d'enfants conventionnées et je pense qu'il est plus que temps que ces accueillantes d'enfants conventionnées aient un statut classique de travailleur. Je sais que c'est un autre niveau de pouvoir. C'est une compétence régionale mais c'est la même majorité PS et CDH. Et je pense que l'occasion est rêvée d'enfin pouvoir leur accorder un statut de travailleur classique. Il faut savoir qu'aujourd'hui une accueillante d'enfants conventionnée n'a pas de congé payé. Si un parent décide à la dernière minute de ne pas déposer son enfant parce qu'il est malade, elle n'est pas payée. Tout cela évidemment, ce sont des problèmes qui seraient réglés si elles avaient un statut classique de travailleur. Et cela, ça encouragerait probablement plus de candidatures. Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Très brièvement, cela ne dépend pas du niveau communal effectivement. Mais c'est un combat que l'on mène au niveau de la fédération Wallonie Bruxelles. Il y a déjà une avancée par rapport à son statut, et une enveloppe qui est gardée pour justement prendre ces jours. C'est pour cela que le système d'accueillantes unique ne fonctionne pas bien mais comme co accueillantes nettement mieux. Cependant, Madame DE JAER, j'entends bien vos remarques et j'y serai très attentive.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, si on dit oui, on est pour la motion, si on dit non, on rejette la motion, étant entendu que l'Echevine a bien intégré tout ce qui a été dit.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI - MR : OUI - CDH : NON – CITOYEN : OUI – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 11 voix pour, contre 27

REJETE

37^e Objet -8 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons demandant l'achat de manière privilégiée des armes de la FN pour les services de Police. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons alors à la motion de Monsieur BOUCHEZ sur je crois la manière de privilégier des armes de la FN. Donc là aussi, mon point de vue, et je demande à la majorité de ne pas prendre en considération votre dossier, parce que cela a été longuement discuté tout à l'heure, au conseil de police et je pense que votre collègue se ferait un plaisir de vous rapporter exactement ce qui a été dit par le chef de zone.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre mais il y a quand même des demandes qui sont faites à la fois à la police fédérale, ce qui devrait vous faire plaisir, au gouvernement wallon, ce qui devrait peut-être moins vous faire plaisir, et donc, à ces titres-là, un conseil de police ne pouvant pas faire des motions s'adressant à d'autres niveaux de pouvoir, si vous le souhaitez on peut amender l'article 1^{er}, c'est-à-dire, simplement le supprimer. Je peux vous faire une feuille, en mettant « nous supprimons l'article 1^{er} ». Mais en tout cas, pour les deux autres articles, l'interpellation au gouvernement wallon et à la police fédérale, c'est tout-à-fait dans les compétences d'un conseil communal de mobiliser les autres niveaux de pouvoir. Si vous n'en n'êtes pas convaincu, je tiens juste souligner que lorsque on a voté le TTIP ici, c'était tout, sauf de compétence communale. Et pourtant on l'a fait. Donc, moyennant, même si je ne suis pas d'accord avec votre analyse, mais je suis prêt à m'y plier. Moyennant cette modification, je vous demande de bien vouloir prendre en compte cette motion. Donc, je le répète, en supprimant l'article 1^{er} au niveau du dispositif qui demande à la police de Mons de s'équiper, même si on pouvait dire que le conseil communal, si la zone est une autre structure, fait la demande à cette autre structure. Mais à la rigueur, voilà, allons au moins sur le gouvernement wallon et sur la police fédérale. Si vous me le permettez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, si on dit oui, on prend en considération. Si on dit non, on ne prend pas en considération.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN : ABSTENTION – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 7 voix pour, contre 27 et 4 abstentions

REJETE

37^e Objet -9 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons proposition la modification d'un point du ROI pour plus de démocratie. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est toujours vous, Monsieur BOUCHEZ pour une proposition de motion demandant la modification d'un ROI. Là, la considération, j'imagine ne pose pas de problème. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, vous savez que la question des PV du Collège fait débat. Pendant de très très nombreuses années, ces PV ont pu être communiqués, étaient communiqués automatiquement à l'ensemble des groupes politiques du conseil communal et depuis que nous sommes dans l'opposition, comme par hasard, ces PV ne sont plus communiqués, sans aucune justification.

Alors, on nous a autorisés à pouvoir avoir la copie des documents, parce que si on veut les travailler, il faut qu'on puisse aussi les avoir. Alors si on additionne depuis les quelques mois qu'on les réclame, on est à un coût de plus de 300 euros, on est presque à 400 euros pour les obtenir. Vous faites payer 15 cents la copie, ce qui est 10 X plus cher que dans n'importe quel copy service. Et donc, si on continue comme cela jusque à la fin de la mandature, ça nous coûtera près de 2.000 euros juste pour obtenir des PV de collège.

Je suis certain que vous êtes extrêmement attentif à la transparence, que vous êtes attentif également à la démocratie, que vous êtes attentif à l'accès pour tous à cette démocratie et à cette information et que vous ne pouvez pas vous réfugier derrière des arguments financiers et pécuniaires pour dire d'empêcher certains membres de votre conseil de pouvoir disposer des documents dont ils ont besoin pour mener à bien leur travail. Et donc, à ce titre-là, Monsieur le Bourgmestre, je suis certain que vous serez attentif à notre demande d'intégrer dans le ROI, puisque pour le moment, le ROI ne dit rien en la matière, et donc, pour que les choses soient très claires, c'est d'intégrer dans le ROI la communication automatique des PV de Collège aux groupes communaux, c'est-à-dire, l'ensemble des groupes mais également le PTB et Citoyens, pour que nous ayons ces documents à disposition et pouvoir les travailler avec le conseil communal. Avouez que, refuser cette disposition serait paradoxal à une époque où

vous avez, sous l'impulsion de Florent DUFRANE, amené les conseillers à pouvoir avoir les dossiers du conseil communal sur les plateformes numériques que ce soit tablette, téléphone, ou PC et mac et donc, il serait tout à fait logique que les différents PV du Collège communal soient accessibles exactement de la même manière ou du moins comme cela l'était à l'époque. D'ailleurs, à ce titre, cela serait intéressant que vous puissiez nous indiquer pourquoi vous avez changé de pratique en matière de communication de ces PV de Collège et donc, si je vous ai demandé extrêmement concrètement et pratiquement c'est d'intégrer à l'article 6 du ROI de notre conseil communal simplement le bout de phrase par voie électronique, ce qui permettrait alors la communication de ces documents par voie électronique allégeant le travail de l'administration, diminuant les coûts pour les conseillers communaux et permettant un travail plus fluide et plus constructif.

Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Malheureusement, la proposition du Collège est de ne pas vous suivre, de ne pas accepter cette motion

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, il y a une prise de parole qui vous est demandée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comment, oh, pardon. Excusez-moi, oui je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, je vais aller dans le même sens que Monsieur BOUCHEZ et j'irai même plus loin. Les décisions qui figurent dans le PV du Collège, sont pour moi, devraient en tout cas être pour moi, non pas accessibles aux chefs de groupes, non pas accessibles à l'ensemble des conseillers communaux mais accessibles aux Montois. Ce que vous décidez, quand vous vous réunissez en Collège, c'est des décisions que vous prenez au nom des citoyens. C'est de l'argent que vous dépensez, de l'argent qui appartient à l'ensemble des Montois. Il n'y a donc aucune raison que ces PV de Collège soient secrets et ne soient pas disponibles pour chacun des Montois. Avez-vous des choses à cacher aux Montois que vous ne vouliez pas diffuser ces PV de Collège ? Enfin, on nous a accusés Monsieur BOUCHEZ et moi-même d'aller dans la presse avec des décisions de Collège. Où est le problème ? Les décisions de Collège ne peuvent pas être rendues publiques aux Montois ? Il y a des choses à cacher ? Je ne comprends pas ! Par ailleurs, puisque comme je l'ai dit tout à l'heure, de façon vertement à Monsieur BOUCHEZ, j'y ai été, je me suis rendue au secrétariat communal, pour consulter l'ensemble des PV du mois d'avril.

Alors premièrement, consulter des PV de plus de 100 pages sur des feuilles écrites, ça prend le triple de temps, puisque l'on ne peut pas utiliser d'outil de recherche, mais à la limite vous allez me dire vous vous en foutez, c'est mon travail, c'est à moi de le faire, je touche un jeton

de présence, autant y aller mais surtout, pour le moment, j'ai la chance de pouvoir aller au secrétariat communal en journée, puisque je suis encore en congé. Ce sera bientôt plus le cas. Donc, je vais prendre rendez-vous après les heures de travail, alors qu'on est dans une politique qui vise à ce que les employés de la Ville de Mons ne fassent pas d'heure supplémentaire. Je vais devoir faire des demandes toutes les semaines, tous les 15 jours ou tous les mois, pour aller consulter les PV du Collège, après 18h00. Je n'ai pas d'autre moment pour le faire. Est-ce que c'est vraiment cela que vous voulez ? Vous voulez que les employés de la Ville de Mons, sous prétexte que vous avez un conflit permanent avec Monsieur BOUCHEZ, doivent travailler au-delà de 18h00 ? Vous voulez que les conseillers doivent se rendre là, au lieu de leur faciliter le travail ? On est dans une période où l'ensemble des citoyens demande de la transparence, et au lieu de faire un pas vers plus de transparence, c'est-à-dire de mettre les PV du Collège disponibles sur le site de la Ville de Mons, ce qui me paraîtrait normal, puisque l'on parle de l'argent des citoyens et des décisions qui concernent les citoyens. Au lieu de ça, vous voulez nous mettre des bâtons dans les roues pour consulter vos décisions. Parce qu'il s'agit de cela. Ces P.V. ils sont toujours électroniques, il y a toujours moyen de nous les envoyer par mail, les choses n'ont pas changé. Les PV sont rédigés de la même façon, ils sont approuvés au Collège suivant, donc il y a toujours moyen de nous les envoyer par version électronique. Le changement de méthode a juste été fait en fonction de vos désaccords permanents avec Monsieur BOUCHEZ.

Donc en fonction des désaccords permanents entre Monsieur BOUCHEZ et Elio DI RUPO, l'ensemble des conseillers communaux sont pénalisés et par cela, l'ensemble des citoyens, puisque nous représentons les citoyens. Et cela ce n'est pas tolérable. Déjà que l'on a des conseils communaux qui durent jusque deux heures du matin, depuis plus d'un an, déjà que on n'arrête pas de se hurler dessus, que les $\frac{3}{4}$ du temps, on ne sait pas discuter de ce qui intéresse les Montois, en plus de cela, on ne peut même plus avoir accès aux PV du Collège et faire notre travail d'opposition. Le travail d'opposition, c'est aussi contrôler le collège. Et être conseiller communal, ce n'est pas un travail à temps plein, c'est une fonction que l'on fait en plus. Et donc, moi je n'ai pas de souci, j'irai la semaine prochaine au secrétariat communal et à partir du mois de juillet, quand je ne serai plus en congé, je demanderai d'aller au secrétariat communal après 18 heures, et les employés, j'en suis très triste et je leur ai dit quand j'ai été, devront faire des heures supplémentaires, parce que vous avez un problème avec Monsieur BOUCHEZ. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame, oui Monsieur BEUGNIES

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je vais faire appel à votre mémoire. Je pense que c'est en 2014, vous avez décidé que dorénavant lorsqu'il s'agirait de licenciement de personnel, cela ne devrait plus passer par le Conseil communal, cela serait directement décidé au Collège, sans qu'il n'y ait débat au niveau de la séance du Conseil communal. Et à l'époque, l'argument avait été de dire : « de toute façon, vous avez accès aux PV du Collège et donc, vous pourrez voir ce qui s'y passe à ce niveau-là. » Et maintenant, on n'a même plus accès aux PV du Collège. Donc, vous pouvez décider de licencier du personnel communal sans que personne, au niveau du Conseil communal n'en soit informé. Et cela, c'est inacceptable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Donc, je maintiens ma proposition de ne pas accepter la proposition de motion mais je voudrais 1. Vous rassurer et 2. Vous en donner les raisons. Tout d'abord, je n'ai aucun conflit avec Monsieur BOUCHEZ. Mais vraiment, soyez rassurés, aucun. Et j'imagine, qu'il n'en n'a pas et il le dit à longueur de journée, il fait de la politique. Moi, modestement, pas bien sûr avec la force que lui, je fais ce que je peux et donc, il n'y a vraiment aucune difficulté, soyez rassurés, et ce n'est certainement pas ça qui conduit le collège et la majorité à agir. Par ailleurs, le code de la démocratie locale, en son article L1122-10 paragraphe 2 prévoit que les Conseillers communaux peuvent obtenir copie des actes et pièces relatifs à l'administration de la commune dans les conditions arrêtées par le règlement d'ordre intérieur, établi par le Conseil. Ce règlement précise également les conditions de visite des établissements et services communaux. La redevance éventuelle réclamée pour la copie ne peut en aucun cas excéder le prix de revient. Le règlement d'ordre intérieur en son article 6 indique que les conseillers communaux peuvent obtenir copie des actes et pièces relatifs à l'administration de la commune au prix de revient et les demandes sont adressées au Directeur général (sous-entendu la Directrice générale ff ; dans l'état actuel des choses). Et la circulaire budgétaire de 2017, dans son chapitre relatif à la publicité active de l'administration fixe le prix de la photocopie à 0,15 € par page. Et donc, vous pouvez, demander bien sûr des copies, il n'y a pas de difficulté, on les préparera, vous paierez vos copies 0,15 € par page et il n'y a aucune difficulté, la transparence est totale mais on respectera et le code de la démocratie et le règlement d'ordre intérieur sans le modifier. Je vous en prie, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, merci Monsieur le Bourgmestre, effectivement les échanges que l'on a pu avoir, ces derniers mois, vous les avez lu, en tout cas, les règlements et c'est pour cela que notre motion demande simplement d'ajouter à l'article 6 comme le prévoit le code de la démocratie locale, comme le voudrait quand même en 2017, une légère modernité de pouvoir obtenir copie par voie électronique au prix de revient d'un e-mail,

comme je l'avais indiqué à Madame la Directrice générale. Il n'y a pas de souci à payer le prix de l'e-mail. Quant au prix de revient, qui est 10 fois comme l'a indiqué mon collègue, le prix d'une copie dans le secteur privé, qui lui fait encore plus de bénéfice dessus, ça en dit long, juste ça en dit long sur le fonctionnement de la ville. Et troisièmement par rapport aux visites, je tiens encore une fois à signaler que cela fait plus de deux mois que je demande un rendez-vous et que je ne l'ai toujours pas eu ! Encore un dernier point, les 350 euros demandés à un conseiller pour obtenir copie, parce que si on en veut plusieurs, il faudra effectivement en demander plusieurs, cela équivaut à 3 jetons de présence pour simplement faire son travail. Je veux dire à un moment, c'est le serpent qui se mord la queue et donc malgré, votre bonne parole, vous faites obstacle à notre travail et à notre volonté de vouloir mieux faire pour la ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame.

Mme. Charlotte DE JAER, Conseillère : A l'époque où on commence à faire bouger les choses, via Plonemeeting, à l'époque où on essaie de réduire simplement la déforestation pour essayer d'éviter de couper inutilement des arbres pour faire du papier inutile. A l'époque où on essaie de faire du développement durable, on en est là... à devoir faire des photocopies et à mettre en place quelque chose qui finalement réduit aussi la participation politique à ceux qui ont plein de sous. C'est facile quand on touche plein de jetons de présence dans plein d'intercommunales, ou quand on a plusieurs mandats mais quand on a de petits salaires, payer des photocopies pour simplement avoir accès et pouvoir faire son travail de conseiller communal, c'est absolument scandaleux. Alors je l'ai dit pour le MR tout à l'heure, qu'il faisait une stratégie de pourrissement et bien là, c'est à vous que je le dit, vous faites une stratégie du pourrissement et c'est inacceptable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Oui, Monsieur le Conseiller

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, ce qui est encore plus fou, parce que vous dites que vous n'avez pas de problème avec moi, je vous en remercie, moi je n'en n'ai en tout cas pas avec vous, je vous rassure. On a une opposition politique, mais sur le plan humain, je vous trouve plutôt agréable, enfin pour le peu que je connaisse de vous. Mais en tous les cas, ce qui est complètement fou, c'est que vous dites que ce n'est pas dirigé contre nous mais vous avez changé une pratique qui est vieille de 20 ans au moment où on est arrivé dans l'opposition. Donc, je ne vous demande même pas de changer d'avis, de toute façon, je ne vous ferai pas changer d'avis, vous avez décidé avant. Et c'est ça d'ailleurs qui est formidable en politique, c'est de pouvoir être le meilleur argumenteur du monde, si la personne en face dit c'est non, c'est non, c'est un peu bête, c'est méchant, c'est comme cela

que l'on fait de la politique. Mais en tous les cas, c'est qu'au moins vous assumiez cela : que vous avez changé votre orientation parce que ça vous dérange que nous puissions avoir des rapports collègue, je ne sais pour quelle raison, peut-être pour nous empêcher de faire notre travail correctement. Vous savez très bien qu'en faisant cela on n'a pas l'occasion de le faire et par ailleurs, ça nous coûte de l'argent. C'est quand même un peu fou de faire la démocratie de l'argent. Et donc celui qui peut payer les PV les paiera, celui qui ne peut pas les payer, et bien, il doit avoir une extrêmement bonne mémoire. Lire les documents et essayer de les retenir. Ça n'a strictement aucun sens. Et je vais même vous dire on doit normalement les avoir via Plone, là, il y a un problème. C'est qu'il ne faudrait même pas les envoyer via mail mais via la plateforme Plone. Pourquoi l'avoir accepté pour le conseil si vous ne l'acceptez pas pour le collègue. Donc, admettez que c'est pour entraver le travail particulièrement de mon groupe politique, c'est, je suis vraiment désolé pour les autres qui en subissent les conséquences, mais la faute de nous revient pas, à un moment donné, c'est à vous d'assumer et si même, parce que je ne suis pas totalement distrait non plus, je sais de quoi vous nous accusez. Vous nous accusez de les divulguer. Alors déjà, il y a deux éléments.

Premier élément, quand on accuse quelqu'un de quelque chose, il faudrait le prouver.

Et je vais vous faire une confidence, elle va peut-être vous surprendre, et vous n'êtes pas obligé de me croire. Quand je recevais les rapports collègue, ils étaient transférés immédiatement à mon groupe mais à titre personnel, je n'ai jamais eu l'occasion de les lire. Donc je peux vous rassurer par rapport à cela, si il y a eu la moindre difficulté, elle n'est pas de mon chef. Et le deuxième élément, deuxième élément qui est plus fondamental.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne veux pas vous interrompre mais ce qui est formidable avec vous c'est que moi je n'ai strictement rien dit, vous avez fait les questions, vous faites les réponses.

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais Monsieur le Bourgmestre, arrêtez de faire semblant, nous aussi on entend ce qui se dit, on entend ce que vous faites circuler sur les uns et sur les autres et la phrase que je viens de dire, vous l'avez évoquée devant un journaliste et donc, il faut être très prudent. C'est d'ailleurs un conseil que je m'applique à moi-même. Il faut être très prudent à l'égard des journalistes, parce que rassurez-vous s'ils vous répètent des choses, ils nous en répètent également. Donc soyez attentif à ce que vous dites. C'est ce que vous avez indiqué et le deuxième élément, même si on les communique, comme l'a indiqué Madame DE JAER, mais vous êtes qui ? Vous êtes des représentants de la population. Il est donc normal que la population sache ce qui se discute au niveau du Collège. Il y a une confidentialité du débat qui ne se retrouve pas dans le rapport mais la décision en tant que

telle, c'est une décision qui touche sur des questions publiques et il n'y a donc aucune difficulté à ce que ces décisions soient connues.

Encore une fois, Monsieur le Bourgmestre, je vais vous poser juste une question, très précise. Qu'est-ce qui vous a amené et, je vous demande vraiment avec tout le respect que je vous dois d'y répondre. Qu'est-ce qui vous a amené un beau jour d'un mois de 2016 à dire à votre Directrice générale faisant fonction : il ne faut plus envoyer les PV de Collège aux Conseillers communaux. Répondez juste à cette question et pour le reste et bien au moins on aura le fin fond de l'histoire et on ne fantasma plus sur vos ambitions ou sur vos envies profondes et cachées.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors il y a encore deux demandes de parole.

Madame, peut-être et puis Monsieur DUFRANE. Oui ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais, vous n'avez pas répondu à ma question en fait.

Qu'est-ce que vous avez à cacher que vous ne voulez pas rendre public ces PV de Collège ? C'est cela que je ne comprends pas ! Et vous avez l'air d'en rire. Mais c'est une tristesse, tout comme quand Mme MARNEFFE a bien fait, on fait des stratégies de pourrissement du conseil communal pour les faire durer par deux heures du matin. Et en échange de quoi, on va ne plus recevoir les PV du Collège ? Mais qu'est-ce que vous diriez si dans d'autres niveaux de pouvoir pour lesquels vous siégez, vous n'aviez pas accès à certains documents ou que l'on changeait la pratique qui a toujours été celle-là ? Je veux dire les PV du Collège communal c'est un nombre incalculable de pages et dont toutes ne nous intéressent pas et on devrait toutes les photocopier pour y avoir accès ? Mais c'est une catastrophe environnementale. C'est une catastrophe en termes de gestion des ressources humaines. Ok on peut rigoler si on va tous demander d'aller voir chacun un jour différent, parce que l'on a tous des horaires différents, les PV du Conseil communal. Qu'est-ce que vous allez dire à vos équipes ? Que ce sont nous les méchants, parce que l'on fait notre travail d'opposition ? Et Monsieur BEUGNIES a raison, il y a toute une série de choses que l'on a déléguées au Collège et à chaque fois, vous nous avez dit mais où est le problème de déléguer au Collège, vous avez accès aux décisions du Collège. Non, on n'y a pas accès ! On y a accès ? Il faut vraiment se battre pour y avoir accès. On ne sait même pas faire une fonction de recherche sur les documents papier. Ce que vous êtes en train de faire, est vraiment, indigne d'une démocratie. C'est indigne de notre Ville, c'est indigne de ce conseil communal de la taille de cette ville, du travail que l'on essaye de mener de façon positive et c'est un peu facile de toujours mettre la faute sur les autres. Je ne vois vraiment pas, et j'attends que vous me disiez qu'est-ce que vous avez à cacher dans ces PV du Collège pour que vous mettiez à ce point-là des bâtons

dans les roues pour que nous ne puissions faire notre travail, celui de l'opposition. Et vous connaissez le travail de l'opposition qui est de contrôler les décisions qui sont prises par l'exécutif.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Bien, Monsieur DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci. Pour conclure, dire que l'on a parlé beaucoup de numérisation et que l'on a eu la chance de négocier lorsque nous étions en majorité avec vous ce texte qui instituait la numérisation, je me souviens tout de même que l'ancien Directeur général ne voulait pas que ces rapports du collège figurent dans le Plone alors que j'avais déjà fait la remarque à l'époque ; mais ils sont déjà disponibles pourquoi ne pas l'inclure, ce qui parfaire encore plus le boulot du conseiller et l'explication qui m'avait été donnée était non, il va y avoir des fuites. Mais là où l'on peut vraiment se poser la question et je rejoins tous les avis de mes collègues, c'est que on ne peut pas refuser un droit élémentaire à tout conseiller communal qui se respecte en prévision d'une faute ou d'une fuite, tout à fait encore improbable. On ne peut pas calquer notre modèle sur des suppositions tout à fait aléatoire. Ce n'est pas comme cela que marche la démocratie locale. Et donc, nous devons aller vers cela et inclure ces PV du collège dans le Plone et que la démocratie locale se grandisse et vous en sortirez grandi Monsieur le Bourgmestre, j'en suis sûr.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui.

M. Richard MILLER, Conseiller : Juste un mot parce que le débat est quand même un peu surprenant. Moi, je me souviens de travaux qui ont été commandités par le parlement wallon portant sur la question dont on débat. Et plusieurs constitutionnalistes, ayant entendu, il existe un rapport là-dessus, où tout est repris noir sur blanc, plusieurs constitutionnalistes ont dit qu'il n'y avait pas de limite à ce que un mandataire élu puisse connaître de l'activité de l'exécutif. Quel que soit le niveau de l'exécutif, il n'y a pas de limite. Donc, même les notions de confidentialité etc, pose problème, il faut mettre en place une procédure pour que la confidentialité puisse être respectée si il a un degré de confidentialité mais un mandataire, il n'y a pas de limite à ce qu'il est en droit de connaître par rapport à ce que son exécutif fait. Voilà, je plaiderai quand même aussi, Monsieur le Bourgmestre, pour, au moins, que vous réexaminiez la question. A la limite, s'il n'y a pas de vote ce soir, sur cette motion, il n'y a pas de vote mais au moins, que vous preniez le temps de la réflexion sur ce sujet, parce que sincèrement, j'ai le sentiment en écoutant le débat que je découvre que le collège se met dans une position où il n'est plus tout à fait dans son droit. Et vous pouvez compter sur notre groupe pour porter cela devant une instance supérieure où on poserait la question. Vous n'avez pas le droit d'empêcher un mandataire public, un conseiller communal, un député

wallon, un député à la chambre de connaître les éléments sur lesquels un exécutif s'est penché pour prendre une décision. Sincèrement, Monsieur le bourgmestre, à votre place, je reprendrais un peu le temps de la réflexion sur ce dossier-là. Vous placez le collègue dans une situation où il n'est plus tout à fait dans son droit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voudrais juste vous rassurer, l'accès à tous les documents est totalement libre, vous venez quand vous voulez. Et donc, il n'y a rien qui est caché. C'est simplement une question de procédure. Et, comme vous avez si bien plaidé, Monsieur MILLER, bien entendu, il hors de question que le Collège cache quoi que ce soit. Vous êtes toujours les bienvenus, aux conditions que j'ai indiquées. Madame, je voudrais, si cela ne vous dérange pas trop.

Mme Charlotte DE JAER : très très bref. Techniquement, humainement et économiquement, l'accès à ces PV de collègue n'est plus garanti avec cette mesure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord, alors

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : je vais poser une question. Vous ne répondez plus non plus aux questions ? Vous n'envoyez pas les PV, vous ne répondez pas aux questions, c'est votre démocratie ? C'est une démocratie socialiste, quoi, ok, pas de problème !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, pour ou contre la motion ?

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – CITOYEN : OUI – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 11 voix pour, contre 27

REJETE

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, j'ose espérer que jamais un conseiller communal de la majorité ne sera en possession d'une décision de Collège. Parce que plusieurs fois, une fois Mme KAPOMPOLE a même dans une motion réussie à donner une information sur une décision de collègue qui ne nous avez pas encore été communiquée. Franchement, soyez très attentif à cela. Parce que si vous voulez la jouer comme cela, si un membre de la majorité est en possession d'une décision de collègue, je peux vous dire que vous vous en souviendrait. Parce que votre attitude est totalement intolérable et manque de respect à la fois pour les conseillers communaux et pour les fonctionnaires.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, j'en viens aux questions.

J'ai 4 questions et 4 interpellations.

La première concerne les travaux routiers à Maisières et c'est Monsieur Xavier DUPONT.

M. Xavier DUPONT, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Chers Collègues, depuis quelques jours, voir, quelques semaines pour certains, de nombreux travaux sont réalisés sur diverses routes à la hauteur de Maisières, comme par exemple, sur l'axe rejoignant Obourg (Rue de la Lanterne et Rue Comte Cornet). De plus, une signalisation pour futurs travaux vient d'être installée, aussi sur l'autoroute avant les sorties 23 et 23 Bis jusque Mons.

Dès lors, dès qu'un accident se produit, sur l'autoroute par exemple, ces diverses situations perturbent fortement la mobilité au niveau tant du village qu'à proximité Nimy/Obourg. Il faut parfois plus d'une heure pour faire Obourg – Maisières.

De plus, automatiquement, des voiries comme la Rue Comte Cornet sont utilisées par des véhicules comme des camions de gros tonnage, alors qu'ils ne peuvent y circuler, ce qui rend, vous vous en doutez la vie des riverains désagréable pendant plusieurs heures.

Une grande partie du problème sont les feux rouges à la hauteur du carrefour de la Violette à Nimy qui ne permettent pas un dégagement rapide des voitures pour Nimy et Ghlin, suite au marquage routier au sol, à la hauteur de la sortie 23 dans le sens Mons – Le Roeulx.

Le Collège peut-il me dire jusque quand ces divers travaux sont prévus ?

A-t-il pris ou compte-t-il prendre contact avec divers protagonistes de ces travaux actuels et futurs afin que les délais soient raccourcis un maximum. Envisagent-ils des mesures afin d'améliorer la situation pour les usagers surtout aux heures de pointe, telle que la gestion du trafic par la Police afin d'améliorer la fluidité à la hauteur du carrefour Violette, par exemple. Je vous en remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, M. le Conseiller, je vous comprends et non seulement je vous comprends mais pour m'être rendu dans ces lieux, il n'y a pas si longtemps, j'en ai mesuré tout l'imbroglio. Sachez que ce sont des travaux qui ne sont pas menés par la Ville, vous le savez. Ainsi à la rue de la Lanterne, ce serait les conséquences d'un chantier géant de raccordement électrique qui doit relier un poste de distribution situé à Gouilly Les Piétons et il doit aller jusque Saint-Ghislain et on me dit que ce serait pour l'alimentation du site de Google. Et les travaux sur Mons devraient être terminés pour la fin du mois de juin, tout début juillet. La rue de la Lanterne est en travaux sur 300m, un sens unique de circulation est instauré entre le pont de la rue de Maisières et le centre commercial, Hubo, Colruyt, dans le sens Havré vers Ghlin. Le charroi de camions ou tracteurs agricoles doit donc emprunter la

rue Comte Cornez en desserte locale pour rejoindre le chantier. La Police a refusé à juste titre la fermeture totale de la rue de la Lanterne. Donc, ce qui nous avait été demandé c'est ni plus ni moins la fermeture totale, dans la mesure où il convenait de maintenir un itinéraire de délestage ouvert en cas de problème notamment de la E19 en direction de la France. A ce moment, des travaux qui devraient se terminer dans quelques semaines sont d'ailleurs en court sur l'autoroute à la hauteur de Nimy-Mons, tous les automobilistes le savent. Nous avons bien conscience que le carrefour de la Violette est souvent saturé à certains moments de la journée. Le SPW et la Police étudient pour le moment deux solutions afin de fluidifier le trafic, le placement de deux giratoires au carrefour de la Violette à la hauteur du magasin Hubo à la rue de la Lanterne ou bien l'adaptation des feux pour gérer le trafic par alternance grâce notamment au placement d'un vire à gauche. Donc, soyez assuré que d'abord, moi-même, mes services et la Police, allons continuer à être extrêmement attentifs et voir comment on peut améliorer la situation qui est en effet, une situation extrêmement difficile pour le moment. Merci. J'ai une question de M. le Conseiller Bruno ROSSI sur des boîtes postales à Obourg. Je vous en prie.

M. Bruno ROSSI, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, Mesdames et messieurs les Echevins, Chers collègues, je suis à nouveau sollicité par nombre de citoyens désireux de pouvoir bénéficier de l'accès à une boîte postale sur la grand place d'Obourg à proximité immédiate des commerces locaux. L'unique boîte postale, une seule pour toute la population, encore accessible aujourd'hui sur l'entité communale d'Obourg se trouve rue des écossais, de manière très excentrée à l'écart de la vie du village. Pourriez-vous intervenir auprès des autorités compétentes en vue de répondre favorablement aux doléances citoyennes, selon moi bien légitimes, et qui ont comme objectif de pouvoir contribuer tout simplement à une qualité de vie meilleure encore au sein de notre entité communale et ce dans l'intérêt de tous nos concitoyens. Pour votre parfaite information, une boîte postale est aujourd'hui déplacée sur la place de l'entité communale de st Denis. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Vous avez raison et le village d'Obourg compte 4500 habitants. Dès que j'ai vu votre question, j'ai anticipé et immédiatement sollicité l'administrateur délégué et le Président de Bpost afin de les sensibiliser au problème et leur demander d'installer au plus vite au minimum deux boîtes. Plus au centre du village et si possible sur la place. On va attendre de voir quelles sont les réactions mais je compte relancer. On a envoyé ça il y a juste quelques jours, donc attendons, à mon avis, quelques semaines, mais on continuera à être attentifs car en effet c'est une situation qui n'est pas normale. Merci. Alors, j'ai une question relative à la création d'un site regroupant des alternatives de

production et de consommation alimentaire et cette question est je pense de M. John JOOS et c'est M. l'Echevin qui va répondre.

M. John JOOS, Conseiller : Merci. M. le Président, M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers collègues, je vous interpellais l'année dernière, presque jour pour jour, au sein de ce conseil sur l'importance de permettre aux montoises et aux montois d'avoir accès à une autre façon de vivre et de consommer. Nous étions d'accord sur la mise en place d'un site internet - comme première étape - permettant aux citoyens, en tant que consommateurs, de prendre connaissance des lieux commerçants valorisant les produits fermiers et artisanaux, bio, de restauration, des initiatives citoyennes, locales, voire les lieux de formations qui encouragent les bonnes pratiques en termes de circuits direct et courts. A l'heure où il devient urgent de changer nos modes de production et consommation, il me semble important que les autorités communales s'impliquent d'avantage dans la sensibilisation pour les nombreuses raisons dont nous avons discuté l'année dernière. Je souhaiterais savoir si ce projet est en avancement, si oui, quand ce site sera-t-il disponible et de quelle manière les citoyens peuvent s'y impliquer ? Merci de votre réponse.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, M. le Conseiller. Effectivement, vous nous interpellés voici quelques mois sur ce sujet. Entre temps, le Collège n'a pas perdu de temps puisque nous avons dressé l'inventaire des producteurs locaux mais également des comptoirs des produits liés au circuit court et qui se sont fort développés ces derniers mois sur le territoire du Grand Mons, j'ai plusieurs exemples à succès en tête et également tous les producteurs qui sont associés d'une manière ou d'une autre aux produits bios ou aux produits régionaux. Ce que nous avons fait c'est d'abord travailler sur base d'une brochure. La brochure est maintenant prête et sera distribuée à l'ensemble des habitants du Grand Mons et elle va être également transformée en page internet sur le site de la Ville. La brochure est en voie de finalisation, elle devrait être bouclée d'ici deux à trois semaines environ, c'est ce que le Service de Développement Economique m'a dit il y a quelques jours, précisément parce qu'il fallait faire des corrections et y ajouter systématiquement ces derniers mois et ces dernières semaines de nouvelles adresses et ensuite l'idée est de pouvoir dégager un onglet spécifique lié au circuit court sur le site internet de la Ville pour que les gens puissent – sans créer un site additionnel qui n'aurait pas de sens s'il était coupé du reste de l'actualité communale – disposer de l'information la plus directe et la plus facile via le site. D'abord la brochure en toute boîte avec l'ensemble des informations sur les fermes et sur les comptoirs de produits liés au circuit

court et ensuite le site internet et par ailleurs nous travaillons également à la valorisation de l'activité liée à la valorisation de produits de circuit court sur les marchés ou dans des bâtiments communaux, comme notamment ça se fait actuellement dans certaines écoles de la Ville. J'espère aussi pouvoir prendre un contact avec des sociétés qui sont spécialisées en la matière mais pour lesquelles nous sommes actuellement en recherche de coordonnées, donc si vous en avez de votre côté, elles sont les bienvenues, parce que je sais que ce type d'initiatives existe par ailleurs, mais nous n'avons pas encore identifié les coordonnées précises. Donc, voilà d'une manière générale, les intentions qui sont les nôtres et les actions qui seront mises en œuvre dans les prochaines semaines. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'en viens à la dernière question qui concerne le War Heritage Institute et c'est M. Richard MILLER.

M. Richard MILLER, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, Chers Collègues, je suis vraiment heureux de poser cette question à Mme l'Échevine, je vais essayer d'aller rapidement à l'essentiel pour ne pas traîner. En sa séance du 27 avril 2017, la Chambre a adopté le projet de loi portant création de l'Institut de l'Héritage de Guerre, le « War Heritage Institute ». Ce texte a été approuvé par la majorité avec l'appui du CDH. Votre Parti, Mme MOUCHERON, a voté avec la Majorité. Je peux vous dire que ce n'est pas tous les jours que ça se passe, mais sur cet Institut le CDH a voté avec la Majorité. Par contre, votre partenaire communal, le PS, a lui voté contre ce projet. Je n'ai d'ailleurs pas très bien compris pourquoi le PS votait contre le War Heritage Institute parce qu'en fait dans l'Exposé des motifs (Doc.2320/001, p.10) du ministre de la Défense, M. VANDEPUT, il est explicitement fait référence à Mons, disant beaucoup de bien de Mons – précisément au Mons Memorial Museum – et ce, comme exemple de site associé (à l'instar de Bastogne ; mais je l'ai dit le CDH avait probablement été plus attentif) avec lequel le War Heritage Institute souhaiterait pouvoir collaborer à l'avenir. Je ne vais pas reprendre en détail, à moins que vous insistiez, ce que représente le potentiel de cet Institut, dans lequel certains ont crus ou ont voulu voir un risque de démembrement communautaire du Musée de l'Armée. A titre personnel, je n'ai pas cette vision, il me semble au contraire qu'il y a là une opportunité de mise en valeur des sites régionaux, comme ceux que je viens de vous citer en ce compris Mons. Cela est d'autant plus intéressant pour notre ville de Mons, capitale culturelle de la Wallonie. Mes questions, Mme l'échevine, sont les suivantes : avez-vous été approchée par le Fédéral pour être informée du projet et des possibilités éventuelles de mise en valeur de notre patrimoine militaire ? Si ce n'est pas le cas, comptez-vous le faire et j'avoue que je prends la liberté de vous

recommander chaudement d'essayer de porter notre patrimoine au sein de ce projet. Je vous remercie Mme l'Echevine pour vos réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup M. MILLER. Je vous en prie, Mme l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Merci, M. le Conseiller. Effectivement la Ville de Mons a bien été approchée dès 2015 mais à l'époque le projet de loi du Ministre n'était vraiment qu'au stade l'embryon. Un rapport avait d'ailleurs été présenté au Collège afin qu'effectivement le MMM fasse partie des sites associés au futur Institut de l'Héritage de Guerre. Je vais éviter d'utiliser des mots en anglais parce que je sais que ce n'est pas du goût de tout le monde autour de cette table. Et donc le Collège a pris cette décision de marquer l'intérêt pour l'intégration du MMM dans les sites patrimoniaux de la Région, de désigner Guillaume Blondeau qui est notre conservateur au MMM comme lien entre la défense et notre Pôle Muséal et de plaider par ailleurs par la création du réseau auprès des ministres régionaux compétents pour la culture, le patrimoine et le tourisme. Ce n'est pas anodin puisqu'effectivement, c'est aussi en réponse à des craintes qui sont probablement aussi venues justifier certains votes ou d'autres. Et donc, à notre niveau, la mise en réseau des institutions est vraiment importante tant au niveau scientifique qu'au niveau touristique effectivement, sur les deux plans. Il est important que le MMM soit comme la note ministérielle et comme le projet qui a été voté récemment considéré comme un des sites associés mais il faudra être attentif aussi à l'autonomie qu'on nous laisse par rapport à ça, donc, ça on sera particulièrement vigilants. Dans les faits, sur le terrain, puisque c'est une partie de votre question, on collabore déjà avec de nombreux sites et musées belges qui traitent les mêmes thématiques. Rien que pour la prochaine expo qui s'appelle « A la soupe ! » et qui commencera dès le mois de juin, on a reçu des pièces du MRA (Musée Royal de l'Armée) d'Ypres mais aussi de Musées belges privés. A l'inverse, nous prêtons des pièces au MRA pour sa prochaine expo. Par ailleurs, ces musées ont aussi mis en dépôt de façon permanente des pièces. Donc, les collaborations existent au niveau muséal. Par contre, en tant qu'Echevine de la Culture – et là c'est au représentant parlementaire que je m'adresse – effectivement, il y a des craintes par rapport au démantèlement de Bruxelles au profit des régions. C'est une crainte que je peux partager et donc, je vous invite à être très vigilant. Vous avez l'air rassuré et rassurant par rapport à ça, mais il ne faudrait pas que l'Institut vise à appauvrir les structures fédérales au profit des régions parce que, à l'exception de Bastogne, sur les sites, la majorité des sites se trouvent en Flandres, donc, il ne faudrait pas non plus que l'on perde à ce niveau-là, mais je pense aussi, et c'est la décision du Collège qui a été votée,

qu'il faut créer des réseaux régionaux forts afin de renforcer les liens entre les institutions mais aussi un lien touristique, notamment on pense entre Mons, Bastogne et Waterloo mais on pourrait aussi ajouter Plougstert ou Loncin comme travail collaboratif. En tout cas je vous remercie pour la question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mme l'Echevine. J'en viens alors aux interpellations. J'en ai une de Mme Charlotte DE JAER qui concerne le don d'organes. Je vous en prie, Mme.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. On a parlé ces derniers temps, puisqu'au moment où j'écrivais mon interpellation, on était en plein Télédon, de comment favoriser le don d'organes et en même temps diverses campagnes de l'IBSR montrait, même s'il y a une petite diminution, les dangers de la conduite automobile notamment chez les nouveaux conducteurs. Et donc, ma proposition est une proposition qui existe à un niveau plutôt supracommunal en Grande Bretagne et qui a permis d'attirer un tiers de plus de donneurs d'organes, qui est celle de lier l'obtention du permis de conduire à une demande qui n'est pas obligatoire évidemment de devenir donneur d'organes. Au Pays Bas, ça se fait au moment où on passe son permis. La Ville de Mons n'a pas encore la compétence de faire passer les permis mais elle a la compétence de les délivrer au niveau de l'Administration et donc ma proposition est assez simple, c'est qu'au moment où tout nouveau conducteur ou tout conducteur qui doit changer son permis de conduire arrive au niveau du service du permis de conduire, une demande lui soit formulée pour qu'il puisse être donneur d'organes. Cette mesure est une mesure Win Win puisqu'il s'agit, un, d'augmenter le nombre de donneurs d'organes tout en sensibilisant les conducteurs au danger de la route. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci Mme la Conseillère. La sensibilisation au don d'organe est, vous avez raison, un devoir sociétal. Dès qu'il est sollicité, le service de l'état civil population répond toujours présent aux campagnes de promotion visant le don d'organes. Ainsi, nous avons participé à la journée mondiale le 17 octobre 2016 organisée par l'hôpital Ambroise Paré. Nous avons également participé au Télédon qui vient de se terminer. Je suis moins convaincu par le fait de lier directement une action de sensibilisation au moment précis de la délivrance du permis de conduire. Le permis est une étape importante et positive dans la vie d'une personne. Nous sommes témoins chaque jour de la joie des citoyens qui viennent chercher leur premier permis ! Elle symbolise bien souvent l'entrée dans l'âge adulte et une certaine idée de liberté. Coupler une démarche

systematique pour le don d'organe à ce moment privilégié pourrait, me semble-t-il, heurter un certain public. Nous pourrions par contre intensifier et généraliser la communication globale sur le don d'organe au service population état civil via, si cela est techniquement possible, la diffusion d'un message sur les écrans des salles d'attente et des prospectus en permanence sur les présentoirs à disposition. Nous ne manquerons pas de prendre contact avec le SPF sécurité sociale en vue de pouvoir disposer de matériel de promotion à cet effet. Et pour votre information, en 2016, nous avons eu 119 donateurs et depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} mai, 65 donateurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je pense que ce qui gâche la fête des personnes qui ont nouvellement un permis de conduire, ce n'est pas qu'on leur propose un don d'organes, c'est l'accident et c'est quand ils vont dans le mur. Donc, je pense que sensibiliser à ce moment-là est important, il n'y a pas que moi qui le pense puisque, comme je vous le disais, en Grande-Bretagne mais aussi dans certaines provinces du Canada, ils le font, maintenant j'entends que vous ne voulez pas, je me réjouis néanmoins de la publicité qui sera faite sur les écrans situés à l'Etat-Civil. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Par ailleurs, si vous me permettez de dire ça en complément de ce que vient de dire M. l'Echevin, on a pris contact aussi avec l'hôpital Ambroise Paré et on compte faire une sensibilisation assez forte d'une manière générale, donc on va voir un peu comment y parvenir, mais j'avais raison qu'il faut en tout cas attirer l'attention de nos citoyens pour que ce don d'organes puisse être effectif et il y a une loi tout à fait particulière, je ne vais pas entrer dans le détail de la loi, parce que normalement, on peut refuser, on peut accepter, mais si on ne dit rien, la logique est qu'on puisse donner l'organe. Et donc c'est une loi un peu particulière. Il faut continuer à sensibiliser. L'incident est clos. Alors, j'ai une interpellation de M. Florent DUFRANE sur les vêtements intelligents.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Est-ce que vous pourriez me transmettre la réponse par mail, si possible ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Sur votre interpellation ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui, je ne la développe pas, mais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, la réponse, je vais vous la donner. Nous comptons adresser à Ambroise Paré... en quelques sortes, la question que vous posez, on n'en sait rien, je crois que ce sont des vêtements avec plein de capteurs et donc, on va transmettre ça à Ambroise Paré.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Vous me ferez le transfert quand vous aurez la réponse ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, on va vous transférer la lettre qui sera envoyée.

L'incident est clos. J'ai une interpellation de M. John JOOS sur la retransmission vidéo des séances publiques. Je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Je voulais aussi en seconde partie avoir un débat sur l'éthique de la transparence, mais si on est tous fatigués, on peut reporter ce point. Dans le cadre des règlements de compte qu'on a encore aujourd'hui, qui se font au Conseil Communal, et parfois des agressions verbales qui ont eu lieu, j'avais interrogé le Cabinet, il y a quelques mois pour voir de quelle manière on pouvait entrevoir les possibilités de filmer les séances publiques, comme cela a été pratiqué comme dans d'autres villes. J'avais pris l'exemple notamment de Charleroi, j'avais vu passer ça sur les réseaux, j'ai trouvé ça intéressant. Et à l'époque il m'avait été répondu en tout cas, après avoir interrogé le cabinet, qu'il y avait un projet en cours. Je constate aujourd'hui qu'il y a effectivement une première expérience qui est menée ici au sein de cette séance publique. Lors des précédents conseils communaux, des membres de cette assemblée ont filmé leur intervention et ici dernièrement il y a eu un live qui est encore là aujourd'hui sur les réseaux sociaux. Sur le fond, je n'ai aucun problème en tant qu'élus, avec cette pratique pour moi-même la défendre, mais cela me semble problématique dans le sens où cette retransmission est prise en charge par un parti politique dont les objectifs, vous le savez mieux que moi, ne sont pas neutres. Dans un souci de transparence totale et à l'égard de tous, notamment afin d'éviter toute forme de censure, n'est-il pas important que la Ville accélère la mise en place de ce projet ? J'ai quand même une partie de la réponse aujourd'hui. Je voulais connaître l'évaluation budgétaire qui est affectée à ce projet qui est en cours d'étude en sachant que la longueur des conseils communaux est extrêmement longue et donc je suppose que ça augmente aussi la facture éventuelle du coût. Par ailleurs, je souhaiterais – ça on pourrait peut-être imaginer de le faire au prochain Conseil Communal – ouvrir le débat avec les membres de cette assemblée sur l'éthique qu'implique cette transparence en démocratie. Je me permets de donner quelques arguments très clairs. D'abord j'estime que c'est une transparence partielle et parcellaire dans le sens où les conseils communaux ne représentent pas l'ensemble du travail qui est mené à la fois par le Collège mais par l'ensemble des élus qui sont ici autour de cette assemblée, parce qu'il y a un travail de terrain, parce que l'exercice d'un mandat n'implique pas uniquement la prise de parole au sein des Conseils et qu'on est toujours aussi face à une sorte de participatie où ce sont les porte-paroles de groupes qui portent l'intérêt qui sont les leur et celui de leur groupe. On pourrait souligner aussi l'utilisation parfois contraire à l'information qui est apportée au citoyen, puisqu'il y a parfois des mises en place assez théâtrale des interventions ce qui

pourrait éventuellement aussi négliger une certaine information alors que je pense que la transparence doit apporter l'information et non pas les mises en scène. Je ne prends pas forcément ici spécifiquement quelqu'un du Conseil Communal mais on a vu sur les réseaux les interpellations parlementaires qui ont été filmées, dont les réponses de l'Exécutif n'ont pas été enregistrées non plus par rapport à l'information qui a été apporté au citoyen. Donc, il y a dérive populiste au fait de filmer et de faire croire aux citoyens que ce qui se passe... C'était à l'extérieur, c'était une initiative privée... dès lors, je pense qu'aussi on est dans une logique d'opposition Majorité etc. et je pense que ça ne représente pas – même si l'on pense faire de la transparence quand on filme les Conseils Communaux – l'esprit de la Politique telle qu'elle devrait être représentée auprès des citoyens. Ça implique aussi de ne pas remplacer le média public et l'information qui est apportée par les journalistes. Je voulais avoir un débat sur l'éthique de la transparence de ce côté-là. Troisième chose aussi à souligner, c'est qu'être filmé, implique aussi parfois en fonction des personnalités, une pression supplémentaire à la prise de parole au sein d'un Conseil Communal. Ce sont des choses que je voulais aussi aborder avec cette assemblée. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, M. le Conseiller. Comme vous l'avez vu, le Collège tente une expérience aujourd'hui. L'expérience consiste à vérifier qu'avec cette caméra on peut, demain, diffuser sur les réseaux le débat du Conseil Communal. Le test qui est réalisé est réalisé avec les techniciens pour voir si en termes de lumière, en termes de son, la qualité est plus ou moins acceptable et en fonction de ce que nous pourrons examiner dans les prochains jours, on décidera si on peut, soit on retransmet directement, soit on doit faire quelques frais en termes de son ou en termes de lumière et ça nous le verrons dans les prochains jours. Comme vous dites, ce n'est bien sûr qu'un élément de l'activité, que ce soit d'un conseiller ou d'un échevin. Je n'ai pas voulu intervenir plus qu'il ne fallait tout à l'heure mais c'est clair qu'il y a une dimension qui dépasse de loin le simple travail que nous faisons ici et je vous remercie d'ailleurs qu'on puisse travailler 7, 8 ou 9 heures, ce n'est pas mal. Mais enfin, il y a d'autres types de travaux notamment sur le terrain et un certain nombre de réunions. Mais ça, c'est un peu compliqué de mettre une caméra à chaque réunion qu'il y a. mais en tout cas, ici, on pourrait certainement avancer après qu'on ait fait le test d'aujourd'hui. Voilà un peu l'état d'esprit.

M. John JOOS, Conseiller : Je vous remercie de votre réponse, mais je pense qu'à l'heure des nouvelles technologies, je crois que la dimension de la transparence est quelque chose qui doit être redéfinie parce que je vais prendre le Code de la Démocratie Locale, tout à l'heure on parlait des PV du Collège, qui ne prend pas encore en considération la manière dont nous

pouvons amener un degré de démocratie et de transparence plus élevées. Je me demandais si au-delà de filmer et de retransmettre, on ne devait pas en même temps faire une information citoyenne, ou en tout cas amener les gens à réfléchir à ce qui se déroule au sein des Conseils Communaux et de réfléchir peut-être à un message sur l'éthique de la transparence ou sur une sorte de note d'avertissement, sur ce qui se déroule au sein des Conseils pour faire une information tout simplement constructive de ce qui se déroule auprès des citoyens. Voilà. Mais je vous remercie de votre réponse.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci pour votre contribution. Alors, j'en arrive à la dernière interpellation avant le huis clos. C'est une interpellation adressée au Collège, qui est relative aux gobelets réutilisables. C'est M. le Chef de Groupe. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. Lorsque votre échevine du développement durable était dans l'opposition, elle a beaucoup insisté ainsi qu'un de ses collègues de groupe sur les gobelets réutilisables. Et donc, j'ai été très attentif parce que je savais très bien qu'on allait me rappeler ma compétence de l'époque. Et à l'époque, dans les différents PV j'avais évoqué les avancées, le travail qui avait été fait avec les ex-collègues concernés, en premier l'Echevine des travaux pour rendre l'ensemble de la ducasse compatible avec des gobelets puisque, entretemps, nous avons déjà avancé sur par exemple les événements de la Ville de Mons. Et finalement, alors qu'il y avait vraiment une grande insistance, il y avait deux axes quand on parlait de la ducasse du côté du CDH, il y avait l'axe des gobelets réutilisables et l'autre axe, c'était celui de dire que la ducasse devenait un peu trop festive, on perdait le sens des traditions, ça c'est plutôt Monsieur HAMBYE qui insistait là-dessus et donc, j'ai été assez surpris de voir qu'on considère qu'en mettant 4 grosses poubelles, du côté de la Grand-Place et du Marché aux Herbes, finalement, on allait résoudre le problème des gobelets. J'essaie d'être le plus optimiste possible mais fondamentalement, quelle naïveté, je crois, de considérer que si jamais il fait bon, et je vous le souhaite, comme maintenant que l'on va se frayer un chemin à travers la foule pour aller jeter un gobelet dans une grande poubelle à une extrémité de la Grand Place. Et donc, on va se retrouver malheureusement, il y a des chances, avec des gobelets par terre, comme on en a connu les années précédentes. Mais au-delà de cela, il y a un autre aspect avec les gobelets en plastique, c'est qu'ils sont polluants en eux-mêmes et donc, même dans une poubelle, ils demeurent polluants et donc ça reste problématique. Et donc, Monsieur le Bourgmestre, vous êtes en charge de la coordination des politiques du Collège mais aussi parce que vous êtes en charge du bon déroulement de la ducasse, est-ce que vous pouvez nous expliquer le revirement de la situation ? Puisqu'il y avait la volonté d'aboutir, on a toujours été conscient que cela n'était

pas simple maintenant, il y a d'autres événements qui travaillent avec d'autres gobelets réutilisables et donc on aurait pu s'illustrer en la matière, on le sait, les fêtes de Wallonie travaillent fortement aussi sur cette question et donc il était possible à travers des périmètres de travailler avec ce système. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qui a freiné et surtout si c'est abandonné à tout jamais. Et enfin, troisième aspect, est-ce que vous pensez réellement que ces 4 poubelles vont avoir un effet, si oui, peut-être que cela a été expérimenté dans une autre ville ou lors d'un autre événement préalablement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Madame l'Echevine, pouvez-vous avoir la gentillesse d'apporter quelques éclaircissements.

Mme Savine MOUCHERON Echevine : Mais bien sur Monsieur le Bourgmestre. Merci Monsieur le Conseiller qui me permet de vous expliquer effectivement la première initiative en matière de réduction des déchets en tout cas, de gobelets pour la ducasse qui vont être mis en œuvre cette année-ci. Je me permets de remercier Emilie qui est là-bas dans le fond qui, à une heure du matin, qui est ma stagiaire qui a porté ce projet à bras le corps et qui reste ici pour entendre ce que l'on va dire sur ce qu'elle a dû mettre en place avec pas mal de services au niveau de la Ville de Mons.

Alors quand j'étais dans l'opposition, et contrairement à ce que vous avez écrit dans l'interpellation, je m'interrogeais déjà sur la réelle plus-value environnementale des gobelets réutilisables. Je vous renvoie d'ailleurs au PV du 26 mai 2015, où je remettais déjà en cause la plus-value environnementale sur un événement comme la ducasse. Entendons-nous bien, je parle de la ducasse ici par de petits événements.

Pourquoi, la Ville de Mons a décidé de faire l'achat de 22.000 gobelets que nous utilisons régulièrement dans nos événements les plus petits, nous invitons d'ailleurs tous les événements qui sont un organisateur et donc qui gère un bar eux-mêmes à faire pareil. Donc, on pense aux apéros montois, on pense au bal des acteurs, qui utilisent leurs propres gobelets réutilisables.

Pourquoi est-ce que pour la ducasse, c'est beaucoup plus compliqué ? D'abord au niveau de l'organisation de la ducasse, le nombre d'établissements indépendants est colossal et le débit de boissons se fait non-stop. Les gobelets réutilisables demandent une centralisation de la gestion qui comprend un seul gestionnaire avec un point central de stockage, du personnel supplémentaire pour gérer le transport des gobelets, entre le point de stockage et les nombreux établissements, du personnel supplémentaire pour gérer la caisse, les cautions, un ou plusieurs stands de gestion de la caution, du personnel supplémentaire pour gérer le débit de boissons qui va être ralenti par les gobelets qui vont être rendus par les clients + remettre une caution.

En plus, tous les établissements qui desservent des boissons à la ducasse ne sont pas accessibles. Ça, c'est pour l'organisation en tant que telle. En termes d'écologie maintenant, si on veut vraiment respecter l'empreinte écologique, il faudrait compter en fait pour la ducasse environ 1.000.000 de gobelets réutilisables, pour l'événement ducasse. Pour que ce soit écologique, il faut que tous les gobelets soient rendus, ce qui n'est absolument pas le cas dans aucun des événements. D'ailleurs dans des événements comme Dour Festival, ou comme les Ardentes à Liège, font marche arrière par rapport aux gobelets parce qu'on ne les rend pas, les gens les gardent comme souvenir, ce qui fait que chaque année, on doit en racheter. Or, pour que le gobelet réutilisable soit environnementalement responsable, il faut qu'ils soient tous rendus et au moins utilisés 14 fois. Ce qui n'est pas le cas dans les événements tels que l'on les connaît aujourd'hui. Il faut aussi qu'ils soient lavés sur place, quelqu'un bâillonne par exemple. Or, nous nous devrions les envoyer soit à Namur, soit à Liège pour le lavage. Imaginez le coût environnemental par rapport aux trajets qui devront être faits par rapport à cela. Ça représente pour un million de gobelets 6.000 litres d'eau utilisés pour le lavage, donc en termes environnemental, ce n'est pas la solution la plus adaptée. C'est vrai qu'elle est sexy, qu'elle est jolie, que ça donne une belle image mais dans les faits et pour le coût environnemental, ce n'est pas la bonne solution, en tout cas pour des événements tels que la ducasse, je me répète.

Donc l'idéal en fait, pour tous les agents, et pour tous les gens avec qui on a discuté, les organisateurs d'événements, là où on prend les renseignements, c'est de trier parce qu'il ne suffit pas de les jeter dans une poubelle mais ce sont des poubelles qui permettront de trier et de recycler.

Cette année, on fera un premier test non pas avec 4 poubelles mais 7. Quand vous parlez de grosses poubelles, moi, je vous dis qu'elles font 2 m 40 sur 1 m 20 de large, donc ce sont des immenses silos à stockage réservés aux gobelets, avec des orifices qui ne pourront prendre en charge que les gobelets, c'est une première année, je le répète, c'est un test, on ne va pas résoudre le problème en 1 an. Mais, on va commencer vers la sensibilisation des gens. Il y a 7 énormes silos à stock qui seront placés sur l'ensemble du territoire, à des lieux stratégiques, où les gens sortent ou rentrent vers des goulots où on peut les jeter. Par ailleurs, on a réussi aussi à avoir un partenariat avec Wallonie plus propre qui nous propose un budget pour faire des animations, pour encadrer les gens, avoir des ambassadeurs qui accompagnent le fait de jeter les gobelets dans les poubelles.

Et alors, peut-être un dernier point pour terminer mon intervention, en fait, on a repris une étude qui a été commandée par le Bourgmestre à l'époque, qui a été payée 9.000 euros par la

Ville de Mons, et qui a été réalisée par Exposant D, et qui démontre point par point tout ce que je viens de vous dire. Et, qui donc, conclut que la meilleure chose à faire c'est de la sensibilisation, de la prévention, et un tri de déchets parce que l'on se rend compte que l'intention est là, il y a un amas de gobelets autour des poubelles mais il y a un problème de taille et de vidange qu'on essaye de résoudre cette année. Ce qui est le plus interpellant, c'est que ce dossier, ce rapport, qui présente toutes mes conclusions ici, a été présenté au Collège fin 2012. C'est le 1^{er} rapport que vous avez eu sur votre bureau en tant qu'Echevin du développement durable, donc je suis étonnée des questions que vous posez ce soir, puisque tout était en votre possession.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, une brève réplique

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Parce que Madame l'Echevine, vous avez malgré tout insisté, nous avons travaillé. Il n'y a pas que ce rapport qui existe, mais bon je sais que chez vous on prend la bible, ce n'est pas mon cas. Et donc, à partir de là, on a continué le travail avec d'autres membres du Collège, qui sont vos collègues à l'heure actuelle, dont l'Echevine des travaux. Donc, vous pouvez lui renvoyer le compliment, puisque vous avez mis sur pied ces poubelles avec elle. Donc à ce niveau-là, arrêtez n'essayez pas de jouer en la plus fine en la matière, ça n'est pas approprié. Par contre, ce qui pose quand même question, c'est que lorsque l'on voit un festival comme Dour, ça fonctionne. Il y a des incitants qui ont été mis pour le ramassage, si vous me permettez de terminer, quand on ramène un certain nombre de gobelets, on a, je pense, des réductions, on a une pinte gratuite, il y a des incitants qui ont été mis sur pied. Oui mais cela, ça n'a strictement rien à voir avec ce que vous évoquez, donc, laissez-moi terminer. Donc cela veut dire que quand je vais le mettre dans un orifice, là on saura que c'est moi qui l'ai mis et si j'en mets beaucoup tout au long de la ducasse, je vais avoir une réduction. Enfin, voilà, je ne vais pas mettre.....moi, je suis resté propre et pas misogynne !

mais en tous les cas, Madame l'Echevine, objectivement, si vous pensez que avec ces poubelles, vous allez résoudre le problème, franchement, je vous le souhaite mais je suis très sceptique en la matière et alors en ce qui concerne, l'utilisation des gobelets réutilisables, il y a quand même quelque chose qui est assez particulier : c'est qu'on nous dit, ce n'est pas le même organisateur. Sauf, qu'il faut arrêter les blagues. Au niveau des différents cafetiers, ils ont tous le même fournisseur. Ce fournisseur, c'est essentiellement INBEV et la différence c'est que INBEV leur donne des gobelets en plastique donc, ils ont envie de les utiliser, ils n'ont pas envie de se charger de gobelets réutilisables. Dans ce cas-là, puisqu'ils ont tous les mêmes fournisseurs, est-ce qu'il ne faudrait peut-être pas envisager, c'est une suggestion que

je fais, est-ce qu'il ne faudrait peut-être pas envisager un contact directement avec INBEV pour que INBEV organise le mécanisme et prenne une partie à sa charge sachant qu'à l'heure actuelle, les gobelets en plastique, c'est quand même eux qui les prennent à leur charge par rapport aux livraisons qu'ils font ; donc là il y a peut-être une autre piste à évoquer, ce n'est pas un reproche, c'est une autre piste, moi-même je n'ai été échevin de plein exercice que pendant 22 mois, j'ai été empêché 18 mois, donc on ne peut pas tout faire non plus en quelques mois, c'est une piste que je vous soumets en la matière d'avancer directement à l'égard d'INBEV.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci. Madame

Mme. Charlotte DE JAER, Conseillère : donc il y a un événement avec différents débiteurs de boissons qui arrivent à fonctionner avec des gobelets réutilisables, c'est les 24 heures vélo de Louvain-la-Neuve. Et donc les 24H vélo de Louvain-la-Neuve, on est dans le même cas de figure que la Ducasse, c'est-à-dire que chacun a son propre bar, chacun avait ses gobelets offerts par INBEV, et chacun est finalement arrivé à travailler avec des gobelets réutilisables gérés par une association, donc pas des gobelets qui appartiennent à Louvain-la-Neuve mais bien une association qui s'en occupe de A jusqu'à Z. Le problème ça a été pour moi l'expérience pilote qui a été menée aux Fêtes de Wallonie et qui fait qu'aujourd'hui aucun quartier ne veut aller vers des gobelets réutilisables, et je pense que là, la ville, si vous me permettez l'expression, légèrement foiré, c'est-à-dire que, en dehors des difficultés dont vous avez fait part, donc quand on offre une tournée c'est ennuyant parce qu'il faut récupérer les gobelets, le fait que cela prend un peu de temps ; l'élément majeur sur lequel les quartiers sont réticents c'est le stockage puisqu'évidemment dix gobelets réutilisables prennent plus de place que 10 gobelets jetables. Or on a demandé aux Fêtes de Wallonie, aux cafetiers, on a obligé les cafetiers à prendre un nombre hallucinant de gobelets qu'ils n'ont pas utilisés, et donc on a vraiment mené une expérience, je ne sais pas, ... on va essayer aux Fêtes de Wallonie, ça a foiré, et aujourd'hui tous les cafetiers sont contre nous donc on n'y arrivera pas sans eux donc moi ce que je propose, c'est qu'au moment des 24 heures vélo de Louvain-la-Neuve qui ont lieu en octobre 20147, on aille avec les cafetiers qui les désirent voir comment cela fonctionne à Louvain-la-Neuve, voir comment ils y sont arrivés, et pouvoir tirer de l'expérience, parce qu'en effet, mettre des poubelles pour recycler des gobelets, enfin voilà, le principe des 5R, c'est d'abord réduire, ensuite réutiliser et puis seulement recycler. Recycler cela arrive en bout de chaîne dans une gestion environnementale des choses, et donc c'est bien qu'on recycle, je suis déjà étonnée de savoir qu'en fait, avant, on ne recyclait pas tous ces gobelets qui étaient par terre, je ne comprends pas pourquoi on ne les recyclait pas avant

alors qu'on les ramassait et pourquoi aujourd'hui, on dit qu'on va pouvoir passer que des gobelets, mais une cigarette cela passe dans un trou de gobelet. Mon mouchoir si j'ai envie de le mettre dans la grande poubelle je peux aussi. Donc, je ne vois pas trop, on fait un petit pas, on imagine, mais à côté de cela, il faut aller vers les gobelets réutilisables, cela existe dans des événements qui n'ont pas qu'un seul organisateur mais qui ont bien différents bars qui se fournissent à différents endroits, cela existe, à Louvain-la-Neuve, moi je propose qu'on aille au 24 heures vélo avec les commerçants, en plus à mon avis on passera un bon moment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, juste une réplique à la réplique, mais très brève

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Brièvement, effectivement, ne rien faire parce qu'on attend les gobelets plutôt que de commencer par la sensibilisation à une poubelle, c'est une politique, je n'ai pas choisi de m'abstenir, donc on a avancé sur les premières recommandations, qui étaient d'installer un tri. Pourquoi ne recycle-t-on pas ce qui est par terre ? Simplement parce que cela n'est pas trié. Donc on ne sait pas recycler les gobelets parce qu'ils ne sont pas triés, donc on va essayer avec ces poubelles-ci de pouvoir utiliser un maximum. Dour est en train de se lancer sur le projet puisque Dour n'a pas de gobelets réutilisables, mais bien un système de ramassage, et donc avec 50 gobelets je ne sais plus de mémoire, on peut avoir une bière gratuite, qui est quelque chose qu'on envisage aussi, mais la ville ne peut pas servir d'alcool, donc, les étapes sont là, les réflexions sont là, on n'a pas pondus les réflexions et la solution qu'on vous propose aujourd'hui. Des incitants il y en a, je vous ai dit qu'il y avait un partenariat avec « Wallonie plus propre », et donc, il y aura des pass à gagner, des accueils à gagner, il y aura des concours sur Instagram, il y aura des campagnes, des animateurs, on a pensé à tout ça, ne vous inquiétez pas, et ceci est une première étape vers un Doudou durable. J'ai rencontré les organisateurs de Louvain-la-Neuve, il a fallu des années avant qu'ils trouvent une solution ; en 2014 ils sont revenus en arrière, c'est l'UCL qui a fait des emprunts financiers, il faut savoir aussi que tous les gobelets qui ne sont pas rendus, et on ne répond toujours pas à la plus-value environnementale des gobelets, tous les gobelets qui ne sont pas rendus, cela veut dire que la ville chaque année va devoir déboursier plus ou moins deux cent mille euros pour racheter le manque à gagner de gobelets. Je ne suis pas sûre que sur le plan de gestion que l'on a aujourd'hui, on ait les moyens de racheter 200.000 euros de gobelets chaque année.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : bien voilà, un tout dernier mot...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Question très concrète parce que, quand vous avez répondu à Madame DE JAER, vous avez dit que finalement, vous n'étiez plus contre les gobelets et que ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas les gobelets qu'il ne fallait rien faire,

donc la question, est-ce que une bonne fois pour toute, sur la base du fameux rapport que vous avez sorti, vous enterrez les gobelets ou vous continuez malgré tout à travailler sur une solution avec des gobelets réutilisables ?

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : c'est assez frustrant de ne pas jamais être écouté, je viens de le dire que c'était une première étape, qu'à terme, aucune des solutions et des pistes qui sont évoquées dans les rapports ne sont écartés, mais sur l'ensemble de la Ducasse ce n'est pas la solution la plus environnementalement respectueuse.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : c'est facile de dire que ce n'est pas la solution la plus respectueuse, de dire que cela va coûter 200 000 euros sans nous donner quoi que ce soit, enfin je veux dire c'est un peu facile, il y a quand même beaucoup d'organismes dont on peut quand même considérer qu'en matière de bilan carbone, ils sont assez précis, notamment Inter environnement qui montre que le bilan carbone d'un gobelet réutilisable est meilleur que d'un gobelet recyclé ! Je veux dire, on ne va pas faire le débat pendant une heure mais c'est facile de balancer comme cela des slogans.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, l'incident est clos, je remercie le public qui est quand même resté en nombre, vous êtes 5 ...non ...même pas, 4 et un Conseiller.

La séance s'ouvre à huis clos avec 36 présents

Sont absents : Mme OUALI, M. J.-P. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mme JUDE, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

38^e Objet : REFUS DE CELEBRATION D'UN MARIAGE - APPEL DU JUGEMENT
RENDU EN DATE DU 07/04/2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

39^e Objet : Rénovation urbaine - Remplacement membre de la Commission de la Rue de Nimy

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

40^e Objet : 3078/Ecartement d'une maîtresse d'éducation physique dans le cadre des mesures de protection de la maternité

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

41^e Objet : 3725/Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

42^e Objet : 4068/Désignation d'un maître d'éducation physique à dater du 20.03.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

43^e Objet : 4213/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse d'éducation physique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

44^e Objet : 4216/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique à dater du 20.03.17

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

45^e Objet : 3818/Octroi d'un congé pour mission à un instituteur primaire définitif

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

46^e Objet : 3201/Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse de religion orthodoxe

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

47^e Objet : 4174/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

48^e Objet : 7888/Ecoles communales fondamentales - Octroi d'un congé pour mission à un instituteur primaire définitif

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

49^e Objet : 4009/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

50° Objet : 3519/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

51° Objet : 3802/Nomination à titre définitif, à raison de 4 périodes/semaine, d'un maître d'éducation physique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

52° Objet : 7326/Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

53° Objet : 3800/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

54° Objet : 4147/Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse de religion catholique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

55° Objet : 4218/Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse de religion catholique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

56° Objet : 4120/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire à dater du 18.04.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

57° Objet : 4175/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse de religion catholique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

58° Objet : 4112/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse de religion catholique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

59° Objet : 4086/Désignation d'un maître de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

60° Objet : 4195/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître de religion catholique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

61° Objet : 113/Fixation des prestations des maîtres de religion catholique pour l'année scolaire 2016-2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

62° Objet : 4086/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître de religion catholique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

63° Objet : 1448/Fixation des prestations des maîtres de religion islamique pour l'année scolaire 2016-2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

64° Objet : 1050/Fixation des prestations des maîtres de religion protestante pour l'année scolaire 2016-2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

65° Objet : 4215/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

66° Objet : 4040/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire au 20.03.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

67° Objet : 4213/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse d'éducation physique à dater du 23.03.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

68° Objet : 4217/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

69° Objet : 3802/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître d'éducation physique au 31.03.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

70° Objet : 3943/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse d'éducation physique à dater du 31.03.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

71° Objet : 3817/Nomination à titre définitif à mi-temps (12 périodes/semaine) d'une institutrice primaire au 1.04.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

72° Objet : 3922/Nomination à titre définitif, à temps plein, d'un instituteur primaire

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

73° Objet : 3942/Nomination à titre définitif, à temps plein, d'une institutrice primaire au 1.04.2017

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

74° Objet : 3883/Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse de religion protestante

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

75° Objet : 3883/Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse de religion protestante

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

76^e Objet : 3701/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

77^e Objet : 7345/Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

78^e Objet : 3898/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître de religion islamique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

79^e Objet : 4070/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse de religion islamique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

80^e Objet : 4081/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître de religion islamique

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

81^e Objet : 3689/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître de religion islamique au 1.09.2016

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

82^e Objet : 4156/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître de religion islamique du 1.09.2016 au 30.09.2016

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

83^e Objet : 4017/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse de religion protestante

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

84^e Objet : 4118/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître de religion protestante

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

85^e Objet : 8143/Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse de religion protestante

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

86^e Objet : 3651/Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse de religion protestante

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

87^e Objet : 3630/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

88^e Objet : 3747/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

89^e Objet : 3878/Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'une maîtresse de religion islamique au 1.10.2016

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

90^e Objet : 3898/Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'un maître de religion islamique au 1.10.2016

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

91^e Objet : 4030/Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître de religion protestante au 1.10.2016

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
92^e Objet : 4030/Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'un maître de religion protestante au 1.10.2016

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
93^e Objet : 3198/Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'une maîtresse de religion protestante au 1.10.2016

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
94^e Objet : 57/appel aux candidats pour une admission au stage dans une fonction de directeur/trice pour le groupement scolaire d'Harmignies

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
95^e Objet : 3198/Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse de religion protestante au 1.10.2016

ADOPTE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
96^e Objet : Démission et remplacement d'un Administrateur de la RCA "Mons-Capitale"

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2017.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====